

# **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour la Métropole Nice Côte d'Azur**

## **Établi entre**

La Métropole Nice Côte d'Azur, représentée par M. Christian Estrosi, Président,

Ci-après désignée par « la Métropole »

## **ET**

L'État, représenté par M. Bernard Gonzalez, préfet des Alpes-Maritimes,

Ci-après désigné par « l'État » ;

## Sommaire

Sommaire .....	2
Préambule.....	3
Article 1 – Objet du contrat.....	4
1.1 L’objectif du CRTE.....	4
1.2 Le portrait du territoire.....	4
1.3 L’état des lieux écologique du territoire.....	7
Mobilité.....	7
Qualité de l’air .....	7
Energie .....	8
Traitement des déchets et économie circulaire .....	8
Agriculture et alimentation locale.....	9
Biodiversité .....	9
Lutte contre l’artificialisation des sols.....	10
Eau et assainissement.....	10
1.4 Le lien et les coopérations avec les territoires voisins .....	11
Article 2 – L’ambition du territoire .....	13
Article 3 – Les orientations stratégiques.....	19
Article 4 – Le plan d’action .....	24
4.1 L’intégration des contractualisations et programmes de l’État .....	24
4.2 La stratégie de relance de l’activité (2021-2022).....	26
4.3 Les actions et projets pour le développement et la transition écologique du territoire (2021-2026) .....	30
Article 5 – Engagements des partenaires .....	31
5.1. Dispositions générales concernant les financements .....	31
5.2. La Métropole Nice Côte d’Azur .....	31
5.3 L’État, les établissements et opérateurs publics.....	31
Article 6 – La gouvernance du CRTE.....	33
6.1 Le comité de pilotage.....	33
6.2 Le comité technique .....	33
Article 7 – Suivi et évaluation du CRTE.....	34
Article 8 – Résultats attendus du CRTE.....	34
Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CRTE .....	34
Article 10 – Evolution et mise à jour du CRTE .....	34
Article 11 - Résiliation du CRTE.....	35
Article 12 – Traitement des litiges .....	35

## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés, d'une part, et dans les Programmes opérationnels européens, d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long termes, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Convaincus que les territoires sont au cœur de la relance et des grandes transitions (écologique, numérique, démographique et productive) à l'œuvre dans le territoire, l'État et la Métropole ont ainsi d'ores-et-déjà signé le 15 avril 2021 le protocole d'intention du Contrat de Relance et de Transition Ecologique pour le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur. Dans le cadre de ce protocole Etat – Métropole, les signataires s'engagent à agir en complémentarité, en coordination et en transparence au bénéfice de l'ensemble des acteurs du territoire.

Ce protocole vise en premier lieu à mettre en œuvre le plan de relance de manière adaptée, en valorisant les atouts et en agissant sur les besoins. Il constitue également un engagement dans la nouvelle démarche contractuelle proposée par le Gouvernement, le présent contrat de relance et de transition écologique 2021-2026 devant permettre de répondre dans la durée aux enjeux et aux priorités d'action du territoire.

## Article 1 – Objet du contrat

### 1.1 L'objectif du CRTE

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique (CRTE) confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE participe à ce titre à la concrétisation de plusieurs objectifs :

- Contribuer à la réussite du plan de relance dans les territoires en impliquant toutes les collectivités ;
- Accompagner, sur la durée du mandat municipal, la concrétisation du projet de territoire de chaque collectivité engagée avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...);
- Simplifier le paysage contractuel en rapprochant les dispositifs contractuels de l'Etat et des différents partenaires au service des spécificités et enjeux de chaque territoire de projet.

Le CRTE définit ainsi un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle de la Métropole Nice Côte d'Azur autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme, etc. influencent les projets de territoire.

Le contrat a pour objet de rassembler l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Les actions intégrées dans le CRTE s'inscrivent dans une double temporalité :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires (2021-2022) ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale, sur la durée du mandat (2021-2026).

### 1.2 Le portrait du territoire

#### **Un territoire structuré autour d'un bassin de vie cohérent et solidaire**

Première métropole créée en France le 1er janvier 2012, sur le fondement de la loi du 16 décembre 2010, la Métropole Nice Côte d'Azur s'enracine d'abord dans la volonté librement exprimée de ses communes de construire ensemble un mode d'intégration nouveau, plus approfondi et mieux à même de répondre à la triple exigence de relance économique et de transition écologique, de cohésion sociale et territoriale, et de préparation à la compétition européenne et internationale.

Le territoire a pour principale caractéristique de présenter en quelques kilomètres seulement des diversités parmi les plus riches du pays, par la densité de la population, la concentration et la nature des activités, le climat, les paysages et le tissu économique. Il bénéficie ainsi d'une notoriété et d'une attractivité fortes fondées sur un espace littoral connu au niveau mondial, consacré par le classement de Nice « ville de

villégiature d'hiver de la Riviera » au patrimoine mondial de l'Unesco en juillet 2021 ainsi qu'un Moyen-Pays et un ensemble montagneux de grande qualité. La richesse du patrimoine naturel et paysager ainsi que l'ensoleillement attirent de nombreux visiteurs sur le territoire de la Métropole de Nice Côte d'Azur tout au long de l'année.

La Métropole Nice Côte d'Azur a été précurseur d'un modèle que le législateur a souhaité étendre en 2014. Sa naissance et son épanouissement sont d'abord et avant tout la concrétisation institutionnelle de la réalité vécue de ce bassin de vie fondé sur des relations multiséculaires entre le littoral et les espaces valléens de la Tinée et de la Vésubie.

Dans les Alpes-Maritimes, les relations entre territoires sont effectivement organisées selon un système de verticalité nord-sud. Les vallées ont peu de débouchés vers le nord, elles sont fermées par les sommets et sont tournées vers le sud et la mer. Les vallées de la Tinée et de la Vésubie débouchent sur celle du Var, qui s'achève à Nice. C'est cet espace « vertical » qui constitue le bassin de vie métropolitain.

### **Un territoire diversifié et aux multiples facettes**

Composée de 49 communes, la Métropole Nice Côte d'Azur représente le tiers de la superficie du département des Alpes-Maritimes. Sa population légale<sup>1</sup> est de 540 281 habitants, ce qui classe la métropole de Nice au 8ème rang des métropoles françaises. La ville-centre, Nice, avec ses 343 889 habitants, représente 63,5% de la population totale. Les six communes les plus peuplées (plus de 10 000 habitants) en représentent plus de 85% du total. Les 15% restants se répartissent entre les 43 autres communes, dont 19 comptent moins de 1000 habitants.

Cette répartition très diversifiée de la population s'exprime également dans la physionomie du territoire autour de 3 grands ensembles territoriaux aux fonctions, organisations et vocations à la fois différentes et potentiellement complémentaires. Ses 1 400 km<sup>2</sup> de superficie englobent tout à la fois des zones littorales maritimes très urbanisées au sud, et des vallées culminant à plus de 3000 mètres d'altitude au nord desservies par des axes convergents en son centre.

Le lien est très fort entre mer et montagnes dans de nombreux domaines. En effet, la structuration de la Métropole se fonde sur divers niveaux de centralité (les espaces métropolisés, les espaces sous influence métropolitaine et les espaces d'équilibre régional comportant des centres locaux et de proximité) et promeut la complémentarité. Par ailleurs, construite sur un même bassin de vie de la montagne au littoral, la Métropole l'est aussi sur le bassin versant hydrographique de la basse vallée du Var et de ses affluents. Dans ce territoire, les enjeux prévisibles du réchauffement climatique appellent une meilleure répartition des ressources et des économies d'eau, ainsi que d'importants investissements à court et moyen termes pour y parvenir grâce une solidarité territoriale permettant la mutualisation des moyens.

### **Un territoire dense et attractif avec une dynamique de développement raisonné, durable et innovant**

Le littoral concentre l'essentiel de la population et des activités, tandis que le Moyen et le Haut-Pays présentent les profils caractéristiques des zones de montagne, englobant les vallées de la Tinée et de la Vésubie, très durement meurtries par la tempête « Alex » les 2 et 3 octobre 2020. **Le chantier de reconstruction fera l'objet d'une contractualisation spécifique.**

En outre, le territoire, premier espace économique des Alpes-Maritimes, rassemble de grandes fonctions métropolitaines avec l'aéroport de Nice Côte d'Azur, différentes formations d'enseignement supérieur ainsi que des activités économiques et notamment l'opération d'Intérêt National Éco Vallée de la Plaine du Var.

<sup>1</sup> INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2021

<sup>2</sup> Ainsi que la vallée contigüe de la Roya, située sur le territoire d'un autre EPCI (CARF)

Il est ainsi stratégique à plusieurs niveaux :

Aux niveaux européen et international car la Métropole jouit d'un rayonnement qui fait sa réputation ;  
Au niveau régional sur de nombreuses activités (tertiaires, touristiques, industrielles, etc.).

Le développement métropolitain s'appuie sur les 66 000 entreprises du territoire, sur son Université et ses établissements d'enseignement supérieur qui accueillent 35 000 étudiants, sur son exceptionnelle vocation touristique (de loisirs et d'affaires) qui permet l'accueil, chaque année, de 10 millions de touristes et contribue au rayonnement de la Nation tout entière (1ère destination touristique après Paris).

En complément des 5 zones industrielles, des 7 zones commerciales, des 5 parcs ou quartiers d'affaires à vocation technologique, des 3 zones logistiques/agro-alimentaires, et des 80 autres zones d'activités, la Métropole accueille également, sur près de 10 000 hectares exclusivement situés sur son territoire, l'Opération d'Intérêt National (OIN) Éco Vallée de la Plaine du Var qui prévoit de rendre disponibles 450 hectares pour des projets d'aménagement, 50 000 nouveaux emplois et 3.5 milliards d'euros d'investissements privés.

L'OIN Éco Vallée assure ainsi un rôle de levier essentiel pour l'avenir métropolitain, et illustre la volonté de la Métropole de construire un territoire d'excellence et d'innovation. Au cœur de l'Éco Vallée, la zone industrielle de Carros, reconnue par le Gouvernement comme « Territoire d'industrie », est pilote sur le sujet.

Reconnue comme une smart city de premier rang au niveau mondial et comme territoire ambassadeur de l'innovation en Europe par la Commission européenne (dans le cadre du Prix Capitale européenne de l'innovation), la Métropole Nice Côte d'Azur a, dès 2008, fait le pari de la transformation numérique et écologique, de la mutation industrielle et de la construction de projets structurants majeurs à même de soutenir la croissance durable du territoire. Elle insuffle par ailleurs une véritable dynamique de développement, d'aménagement et d'attractivité, et ce, en cohérence avec les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), adopté par le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur le 26 juin 2019 et qui vise à :

Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional, sur le fondement du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation des entreprises (SRDEII) et dans le cadre d'une croissance démographique raisonnée ;

Maîtriser la consommation de l'espace, renforcer les centralités et leur mise en réseau ;

Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants.

L'adoption par la Métropole Nice Côte d'Azur du Plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm), le 25 octobre 2019, montre également que ce périmètre permet l'élaboration d'une réponse pertinente à des enjeux pluriels (développement durable, logement, emploi et croissance économique, mobilités, etc.), tout en garantissant l'expression démocratique des citoyens.

### **Un territoire conscient de ses défis**

La Métropole est considérée comme un « point chaud » du changement climatique au niveau mondial, entre l'arc méditerranéen et le massif alpin, et à ce titre, exposée à de nombreux risques naturels.

Les évolutions du climat attendues vont accroître l'exposition du territoire aux risques naturels ainsi qu'aux événements climatiques extrêmes touchant les populations, les activités économiques et le patrimoine naturel. La hausse des températures moyennes ainsi que le régime de précipitations de plus en plus irrégulières associées à l'étalement urbain et au morcellement du territoire vont accroître très nettement sa vulnérabilité, et renforcer les enjeux de résilience du territoire.

L'ambition des élus métropolitains est de faire de la Métropole Nice Côte d'Azur, la Métropole Verte de la Méditerranée. Cette vision de la Métropole se veut résiliente face aux impacts du changement climatique, neutre en carbone à l'horizon 2050, soucieuse du bien-être des habitants, innovante pour la croissance verte de l'économie locale et de l'emploi.

La Métropole a défini un certain nombre de principes et une logique d'intervention pour la mise en œuvre de sa stratégie qui reposent à la fois sur son expérience passée en matière de politique environnementale, sur son souhait d'efficacité et sur son désir d'exemplarité.

### 1.3 L'état des lieux écologique du territoire

Ces dernières années, la prise en compte des enjeux climatiques par la Métropole Nice Côte d'Azur s'est déclinée à travers différents programmes successifs, avec un Conseil métropolitain du 8 novembre 2018 consacré à l'environnement, un engagement renouvelé en 2019 dans la Convention des Maires pour le climat et l'énergie ainsi que le nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET 2019-2025) actualisé, déclinant différents objectifs stratégiques.

Ces outils stratégiques ont permis d'appréhender les enjeux énergétiques et climatiques locaux dans leurs dimensions sociales, économiques et environnementales. Ils s'articulent avec les autres projets de territoire (PLUm, PLH, etc.) et donnent un cadre à l'action en matière d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, de développement économique et touristique, d'agriculture, de biodiversité ou encore de préservation et de gestion de la ressource en eau.

#### Mobilité

Les déplacements routiers sont la première source d'émissions de gaz à effet de serre et le premier secteur contributeur aux émissions de particules fines et oxydes d'azote. Le développement d'une offre alternative au véhicule individuel motorisé est ainsi un enjeu fort pour le territoire.

En matière de mobilité, la Métropole développe ainsi significativement l'offre de transport en commun en lien avec l'offre ferroviaire, très structurante sur le territoire et de manière cohérente avec la création de parcs relais et de pôles d'échanges multimodaux. La Métropole a ainsi quasiment triplé son offre en dix ans, avec la mise en circulation de trois lignes de tramways.

Les pratiques de mobilités ont également fortement évolué en 10 ans. En effet, la répartition des modes de transports s'est faite au profit des modes collectifs, peu polluants et la mobilité durable de manière générale, reflétant une tendance de fond qui évolue favorablement vers les mobilités alternatives à la voiture en usage individuel.

Dans le prolongement de cela, sur le plan de la pratique cyclable, le plan vélo a été voté avec le PLUm et le Plan de Déplacements Urbains (PDU) en 2019. La pratique cyclable est également encouragée depuis 2009 par la mise en place de vélos mécaniques en libre-service et depuis janvier 2020 d'une offre complémentaire de vélos à assistance électrique.

Enfin, un réseau de bornes réparties sur le territoire métropolitain assure une recharge pour les résidents propriétaires d'une voiture électrique mais aussi les itinérants, de passage dans la région.

#### Qualité de l'air

Dans un cadre de vie exceptionnel, la Métropole est toutefois confrontée à des enjeux de pollution et de qualité de l'air du fait de plusieurs facteurs :

- Le soleil et la chaleur, qui favorisent la formation d'aérosols secondaires par photochimie comme l'ozone ;
- Le temps sec, qui favorise le ré-envoi des particules en suspension ;
- Peu de vents « forts » à « très forts » qui permettraient une dispersion des polluants ;
- La pratique du brûlage des végétaux ou le chauffage au bois en zone urbaine dense ;
- L'influence de sources de pollution lointaines comme la Plaine du Pô ou les sables du Sahara ;
- La concentration des voies de circulation sur le littoral étroit concentrant également les sources de pollution par les véhicules thermiques individuels ;
- Les stratégies d'évitement du péage urbain de Saint Isidore qui dissuadent du contournement de la ville-centre.

Même si Nice est moins sujette aux pics de pollution que d'autres agglomérations en France, avec une part toujours majoritaire du transport routier (notamment sur l'axe de l'autoroute A8) et du secteur résidentiel dans l'émission de ces polluants atmosphériques, la problématique de l'exposition des populations à des niveaux de concentration trop élevés demeure un enjeu fort de santé publique.

### Energie

Le mix énergétique du territoire est marqué par une large prédominance des énergies fossiles et une part minoritaire (11%) des consommations d'énergie finale produites localement à partir de sources renouvelables.

Concernant cette production d'énergies renouvelables locales, elle repose à plus de deux tiers sur l'énergie hydroélectrique, issue de l'exploitation par la société EDF du potentiel hydraulique des vallées de la Tinée et de la Vésubie. La Régie Eau d'Azur est également productrice d'énergie hydroélectrique, avec notamment 5 micro-turbines installées sur le réseau d'eau brute de la Régie. La filière solaire pour sa part ne représente actuellement que 2% de cette production. À ce jour, le territoire ne dispose toutefois pas de grande installation photovoltaïque en termes de surface. La production provient essentiellement d'installations privées sur toitures ou en ombrières. Le potentiel éolien sur la Métropole est quant à lui faible et son développement très contraint par la présence de zones naturelles protégées. Elle est cependant appelée à connaître des avancées notables avec l'adoption d'une stratégie de développement de l'énergie photovoltaïque par la Métropole en mai 2021.

Le développement des énergies renouvelables est un enjeu fort pour le territoire afin de réduire sa dépendance énergétique et ses émissions de gaz à effet de serre. Le potentiel de déploiement des différentes filières est décliné dans le PCAET.

Concernant la performance énergétique, le bâtiment (résidentiel et tertiaire) est la seconde source de consommations d'énergie finale sur le territoire, essentiellement constituée d'électricité et de gaz naturel. Les principaux usages de cette énergie sont ceux du chauffage / froid ainsi que l'eau chaude sanitaire.

En matière d'habitat, la Métropole regroupe 50% du parc de logements du département des Alpes-Maritimes, dont 150 000 logements construits dans le parc ancien avant toute réglementation thermique. Ceux-ci sont la cible prioritaire des actions de rénovation énergétique au vu de leur faible isolation thermique.

### Traitement des déchets et économie circulaire

La Métropole, engagée dans une démarche globale associant les différentes technologies existantes pour le traitement, dispose sur son périmètre d'une forte autonomie pour le tri et la valorisation des déchets. Le

centre de valorisation organique du Broc et son centre de tri associé ainsi que l'Unité de Valorisation Energétique de Nice-L'Ariane, qui sont des équipements publics, le centre de traitement des gravats de La Gaude et l'installation de compostage de Carros utilisés en prestations de service, permettent de traiter localement une part majoritaire des quantités produites.

Le territoire métropolitain a toutefois une production de déchets ménagers supérieure à la moyenne nationale mais qui tend à diminuer, avec de fortes disparités entre les zones, liées à la saisonnalité et à l'urbanisation. Cette surproduction s'explique notamment par les activités touristiques saisonnières très présentes sur le territoire.

### Agriculture et alimentation locale

L'agriculture métropolitaine bénéficie d'un climat exceptionnel et de conditions agronomiques de tout premier ordre, autour du triptyque : agrumes, olives, châtaignes. Sur le territoire de la Métropole, l'activité agricole fournit ainsi une gamme de produits très diversifiée et intimement liée au terroir. Les productions de qualité sont encadrées par des signes officiels de qualité et d'origine (AOP Vin de Bellet, AOP Huile et Olive de Nice, IGP Miel de Provence, Agriculture Biologique, etc.).

La diversité géographique du territoire métropolitain, qui s'étend du littoral jusqu'aux sommets du Mercantour, donne également une place importante à l'élevage ovin, bovin et caprin. Cette filière, pourvoyeuse d'emplois notamment sur les zones rurales et de montagne, répond à la demande croissante de produits laitiers et carnés transformés à l'échelle locale. Elle est confrontée à une nécessaire remise à niveau des équipements pastoraux afin d'améliorer les conditions de vie et de travail des éleveurs.

Malgré ses qualités, elle est confrontée à un déclin depuis de nombreuses années, avec une diminution tendancielle de la Surface Agricole Utilisée ainsi que du nombre d'exploitations agricoles. L'agriculture métropolitaine est également handicapée par des faiblesses dont les principales sont le vieillissement de sa population active et l'accès difficile au foncier agricole, notamment pour de jeunes candidats à l'installation. Le phénomène se concrétise également par une augmentation importante des friches sur les 15 dernières années, notamment sur la Plaine du Var où de plus en plus de parcelles agricoles sont laissées à l'abandon.

Quant aux prix des terrains, ils ne cessent d'augmenter : la reprise d'installations, tout comme la création, sont rendues difficiles, compte tenu du prix du foncier agricole qui est significativement plus élevé que la moyenne nationale.

En parallèle, l'agriculture représente également un enjeu en termes d'autosuffisance alimentaire : aujourd'hui, le développement trop faible d'exploitations locales ne permet pas d'assurer un taux d'approvisionnement suffisant par rapport aux besoins alimentaires de la population. La filière doit être renforcée pour assurer une dépendance d'approvisionnement et une limitation de l'impact des transports associés à l'alimentation. Un effort important est également à engager sur le territoire pour modifier les pratiques vers une agriculture plus protectrice des sols, de l'eau et de l'air.

L'agriculture est également un secteur particulièrement vulnérable aux conséquences du changement climatique. Celui-ci vient s'ajouter à une dynamique de pressions déjà en cours sur les activités agricoles (pression foncière, imperméabilisation des sols, diminution du nombre d'exploitations).

### Biodiversité

Identifiée comme un « hot spot » de biodiversité en Méditerranée et dans l'espace alpin, et malgré les distinctions fortes entre les enjeux de la zone littorale, des vallées et des collines, la Métropole mène de nombreuses actions de préservation et de valorisation de ce patrimoine naturel, tout en alliant biodiversité

et développement territorial. Elle a ainsi lancé un Plan de reconquête de la nature et de la biodiversité lors de son Conseil métropolitain du 8 novembre 2018, et ce, dans le prolongement de sa politique volontariste de préservation de la biodiversité.

Le territoire de la Métropole a d'ailleurs été très tôt doté de la reconnaissance de sites Natura 2000 de même que l'ensemble des corridors écologiques ont été classés en zones inconstructibles en octobre 2019 dans le cadre de l'adoption du PLUm. Les périmètres couverts par des arrêtés préfectoraux de protection de biotope ont aussi significativement augmenté ces dernières années. La Métropole a ainsi reçu le trophée « Capitale régionale de la biodiversité » en 2016, décerné par l'Agence régionale pour l'Environnement dans le cadre du concours national « Capitale française de la biodiversité ».

Cette richesse subit néanmoins de nombreuses pressions anthropiques (fragmentation des milieux, imperméabilisation des sols) auxquelles vient s'ajouter la pression liée au changement climatique, les effets indirects du changement climatique (pression sur la ressource en eau, artificialisation des sols, fragmentation des milieux) étant plus importants sur la biodiversité que les effets directs (augmentation de la température, modification de la pluviométrie).

### **Lutte contre l'artificialisation des sols**

En matière de consommation de l'espace et d'approche environnementale associée, depuis 2004, les bilans réalisés font état d'une diminution des taux d'accroissement de la tâche urbaine de la Métropole Nice Côte d'Azur sur les 40 dernières années.

Les différents tissus urbanisés ont, par ailleurs, un potentiel de densification, particulièrement autour des sites de développement des transports collectifs (trains, trams, bus) favorisant aussi un confort d'accès piétons et deux roues. Pour chaque typologie, un équilibre est à trouver entre les activités et les logements afin de favoriser les conditions pour raccourcir les déplacements entre habitat, commerces, services et travail.

A cet égard, le PLUm assure une avancée sensible en matière de protection environnementale :

- Il décline les principes d'une gestion économe de l'espace (ouvertures limitées à l'urbanisation, identification d'espaces naturels et agricoles supplémentaires, diminution des zones urbanisables, etc.) ;
- Il assure la protection accrue des terrains agricoles et naturels, avec près de 1 100 hectares nouveaux affectés à l'usage de l'agriculture (notamment sur la Plaine du Var).

Aussi, au sein des zones urbaines, plusieurs dispositifs règlementaires d'urbanisme de protection ont pu être mis en place : espaces verts identifiés, jardins d'intérêt majeur, coefficient minimal d'espace vert, etc. En parallèle, depuis une dizaine d'années, l'offre en patrimoine vert ouvert au public a également augmenté sur le territoire, à la fois en transformant des sites sportifs en espaces verts (Parc du Ray, Grand Parc de la Plaine du Var), mais aussi en aménageant des parcelles dans les quartiers.

### **Eau et assainissement**

La Métropole dispose d'une ressource en eau de qualité mais qu'il convient de protéger et de gérer de façon équitable sur le territoire métropolitain. La Régie, créée en 2013 et qui a progressivement repris le service de la gestion de l'eau sur l'ensemble du territoire métropolitain, a très rapidement affiché sa volonté de prendre en compte, d'une part, les conséquences pressenties des changements climatiques à venir et, d'autre part, de disposer en tout point de son réseau de distribution de plusieurs ressources potentielles.

Ainsi, une part importante de l'investissement a été consacrée à la construction et la modification des infrastructures de production et de transport d'eau potable : restructuration des réseaux, renforcement des conduites de transport, renforcement des pompages d'Ouest en Est et du littoral vers les collines, et développement des capacités des ressources de la Plaine du Var.

Malgré une forte fréquentation touristique sur le territoire, les volumes consommés par les habitants s'inscrivent dans la moyenne nationale. Plusieurs facteurs devraient toutefois contribuer à augmenter les besoins en eau, parmi lesquels l'augmentation de la population métropolitaine, l'augmentation du volume des ventes d'eau en gros, ainsi que l'impact du changement climatique.

La gestion du service public d'eau potable et la collaboration entre la Métropole et la Régie se sont avérées exemplaires notamment lors de la tempête Alex avec le rétablissement rapide de l'alimentation en eau potable. Cette crise a mis en évidence la maturité de la régie métropolitaine de l'eau et sa parfaite coordination avec les autres services de la Métropole. C'est pourquoi, face aux enjeux climatiques, sanitaires, énergétiques et de sûreté et afin d'élargir cette synergie efficace des savoir-faire et des compétences sur un même territoire, la totalité de la gestion du cycle de l'eau a été confiée à la Régie Eau d'Azur, en intégrant la compétence assainissement, à l'aube de la restructuration d'ampleur de la station d'épuration de Nice Haliotis.

La gestion de l'assainissement et la protection des milieux font l'objet d'une attention toute particulière de la part des services de la Métropole. Des efforts conséquents ont d'ores et déjà été entrepris afin d'améliorer les différents systèmes d'assainissement. Toutefois, d'importants investissements restent à prévoir afin que l'ensemble des communes dispose de filières de collecte et de traitement des eaux usées, conformes à la réglementation en vigueur.

#### 1.4 Le lien et les coopérations avec les territoires voisins

La coopération avec les territoires voisins est déclinée dans différents domaines stratégiques :

##### - Mobilité

Le projet de la ligne de tramway T5 « Pont Michel - Ariane Nord – la Trinité », couplé à la ligne TER Nice Breil, a fait l'objet d'une concertation avec les services métropolitains et l'ensemble des maires concernés. Cette nouvelle ligne de tramway, au-delà d'améliorer les conditions de circulation et de lutter contre le réchauffement climatique, permettra de renforcer l'activité économique des secteurs Est et de désengorger la vallée du Paillon.

##### - Déchets

Dans sa recherche d'optimisation de l'efficacité de la collecte des déchets, la Métropole porte le projet de centre de tri des emballages ménagers haute performance à l'« UVE » de Nice-L'Ariane, intégré au territoire et visant à augmenter le taux de tri et de valorisation des emballages ménagers collectés également sur la Communauté d'Agglomération Riviera Française (CARF), la Communauté de Communes du Pays des Paillons (CCPP).

##### - Innovation et développement économique

A travers l'agence de promotion économique Team Côte d'Azur, la Métropole Nice Côte d'Azur coopère avec la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis, ainsi qu'avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur, pour le développement de l'investissement exogène, la captation d'entreprises, de talents, la création d'emplois et de richesses dans l'écosystème local.

La coopération entre Nice Côte d'Azur et Sophia Antipolis s'illustre également dans les domaines de la recherche et de l'innovation à travers le soutien apporté à l'Université Côte d'Azur et à des projets emblématiques. La labellisation par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de

l'Innovation, le 24 avril 2019, du projet « 3IA Côte d'Azur » (Institut Interdisciplinaire d'Intelligence Artificielle), soutenu conjointement par les collectivités, en est la démonstration.

#### - Solidarité

Dans le contexte de la tempête Alex, la Métropole a affirmé sa solidarité avec les territoires voisins en prenant en charge l'accueil, les transports et les hébergements des personnes qui n'avaient pas de solution familiale ou amicale dont 104 personnes accueillies issues de la vallée de la Roya. Un dispositif a également été organisé au terminal n°1 de l'aéroport Nice Côte d'Azur en coordination avec les services de l'Etat, la société Aéroports de la Côte d'Azur, les services de secours et de sécurité, en partenariat avec la Croix Rouge, l'association Entraide et Partage, la cellule d'urgence médico psychologique du Centre hospitalier universitaire de Nice, l'association Montjoye et le CCAS de la Ville de Nice. En lien avec les autres collectivités compétentes, les associations et fondations, la Métropole a veillé à la distribution des dons auprès des sinistrés de vallées de la Vésubie et de la Tinée, mais également, au-delà de son territoire, aux sinistrés de la vallée de la Roya.

A noter également que la Métropole Nice Côte d'Azur et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont saisi, dès le lendemain de la catastrophe, la Présidente de la Commission européenne puis les autorités françaises pour faciliter l'accès au Fonds de Solidarité de l'Union européenne pour l'ensemble des vallées sinistrées (Vésubie, Tinée, Roya et Var).

#### - Coopération transfrontalière

La Métropole Nice Côte d'Azur est un territoire transfrontalier dans sa géographie et unique en son genre, contigu à deux frontières, l'une interne à l'Union européenne avec l'Italie par le Piémont et l'autre, internationale, avec la Principauté de Monaco.

Cette position géographique au carrefour alpin et méditerranéen en fait :

- L'unique métropole française éligible aux deux programmes européens de coopération transfrontalière France-Italie INTERREG ALCOTRA – le long de la frontière alpine - et INTERREG MARITTIMO – le long de la frontière méditerranéenne. 26 projets européens transfrontaliers ont été sélectionnés depuis 2015 impliquant les acteurs locaux (Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur, Centre Hospitalier Universitaire, Université Côte-d'Azur...), les collectivités françaises (Région, Communauté d'agglomération de la Riviera française, Conseil départemental des Alpes Maritimes) et les collectivités et structures italiennes ;
- L'unique collectivité à avoir signé avec la Principauté de Monaco une convention cadre en matière d'innovation numérique et de développement économique (24 juin 2015) ;
- L'unique collectivité de la Région à disposer d'un Schéma de Coopération Transfrontalière 2020-2030 conformément à la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPTAM », qui dispose que « la Métropole élabore un schéma de coopération transfrontalière associant le département, la région et les communes concernées, pour les métropoles limitrophes d'un Etat étranger », voté le 16 décembre 2019.

Il s'agit ainsi d'affirmer le positionnement de la Métropole dans son espace européen et international, notamment dans une échelle macro-régionale alpine et méditerranéenne. Le confortement de l'internationalisation de la Métropole Nice Côte d'Azur, faisant partie intégrante de l'ambition du territoire, viendra consacrer son statut de grande métropole européenne de l'innovation, de vitrine touristique de la région et de capitale verte de la Méditerranée.

## Article 2 – L’ambition du territoire

Le projet métropolitain porté par Nice et son intercommunalité est singulier à plus d’un égard : première métropole créée en France sur le fondement la loi du 16 décembre 2010, la Métropole acte non seulement une volonté des communes de construire ensemble un mode d’intégration nouveau mais également une communauté de destin, que ce soit dans les projets du quotidien ou dans les épreuves les plus difficiles, parmi lesquelles la crise sanitaire depuis mars 2020, les attentats terroristes du 14 juillet 2016 et du 29 octobre 2020, ou la tempête Alex qui a frappé les vallées et les villages du Haut-Pays niçois les 2 et 3 octobre 2020.

La Métropole Nice Côte d’Azur est fondée sur l’ambition de faire de son territoire un pôle essentiel de développement à l’échelle européenne et du bassin méditerranéen en luttant contre les fractures territoriales et en conciliant l’urbain avec le rural, le littoral avec les Moyen et Haut Pays, les petites communes avec les plus grandes communes, le centre connecté internationalement avec le terroir.

Il s’agit ainsi, pour la Métropole, de conforter son ambition d’être :

- Une Métropole innovante et exemplaire, engagée dans une stratégie économique et urbaine centrée sur l’environnement et la qualité de vie ainsi que l’attractivité et le rayonnement européen et international ;
- Une Métropole « résiliente » en matière de gestion des risques sanitaires, environnementaux et sécuritaires.

La Métropole s’est ainsi engagée, durant les années 2000, dans une stratégie visant à conforter sa fonction touristique (deuxième hub aéroportuaire français, développement du tourisme d’affaires et de congrès) mais également a misé sur les technologies vertes, la santé et l’autonomie, ainsi que les thématiques liées à la ville intelligente. L’innovation est ainsi au cœur du positionnement de la Métropole Nice Côte d’Azur, dont elle cherche à faire un mode de gouvernance.

La Métropole Nice Côte d’Azur entend également mobiliser sa capacité d’investissement au service des politiques de transition écologique et de résilience, conformément aux orientations du Plan Climat Air-Énergie Territorial, à l’issue d’une importante phase de concertation citoyenne.

Le PCAET 2019-2025, adopté le 25 octobre 2019 en Conseil métropolitain, capitalise en effet sur ces différents cadres pour offrir une stratégie climat-air-énergie et un programme de 170 actions à l’échelle du territoire, déclinées en 6 domaines d’actions :

- Décliner la vision pour une Métropole verte de la Méditerranée ;
- Agir directement sur les consommations énergétiques du bâti et de l’éclairage ;
- Amplifier la performance environnementale des services publics de l’assainissement, de l’eau, des déchets et de la gestion de l’énergie ;
- Relever le défi de la mobilité durable sur l’aire métropolitaine ;
- Organiser l’animation, le suivi et le pilotage du Plan Climat ;
- Mobiliser les acteurs du territoire, développer les partenariats et accompagner le changement.

Outre l’adaptation de son territoire aux enjeux du changement climatique, la Métropole souhaite également renforcer son action au titre du développement économique, et ainsi confirmer les bons résultats qu’enregistre l’économie métropolitaine sur les dernières années, notamment sous l’impulsion de l’opération d’intérêt national (OIN) Éco Vallée. Les opérations réalisées pour assurer l’intégrité et la résilience de cet espace exceptionnel face aux aléas climatiques ont permis de fonder, au cœur de la Métropole, cet axe de développement à la fois durable et stratégique. L’OIN Eco Vallée Plaine du Var traduit cette stratégie au travers d’un vaste projet d’aménagement initié en 2008. Les projets de l’Éco Vallée redessinent l’avenir du territoire niçois, notamment à travers les quartiers du Grand Arénas et de Nice Méridia, têtes de pont de l’OIN.

En parallèle, la Métropole, par sa stratégie de diversification, organise également la résilience économique du territoire et relève le défi de la compétitivité et de l'attractivité à l'échelle européenne.

#### - Mobilité

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2019-2025 entérine un certain nombre de projets de Transports en Commun en Site Propre (TCSP) complémentaires au schéma directeur de 2030, et propose la réalisation de nouveaux pôles d'échanges, souvent positionnés à proximité de gares TER (sur les 3 lignes du littoral, de Nice-Breil et des Chemins de fer de Provence).

Le PCAET mise sur une baisse importante de la part modale du véhicule thermique grâce au réseau de tramways et de bus renforcé mais aussi aux modes de déplacements doux et actifs, pour atteindre une diminution de l'impact du trafic automobile de 10%, et une réduction d'émissions des gaz à effet de serre (GES) de 126 000 tonnes équivalent carbone.

Afin de pérenniser cette dynamique de limitation des émissions de polluants et de gaz à effet de serre, il est prévu d'amplifier le développement des transports publics zéro émission, les modes doux, avec un effort particulier sur le déploiement des pistes cyclables, le renforcement de l'intermodalité avec les pôles d'échanges multimodaux et les parcs relais, la sobriété énergétique, le recours aux énergies locales, le développement d'énergies renouvelables sur le territoire, la réhabilitation et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la création d'une zone à faibles émissions mobilité (ZFEM) en centre urbain dense de Nice.

La mobilité servicielle est une composante importante de ces différents axes, pour faciliter les nouvelles pratiques : il s'agit d'assurer une information en temps réel pour toutes les formes de mobilité et d'orienter avec facilité les usagers vers un choix modal le plus adapté dans un souci de souscrire, de paiement au service, de manière simple, rapide et transparente.

Les projets de transports et projets associés doivent être l'opportunité pour la Métropole de s'adapter et d'innover pour prendre en compte ces orientations. Ainsi, on citera les principaux projets structurants suivants :

- Le Plan d'actions vélo métropolitain : pour développer les infrastructures et parvenir à 160 km de pistes cyclables à l'horizon 2026, un budget de 20 millions d'euros sera consacré au développement du cyclisme avec pour objectif l'atteinte de 10% de part modale en 2024. La poursuite des objectifs liés aux infrastructures cyclables, aux services liés à la pratique cyclable, à l'information et à la sensibilisation des publics, constituent également les axes majeurs de développement pour encourager cette pratique sur le territoire. Pour passer à la phase opérationnelle, le Plan d'actions vélo métropolitain 2021-2026 est ainsi axé sur le développement et la sécurisation cyclable en connectant les réseaux existants et en proposant des aménagements cyclables structurants, favorisant ainsi la pratique du vélo, la diversification de l'offre notamment du vélo à assistance électrique, et l'intermodalité avec les transports en commun. Le plan d'actions vélo s'intègre aussi dans le développement de transport urbain 2040 mais aussi dans le Plan Climat qui prévoit la décarbonation des déplacements et une réduction de 55% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Il a vocation à faire découvrir ou redécouvrir le vélo, en tant que mode de transport économique, bénéfique pour l'environnement et la santé.

Sur les 160 km supplémentaires de réseau cyclable prévus sur la Métropole, 80 km le sont hors Nice.

- La nouvelle ligne T4 qui a pour objectif de relier la partie urbaine la plus dense de l'ouest de la métropole (Cagnes-sur-Mer et Saint Laurent-du-Var) à Nice. Avec une desserte des villes littorales de l'ouest de la Métropole jusqu'au pôle d'échange multimodal de Cagnes sur Mer, la mise en service de la ligne 4 à l'horizon 2026 permettra également d'éviter l'entrée dans Nice de nombreux véhicules et son corollaire de polluants ;
- La liaison entre la ligne 2 au CADAM et la mairie de Saint Laurent du Var ;
- Une ligne de tramway T5 de Pont Michel jusqu'à Drap ;
- Une ligne BHNS Centre-Ville de Nice.

La Métropole Nice Côte d'Azur s'est également engagée depuis 2018 à intégrer la réduction des impacts de son parc roulant dans sa politique d'acquisition et de gestion, au-delà même des obligations de la Loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019, ainsi que dans la modernisation, l'extension du matériel roulant et le renouvellement complet de la flotte de bus de la Régie Ligne d'Azur vers une flotte décarbonée.

#### - Qualité de l'air

C'est dans la continuité de ces actions impactant la **qualité de l'air** que la Métropole Nice Côte d'Azur a validé dès 2016 un plan d'actions afin de prévenir, et/ou agir concrètement sur le terrain afin de limiter le nombre de pics de pollution : le Plan d'Action Métropolitain pour l'Amélioration de la Qualité de l'Air (PAMAQA). Elle a activement contribué au plan de protection de l'atmosphère (PPA) du département des Alpes-Maritimes et a engagé la création d'une zone à faibles émissions, au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Cette démarche s'inscrit dans la logique et les objectifs du Plan National de Surveillance de la Qualité de l'Air (PNSQA) décliné régionalement dans le PRSQA. Il traduit un choix délibéré de se consacrer aux actions de fond sans laisser de côté l'urgence éventuelle lors de pics de pollution, et ce, via un engagement de la Métropole sur différents objectifs sur la collecte de données et les cibles à atteindre.

#### - Lutte contre l'artificialisation des sols

Afin d'accompagner cette stratégie liée aux déplacements et à la qualité de l'air, et conformément à l'ambition de la Métropole de s'affirmer comme Métropole Verte de la Méditerranée, le cadre de vie urbain et périurbain va également être amélioré notamment par le recours à la végétalisation et à la renaturation, couvrant également les sujets de biodiversité et d'artificialisation des sols.

En effet, d'une part, l'aménagement durable du territoire métropolitain s'affiche au travers d'une volonté de **réduction des zones urbanisables**, via notamment des efforts inédits consentis dans le cadre du PLUm, de limitation de l'imperméabilisation des sols, de lutte contre les îlots de chaleur urbaine, notamment via l'aménagement de parcs et d'îlots de verdure en cœur de ville.

Par ailleurs, l'aménagement de l'Éco Vallée Plaine du Var, colonne vertébrale du territoire métropolitain, traduit concrètement l'ambition stratégique d'un territoire visant à assurer la qualité du cadre de vie de la métropole azurée, via notamment 159 ha de zones urbaines, 119 ha de zones agricoles et 163 ha de zones naturelles.

#### - Biodiversité

D'autre part, la Métropole a décidé en novembre 2018, avec pour objectif de tendre vers zéro perte nette de **biodiversité**, de lancer une dynamique d'optimisation de l'action locale via sa propre stratégie en matière de renaturation du territoire. Elle a été ensuite reconnue en mai 2019 par le label national "Territoire engagé pour la biodiversité". Les ambitions de cette dynamique prévoient notamment de stopper l'érosion de la biodiversité, de rendre le territoire plus fonctionnel pour les espèces en maintenant ou restaurant les continuités écologiques, de renaturer le territoire, et prioritairement pour des « villes nature et perméables », afin que les habitants et le territoire profitent des effets bénéfiques de la nature, ainsi que de fédérer les acteurs pour optimiser l'action locale.

En forte synergie avec cette dynamique, la stratégie générale de l'Éco Vallée vise également à concilier attractivité économique et développement durable, en développant la végétation au cœur du territoire urbain. En cœur urbain, cette politique se traduit par le prolongement de la Coulée verte, la poursuite de la trame verte sur les anciens couloirs de bus en site propre, la création des îlots de fraîcheur et la végétalisation des cours d'écoles, la création de nouveaux jardins.

Parmi les projets structurants sur cette thématique :

- Le prolongement de la Coulée verte – Promenade du Paillon sur 9,5 ha dont une surface d'espaces verts de 7,5 à 8 ha ;

- Le grand parc de la Plaine du Var (75 ha à terme) : le parc vise à accompagner le développement de la plaine des sports et des espaces naturels le long des nouveaux agencements de zones d'habitation sur quartier Nice Méridia. Le projet vise également la complémentarité des actions, notamment s'agissant de l'aménagement de pistes cyclables et de la promotion de la mobilité durable en général, avec la création d'un axe de déplacement apaisé. Il vise aussi à affirmer la culture agricole comme élément structurant du territoire de la Plaine du Var ;
- Le jardin Saint Jean d'Angély, traduisant la volonté de créer un véritable poumon vert grâce à la présence massive des arbres, la perméabilisation des sols avec suppression de 4000 m<sup>2</sup> d'enrobé.

- **Agriculture et alimentation**

Ces champs d'actions rejoignent en grande partie le sujet de l'**agriculture**. En effet, la principale menace qui pèse aujourd'hui sur l'agriculture métropolitaine se situe au niveau de la pression foncière et du changement de vocation des terres qui est irréversible et qui peut, à terme, engendrer la disparition du tissu agricole.

A la lumière de ces enjeux, le Conseil métropolitain a voté le 23 juillet 2020 une nouvelle politique agricole, foncière et alimentaire métropolitaine – PAFAM), actant une reconquête agricole qui doit intervenir sur l'ensemble du territoire, de la Plaine du Var à la zone de montagne, en passant par les collines. Elle vise à favoriser le développement de circuits courts de commercialisation et venir en aide aux porteurs de projets pour leur permettre de devenir des exploitants agricoles professionnels, de manière à inverser la tendance inexorable de baisse du nombre de fermes et réinscrire le territoire dans un cercle vertueux d'installation agricole.

En complément, le projet d'espace-test agricole, permettant à des agriculteurs de d'expérimenter leurs projets avant de s'installer réellement sur un autre foncier, représente également une réelle opportunité pour développer les circuits courts en intégrant des partenaires, tels que la ville de Nice pour la commercialisation mais aussi les associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) locales. Les cantines scolaires sont, en effet, très demandeuses en produits locaux de préférence cultivés en agriculture biologique.

Plus largement, et au vu des enjeux de souveraineté alimentaire auxquels fait face la Métropole, l'ambition métropolitaine porte également sur la consolidation d'un Programme Alimentaire Territorial (PAT) rassemblant les acteurs de l'**alimentation** autour d'objectifs communs. En effet, une politique alimentaire intégrée est nécessaire pour assurer la cohérence des politiques agricoles, foncières, environnementales, économiques, de santé, et les aligner sur des objectifs communs. Ainsi, le PAT intègre les 3 grandes dimensions que sont l'économie, l'environnement et le social et constitue l'opportunité de construire un véritable projet de résilience du système alimentaire sur le territoire de la métropole, avec comme objectif secondaire de définir un plan de continuité alimentaire durable, qui anticipe et accompagne les risques de rupture.

En parallèle, le pôle d'excellence agroalimentaire et horticole est également clairement identifié avec notamment le déplacement du Marché d'Intérêt National et la création d'un pôle dédié (opération de La Baronne sur les communes de La Gaude et Saint Laurent du Var).

Cette ambition de territoire, déclinée sur plusieurs thématiques et axes de travail, s'appuie indéniablement sur un socle d'infrastructures qui constitueront le tremplin nécessaire à la concrétisation des objectifs et ambitions identifiés : le volet de traitement des déchets, celui de la production d'énergies renouvelables et performance énergétique, ainsi que le volet des infrastructures d'eau et assainissement.

- **Déchets et économie circulaire**

Sur le volet du **traitement des déchets et d'économie circulaire**, la Métropole s'est fixée des objectifs ambitieux en termes de réduction de la production de ses déchets en engageant son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

La Métropole cherche également à optimiser et à améliorer l'efficacité de la collecte et à définir la meilleure stratégie pour maîtriser ses coûts et exercer un service public de qualité. Le projet de centre de tri des emballages ménagers haute performance UVE à Nice l'Ariane, intégré au territoire et contribuant à la gestion durable des déchets sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur, vise à augmenter le taux de tri et de valorisation des emballages ménagers collectés sur la Communauté d'Agglomération Riviera Française, la Communauté de Communes des Pays du Paillon et la Métropole Nice Côte d'Azur.

Aussi, la structuration progressive d'une filière de collecte séparée des biodéchets sur le territoire sera accompagnée par le projet de création d'une installation de valorisation organique pour le traitement des biodéchets. Dimensionnée sur 4000 m<sup>2</sup> pour traiter les 13 000 t / an de déchets verts collectés sur les 3 déchetteries communautaires métropolitaines (Cagnes-sur-Mer, Vence et la Gaude), cette plateforme formera un projet intégré au territoire et contribuera à la gestion durable des déchets.

#### - Production et performance énergétique

Concernant le volet **production et performance énergétique**, les objectifs de production d'énergies renouvelables ont été déclinés dans le PCAET par énergie, tandis que le PIG métropolitain porte sur la réhabilitation de logements et apporte son soutien à des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs de façon à :

- Augmenter le nombre de logements faisant l'objet d'une rénovation thermique appartenant à des propriétaires aux ressources modestes ;
- Revitaliser les cœurs de village, lutter contre la précarité énergétique et proposer une offre de logements locatifs privés abordables pour les ménages de la métropole ;
- Développer le nombre de logements locatifs privés conventionnés à loyer abordable notamment dans les communes concernées par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain.

La Métropole s'est dotée d'un guichet de la rénovation énergétique afin de simplifier toutes les démarches liées au processus de rénovation, en proposant un accompagnement public totalement gratuit à toutes les étapes des projets : diagnostic, conception, financement, décision, suivi du chantier et bilan.

Dans un souci d'exemplarité, les bâtiments publics de la Ville et de la Métropole de Nice vont également faire l'objet de programmes de rénovation et d'amélioration de la performance énergétique par le remplacement des huisseries par des matériaux performants et isolants, la modernisation des systèmes de traitement d'air (chaud froid), la systématisation de l'utilisation d'équipement d'éclairage à LED et le raccordement à un outil de Gestion Technique Bâtementaire (Gestion Technique Centralisée à l'échelle du parc immobilier de la collectivité).

Enfin, concernant le volet **lié aux infrastructures d'eau et d'assainissement**, le vaste programme d'investissement mis en œuvre à travers la Régie depuis plusieurs années se poursuit avec pour axes stratégiques prioritaires :

- La sécurisation de l'alimentation en eau potable pour tenir compte d'une part des conséquences pressenties des changements climatiques à venir (fragilisation des ressources souterraines) et d'autre part de pouvoir disposer en tout point de son réseau de distribution de plusieurs ressources potentielles ;
- La restructuration et le déplacement des réseaux pour accompagner les projets de trame verte et de tramways ;
- Le renouvellement des réseaux pour réduire les pertes en eau et améliorer les rendements et la gestion des boues ;

- Le développement de la production d'énergie hydraulique pour tirer tout le bénéfice du potentiel topographique du territoire ;
- Les stations d'épuration : Nice Haliotis après celle de Cagnes-sur-Mer.

### Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat décline les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire et notamment les projets de la ville centre. Celle-ci est au cœur du CRTE, et dispose à ce titre de projets identifiés.

#### **Orientation 1 : Engagement dans une dynamique d'aménagements écologiques, source d'emplois et d'une plus grande attractivité de notre territoire**

En couvrant à la fois l'enjeu de la transition écologique et celui de l'amélioration de la qualité de l'air et du cadre de vie, le verdissement des aménagements sur le territoire métropolitain fait partie des sujets au cœur de l'ambition de Nice Côte d'Azur de devenir la ville verte de la Méditerranée.

En continuité avec les orientations du PCAET mais également avec les axes européens affichés dans le Pacte Vert européen, cette orientation permet de structurer l'approche métropolitaine autour de projets d'aménagement d'envergure. Le prolongement de la Coulée verte de Nice, en cœur de ville offrira, un véritable « poumon vert » à travers l'aménagement d'un espace de promenade et de loisirs en plein cœur de la ville, inscrivant la métropole dans la trajectoire d'exemplarité.

*Les projets / actions fléché(e)s sur cette orientation stratégique sont :*

- *Nouveau quartier Saint Jean d'Angély (aménagement piéton et voirie) ;*
- *Réfection des réseaux et requalification de la Rue Bosio – Requalification ;*
- *Square Colonel Jeanpierre.*

#### **Orientation 2 : Structuration d'une filière alimentaire et agricole éco-exemplaire privilégiant les circuits courts, l'optimisation du traitement des déchets et l'assignation au Projet Alimentaire Territorial (PAT) de l'objectif de renforcer la résilience alimentaire**

Tenant compte des enjeux de plus en plus stratégiques de la question agricole et plus largement alimentaire, la Métropole s'est dotée d'une politique agricole ambitieuse. En outre, elle va se doter d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) dont les objectifs rejoignent ceux du PCAET 2019-2025.

Le PAT métropolitain vise à chercher les solutions pour diminuer la vulnérabilité et la dépendance alimentaire de la Métropole, ainsi que de disposer d'un véritable plan de continuité alimentaire métropolitain. Il s'agit de sécuriser les approvisionnements métropolitains et leur qualité, et de développer les liens entre les acteurs locaux du territoire élargi autour de l'alimentation durable.

Ceci passe notamment par le développement de l'agriculture locale en agissant sur le foncier agricole, sur un territoire faisant face à une forte pression urbaine et souffrant du déclin des espaces agricoles, en facilitant et en développant significativement l'installation de nouveaux agriculteurs et éleveurs sur la Métropole.

Il s'agit enfin de mieux structurer les circuits de proximité entre producteurs et consommateurs, plus que jamais stratégiques dans un contexte de crise sanitaire, en menant des actions de valorisation et de promotion des produits alimentaires locaux.

*Les projets / actions fléché(e)s sur cette orientation stratégique sont :*

- *Création du lieu test d'activité agricole métropolitain ;*
- *Création d'une installation de valorisation / traitement des biodéchets ;*
- *Construction d'une déchetterie/centre de tri Nice Ariane.*

### **Orientation 3 : Accélération du déploiement des mobilités et de transports verts**

La Métropole a initié dès 2009 son « Schéma de transport pour l'avenir » à 2030, réactualisé à 2040 et définissant les choix ambitieux de disposer d'un maillage performant et modernisé qui s'articule autour d'un véritable réseau de tramway et de pôles multimodaux.

En continuité avec le PCAET et afin de répondre aux besoins de mobilité des 49 communes, la Métropole prévoit d'accélérer le déploiement de son schéma et compte maintenir son avance sur la thématique de Smart Mobilité pour un système de gestion des déplacements optimisé et des mobilités moins émissives.

*Les projets / actions fléché(e)s sur cette orientation stratégique sont :*

- *Création d'une piste cyclable en centre-ville de Nice dans le cadre de l'Axe 2 de la Trame Verte ;*
- *Création d'un parcours vélo dans le quartier des Moulins à Nice ;*
- *Requalification d'une piste cyclable au niveau du Chemin du Jacquon (Saint Laurent du Var) ;*
- *BHNS Centre-ville Nice (partie Voiries et aménagement) ;*
- *Ligne T4 - Nice Saint Augustin - Cagnes sur Mer (y compris matériel roulant et MOE) ;*
- *Extension ligne T2 sur rive droite du Var (câble) (y compris matériel roulant et MOE) ;*
- *Ligne T5 Nice Ariane-La Trinité puis Drap ;*
- *Décarbonation de la flotte de bus (Régie Ligne d'Azur).*

### **Orientation 4 : Accélération de la transition énergétique et ancrage du leadership métropolitain sur les sujets de Smart Grid**

La Métropole s'engage résolument dans la transition énergétique de son territoire à travers l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, la réduction de la dépendance énergétique aux énergies fossiles et le développement des énergies renouvelables.

Les mesures mises en place sont alignées non seulement avec la politique climatique du Gouvernement mais également avec les axes prioritaires du plan de relance national ainsi que les priorités affichées dans le Pacte vert européen.

La légitimité de la Métropole de Nice à porter ce type d'initiatives est également ancrée dans son positionnement pionnier au niveau européen sur les sujets de Smart Grids et d'éco-quartiers.

*Les projets / actions fléché(e)s sur cette orientation stratégique sont :*

- *Climatisation des écoles ;*
- *Remplacement d'huisseries et protections solaires dans les écoles (10 écoles) ;*
- *Rénovation étanchéité et isolation du groupe scolaire Saint Hélène ;*
- *Installation de préaux (suppression ilots de chaleurs) dans 10 écoles ;*
- *Climatisation du local de stockage de bobines à la halle Spada de Nice ;*
- *Remplacement huisseries et protections solaires dans 8 crèches ;*
- *Travaux d'amélioration des installations de chauffage au sein de 8 écoles par la mise en place de chaudière gaz à condensation ;*
- *Plan de verdissement des cours d'école de la ville de Nice*
- *Rénovation de l'éclairage du stade des Arboras.*

### **Orientation 5 : Développement de solutions innovantes pour faciliter la reprise d'activité post-crise, la diversification économique et le développement des compétences**

Les défis fondamentaux posés à l'activité économique pendant la crise sanitaire et lors de la reprise d'activité sont de nature à questionner l'agilité et l'adaptabilité des zones d'activité, des stratégies urbanistiques ainsi que des façons de travailler.

A ce titre, cette crise sanitaire fait appel au développement de solutions innovantes, à la fois parce qu'elle confirme l'intérêt de la démarche Ville Intelligente dans laquelle la Métropole est pionnière, mais également car elle catalyse le déploiement de certaines initiatives autrefois encore en émergence, liées par exemple à l'innovation et l'expérimentation.

La Métropole appuie également le développement de compétences locales, de manière à conforter la résilience de ses emplois et la diversification et la robustesse de son tissu économique.

*Les projets / actions fléché(e)s sur cette orientation stratégique sont :*

- Travaux de mise aux normes du Centre de Formation d'Apprentis de la Métropole Nice Côte d'Azur ;
- Mise en place de démonstrateurs en vue du déploiement de technologies innovantes (3 projets).

### **Orientation 6 : Affirmation du rôle de la Métropole dans l'industrialisation, la dynamisation du tissu économique local et la structuration d'écosystèmes d'acteurs innovants**

Dans la structuration de son tissu économique et afin de renforcer la résilience de ce dernier, la Métropole Nice Côte d'Azur se fixe une ambition double. Elle se doit en effet de pérenniser mais également de renouveler ses filières historiques, comme c'est le cas de la filière touristique et hôtelière (la métropole étant la deuxième destination touristique française après l'Île-de-France).

Cette nouvelle impulsion, indispensable à la résilience du tissu économique métropolitain, passe notamment par une stratégie destinée à reconquérir le foncier au service des entreprises et des acteurs de la recherche et de la formation. Elle passe également par la requalification des sites d'activité métropolitains, ayant pour objectif d'enrayer le vieillissement constaté des zones d'activités concernées et d'améliorer le développement durable des sites d'activité.

La Métropole prévoit ainsi l'aménagement de nouveaux parcs d'activités afin d'accueillir de nouvelles entreprises industrielles et innovantes sur le territoire et de permettre aux entreprises du Moyen et du Haut-Pays impactées ou détruites par la tempête Alex de se relocaliser et redémarrer rapidement leurs activités.

*Les projets / actions fléché(e)s sur cette orientation stratégique sont :*

- Zone d'activités économiques de Saint Martin Vésubie.

### **Orientation 7 : Initiation d'une nouvelle impulsion en faveur du renouveau des industries culturelles et créatives, et de valorisation du patrimoine culturel, touristique et historique métropolitain en favorisant l'innovation**

Les industries culturelles et créatives font partie des secteurs les plus fortement touchés par la crise sanitaire, alors qu'elles étaient déjà fragilisées du fait d'infrastructures et d'un patrimoine en quête de renouveau. La relance représente en ce sens une opportunité unique, pour initier une nouvelle impulsion sur ce secteur.

Cette dynamique passe d'abord et à juste titre par les sujets patrimoniaux. Toutefois, et au-delà du patrimoine tangible, le renouveau de ce secteur ne pourra se réaliser qu'avec des actions qui renforcent également le patrimoine intangible, celui des compétences et du soutien à la création et à l'emploi artistiques.

En ce sens, le programme d'investissement de la Métropole s'inscrit en alignement direct avec les orientations des 2 milliards d'euros du volet culture du plan de relance national qui prévoit des guichets de financement spécifiquement dédiés au secteur de la culture. Ces guichets sont autant d'opportunités à saisir, notamment pour certains projets métropolitains d'envergure prévus sur ce sujet.

Enfin, ces investissements sont stratégiques, car si le tourisme est une composante importante de l'économie locale, nature, patrimoine et culture sont aussi des vecteurs d'attractivité qui dépassent ce seul secteur.

*Les projets / actions fléché(e)s sur cette orientation stratégique sont :*

- Monte-charge MAMAC ;
- « Tiers-lieu » du 109 ;
- Réfection des réserves du Musée Chéret ;
- Eglise Le Gesu - Restauration de l'édifice ;
- Rénovation du Fort du Mont Alban.

#### **Orientation 8 : Renforcement du développement des équipements structurants de santé ainsi que des initiatives innovantes dans ce domaine**

S'agissant d'abord d'une crise sanitaire, la pandémie du Covid-19 a mis en évidence un certain nombre de fragilités sociales et économiques liées à la santé, et ce, à au moins deux égards. Le premier concerne la question de la répartition encore contrastée de l'offre de soins sur le territoire, et à laquelle les populations âgées sont plus exposées du fait du Covid-19. Le second tient à la mise en évidence de fragilités d'entreprises du secteur de la santé dans leur gestion aussi bien organisationnelle (gestion de crise), stratégique (gestion des approvisionnements), qu'industrielle (gestion de la production).

L'accès aux soins pour tous et partout est une préoccupation majeure de la Métropole. Une nouvelle dynamique sera engagée à travers un schéma directeur de déploiement de maisons de santé.

Dans une logique d'accélération et d'appui à cette modernisation du secteur de la santé mais aussi des sports, la Métropole s'engage pleinement en accompagnant à l'installation d'équipements adaptés et répondant aux besoins ciblés de la population (Ehpad Meridia, etc.).

*Les projets / actions fléché(e)s sur cette orientation stratégique sont :*

- Création de deux maisons de santé ;
- Création de l'EHPAD Meridia, un équipement intergénérationnel et innovant dans le quartier Meridia Nice ;
- Pôle Intergénérationnel Meridia – Bâtiment innovant Groupe scolaire et petite enfance de la Ville de Nice

#### **Orientation 9 : Renforcement de la résilience et de la sécurisation du territoire**

Au lendemain de la crise sanitaire, de la tempête dévastatrice Alex ainsi que de l'exposition du territoire à des attaques terroristes, la question de la gestion des risques se pose plus que jamais aujourd'hui pour la Métropole, et ce, sous toutes ses facettes.

Au-delà de la réponse d'urgence qui a été apportée à la suite de ces différents événements, la déclinaison du programme d'investissements métropolitains doit permettre d'ancrer ces actions dans une réflexion plus globale et stratégique. Elle se doit donc aussi de prévoir le déploiement de mesures concrètes et préventives pour renforcer la résilience du territoire face à ces occurrences par définition imprévisibles.

Plusieurs actions ciblées de sécurisation des infrastructures et des réseaux sont ainsi concernées.

*Les projets / actions fléché(e)s sur cette orientation stratégique sont :*

- *Reconstruction du pont de la Gourra à Tourrette-Levens ;*
- *RM 2205 - Murs de soutènement - Hameau du Pra (Saint Dalmas le Sauvage) ;*

#### **Orientation 10 : Renforcement de la cohésion du territoire métropolitain au service des citoyens et des entreprises**

Depuis plusieurs années, la Métropole Nice Côte d'Azur est engagée dans une politique d'amélioration des services de proximité à destination des citoyens, notamment grâce à l'utilisation des technologies numériques. Les enjeux sont forts pour les Moyen et Haut-Pays afin de garantir une équité territoriale envers les populations isolées.

Plus globalement, via la mise en place de programmes d'aménagements et d'équipements structurants, la Métropole Nice Côte d'Azur actionne un ensemble de leviers stratégiques pour lutter contre les fractures territoriales et développer les territoires ruraux.

*Les projets / actions fléché(e)s sur cette orientation stratégique sont :*

- *Ad'Ap Jean Bouin piscine ;*
- *Acquisition et aménagement du dojo dans le cadre de la requalification du secteur du Ray (Acquisition, études et travaux) ;*
- *Plan de rénovation des piscines ;*
- *Plan de rénovation Terrains foot synthétiques.*

Les opérations font l'objet de fiches descriptives qui sont validées par le comité de pilotage et annexées au CRTE.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

## Article 4 – Le plan d'action

### 4.1 L'intégration des contractualisations et programmes de l'État

En cohérence avec les dispositifs contractuels de la Région et du Département, le présent Contrat de relance et de transition écologique s'inscrit en synergie avec les autres contractualisations et programmations de l'Etat à travers les trois grandes priorités de France Relance.

#### Ecologie

La Métropole Nice Côte d'Azur travaille depuis de nombreuses années à la transition écologique pour la croissance verte (TECV). La politique énergie-climat de la Métropole s'est ainsi concrétisée par le premier Plan climat énergie territorial métropolitain adopté en février 2013.

Depuis, les efforts de la Métropole ont été reconnus, notamment en avril 2015, suite à sa candidature et à sa sélection en tant que « Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) ». A la suite des échanges entre les services de l'Etat et de la Métropole, un plan d'actions a été retenu et porte sur différents axes dont :

- La modernisation de l'éclairage public ;
- Le renouvellement de la flotte de véhicules par des véhicules électriques ;
- Le projet de centrale hydroélectrique de la Vionène ;
- Le schéma directeur des énergies ;
- La création de micro-réseaux de chaleur géothermiques sur le quartier Méridia ;
- L'expérimentation d'un service de flexibilité locale pour la distribution d'électricité ;

Ce plan d'actions a été acté dans le cadre d'une convention entre le ministère de la Transition Ecologique et la Métropole, en présence de la Caisse des Dépôts.

En parallèle, la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte dispose que les EPCI à fiscalité propre existants au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 50 000 habitants doivent adopter un Plan Climat Air-Energie Territorial.

Ainsi, le programme d'actions du Plan Climat 2019-2025 rassemble 166 projets portés par la Métropole Nice Côte d'Azur ainsi que par d'autres acteurs tels que la Chambre de Commerce et d'Industrie, l'Institut Méditerranéen du Risque, de l'Environnement et du Développement Durable (IMREDD). Ces projets s'intègrent ainsi dans une stratégie en ligne avec les objectifs fixés par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) ainsi que sur la trajectoire de la neutralité carbone en 2050.

A la lumière de cela, la Métropole développe par ailleurs plusieurs démarches qui se déclinent par :

- Des projets concourant au développement de la production locale d'énergie renouvelable ;
- La poursuite de la démarche Cit'énergie, dans une dynamique d'amélioration continue de la politique énergie-climat.

Enfin, et afin de compléter ces démarches, l'accord partenarial entre la Métropole de Nice Côte d'Azur et l'ADEME (2019-2020) a également retenu un certain nombre d'opérations qui favoriseront le passage à l'action de l'ensemble des acteurs, en particulier sur deux grands domaines :

- L'aménagement durable et résilience du territoire (touchant notamment aux axes des énergies renouvelables, de la qualité de l'air et de la mobilité) ;
- Les ressources et l'économie circulaire.

## Compétitivité

De manière à amplifier le processus engagé de mutation majeure de l'économie azurienne ainsi qu'à créer un nombre important de nouveaux emplois, entre 2012 et 2018, les secteurs de la Plaine du Var, identifiés comme prioritaires, ont connu une évolution majeure conformément aux objectifs du protocole de partenariat 2011-2026 de l'EPA Éco Vallée et dans un effort pour obtenir une mutation d'image et d'attractivité de l'ensemble du territoire et pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises.

Ces évolutions se sont matérialisées par l'engagement opérationnel d'opérations inscrites au protocole, à savoir :

- Le projet de technopôle urbaine (entreprises, enseignement supérieur, recherche et développement, campus de l'apprentissage, incubateurs et pépinières d'entreprises, commerces et services de proximité, hôtels et environ 2 500 logements) à Nice Méridia ;
- Le développement d'un pôle agroalimentaire sur le site de La Baronne à la Gaude ;
- L'aménagement du site du Grand Arénas, avec environ 2 000 logements, 20 000 emplois, le pôle d'échanges multimodal Nice Saint-Augustin et un parc des expositions et des congrès ;

Les contributions de l'Etat, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Département des Alpes Maritimes, de la Métropole Nice Côte d'Azur et de la Ville de Nice sur la période 2012-2018 se sont élevées à 33,6 M€, dont 14,8 M€ en apport en foncier. Elles ont permis à l'EPA d'engager 88 M€ de dépenses opérationnelles (y compris le foncier porté par l'EPF PACA).

En plus de dresser un bilan de ces actions, le Contrat partenarial d'aménagement 2019-2032 (avenant au protocole de partenariat 2011-2026) prévoit également les modalités de financement afin de poursuivre et d'amplifier la dynamique engagée.

Les nouvelles opérations d'aménagement qui seront réalisées sous la maîtrise d'ouvrage de l'EPA, et qui sont prévues au titre de l'avenant au protocole de PPA sont ainsi positionnés sur 3 sites :

- Le site du hameau de la Baronne dans la commune de la Gaude ;
- Les sites du Grand Méridia et de Lingostière sud dans la commune de Nice.

Ces trois opérations généreront, sur quinze ans, environ 6 800 logements dont 2 409 logements locatifs sociaux et permettront la création de 7 400 emplois.

## Cohésion

En ligne avec cette thématique stratégique, le Contrat de Ville 2015-2020 propose une démarche ambitieuse, en lien étroit avec les politiques sectorielles dont celles en faveur de l'habitat et de la mixité sociale, de l'insertion et de l'emploi, et du renouvellement urbain.

A ce titre, il comporte un chapitre retraçant les orientations stratégiques décrites dans le protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et définit les champs d'intervention autour de trois piliers prioritaires :

- Cohésion sociale ;
- Cadre de vie et renouvellement urbain ;
- Développement économique et emploi ;

et ce, sur des territoires répartis sur plusieurs communes de la Métropole.

Le contrat de ville ambitionne ainsi une meilleure intégration de ces territoires dans la ville et l'agglomération et doit permettre l'amélioration de la vie quotidienne des habitants et favoriser l'égalité des

chances, en contribuant à une plus forte équité et en réintroduisant le droit commun dans les quartiers prioritaires.

Depuis 2005, la Métropole Nice Côte d'Azur s'investit également dans les programmes de renouvellement urbain. Le parc public locatif social constitue en effet un champ privilégié en matière de lutte contre le réchauffement climatique mais également en matière de solidarité avec les habitants, pour améliorer leur cadre de vie, leur confort et lutter contre la précarité énergétique.

Ainsi, dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU), il s'agit pour la Métropole de poursuivre la dynamique engagée, d'encourager les opérations de renouvellement urbain et d'améliorer la qualité urbaine (équipements, services, activités), en particulier sur les trois quartiers prioritaires de la ville :

- Les Moulins-Le Point du Jour, secteur d'intérêt national ;
- L'Ariane, également secteur d'intérêt national ;
- Les Liserons (dans le périmètre de Nice Paillon), secteur d'intérêt régional.

En parallèle, plusieurs cadres contractuels visent à renforcer la dynamique de cohésion basée en actionnant le levier de l'aménagement des logements :

- La convention pluriannuelle d'objectif 2018-2019 conclue avec la Métropole Nice Côte d'Azur retenue dans le cadre de l'AMI « Territoire de mise en œuvre accélérée du plan logement d'abord » définit une stratégie territoriale en identifiant des priorités conjointes en matière de mise en œuvre du plan logement d'abord. Elle se décline sous la forme d'engagements réciproques permettant de renforcer les coopérations entre les acteurs de l'hébergement et du logement et de l'insertion et de permettre une meilleure articulation entre leurs interventions, en cohérence avec leurs champs de compétences respectifs.
- Le PIG métropolitain porte sur la réhabilitation de logements et apporte son soutien à des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs de façon à :
  - Augmenter le nombre de logements faisant l'objet d'une rénovation thermique appartenant à des propriétaires aux ressources modestes ;
  - Revitaliser les cœurs de village, lutter contre la précarité énergétique et proposer une offre de logements locatifs privés abordables pour les ménages de la métropole ;
  - Développer le nombre de logements locatifs privés conventionnés à loyer abordable notamment dans les communes SRU.

De manière à actionner d'autres leviers de cohésion tels que l'éducation, la Convention Cadre triennale de la Cité éducative du Quartier Prioritaire Les Moulins à Nice / Le Point du Jour à Saint Laurent du Var, entre l'Etat, la Métropole et les villes de Nice et de Saint Laurent du Var, fixe les orientations stratégiques et le plan d'actions de la Cité éducative déployée sur ces sites et qui vise à garantir l'égalité des chances et à renforcer l'implication de tous dans le projet éducatif.

Enfin, le fonds de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, abondé par la loi de finances pour 2020, vise à apporter un soutien financier aux territoires dans le cadre d'une Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2020-2021, entre l'Etat et la Métropole, qui définit des engagements réciproques relevant de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

#### 4.2 La stratégie de relance de l'activité (2021-2022)

Inédite à bien des égards, la crise liée à la pandémie COVID-19 constitue un véritable bouleversement du tissu socio-économique métropolitain et doit entraîner une action concrète, ciblée et significative de la part de l'ensemble des acteurs territoriaux pour accompagner la relance économique et la transition écologique de notre territoire.

La Métropole a opté pour une politique d'investissement ambitieuse de 2,5 milliards d'euros sur 2021-2026, qui permettra de créer de la richesse et de l'emploi et d'accélérer les transitions du territoire.

Certes les impacts de la crise ne sont pas encore complètement connus, toutefois il s'agit à travers cet ambitieux programme d'investissements métropolitain, de combiner d'une part l'urgence de la réponse à la crise (et qui a déjà fait l'objet de mesures lancées dès l'année dernière), et d'autre part le lancement d'une dynamique vertueuse de transformation accélérée vers la Métropole de demain. Plus que jamais, l'effort de relance se doit d'être impactant et exemplaire en :

- Relançant maintenant pour transformer à terme ;
- Reconstruisant maintenant pour rendre plus résilient à terme ;
- Modernisant maintenant pour rendre plus durable à terme.

Le plan de relance constitue à cet égard pour la Métropole une opportunité importante de structuration économique, dans la confirmation ou la mutation de ses secteurs pour un territoire résilient en termes de transition écologique, d'emplois durables et de qualité de vie en particulier.

Sa mise en œuvre doit être rapide pour éviter la persistance des déséquilibres du cycle économique. Elle doit en particulier jouer sur la commande publique, facteur important d'entraînement sur le reste de l'économie. Cette mise en œuvre doit s'appuyer sur les territoires, en venant soutenir des projets structurants.

Enfin, l'aide aux projets pour la cohésion sociale et territoriale traduira l'ambition de rayonnement de la Métropole Nice Côte d'Azur, au regard de sa singularité économique et sociale toute particulière marquée par la prépondérance et l'induction de secteurs spécifiques tels que le tourisme littoral et de montagne, l'événementiel, l'hôtellerie-restauration, la production spécialisée, l'immobilier et les services.

Le plan de relance métropolitain se structure ainsi autour de 3 axes principaux :

- Volet I : L'écologie, source de richesses et d'emplois ;
- Volet II : Améliorer la compétitivité de nos entreprises, de la formation à l'accompagnement à la croissance ;
- Volet III : Renforcer la cohésion, notamment sanitaire, du territoire, afin que la relance s'adresse à tous.

#### Volet I : L'écologie, source de richesses et d'emplois

La Métropole s'engage dans une dynamique d'aménagements écologiques, source d'emplois et d'une plus grande attractivité territoriale. En effet, en couvrant à la fois l'enjeu de la transition écologique et celui de l'amélioration de la qualité de l'air et du cadre de vie, le verdissement des aménagements sur le territoire métropolitain fait partie des sujets au cœur de l'effort de relance de Nice et de sa Métropole, en lien avec sa volonté de devenir « la Ville verte de la Méditerranée ». Les projets identifiés (tels que le prolongement de la Coulée verte, le déploiement de la trame verte, l'aménagement du Grand parc de la plaine du Var, l'accélération du déploiement du NPNRU, etc.) sont de nature à renforcer le verdissement des aménagements sur le territoire métropolitain et à accélérer le déploiement d'aménagement d'espaces urbains plus verts et de cadres de vie plus attractifs.

La relance métropolitaine consacre la priorité donnée à la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements, ainsi qu'au renouveau agricole et à la structuration d'une filière alimentaire et agricole éco-exemplaire.

La relance métropolitaine souhaite par ailleurs jouer le rôle de catalyseur vis-à-vis du déploiement des mobilités et de transports verts en :

- Favorisant le recours aux mobilités douces et transports en commun, que ce soit via le développement d'un réseau cyclable structurant, en accélérant la dynamique de

modernisation et de densification du maillage de tramway et BHNS ou encore, en déployant une politique de parcs-relais et de pôles d'échange multimodaux (PEM) ;

- Développant des infrastructures de mobilités moins émissives, notamment via l'électrification du matériel roulant, la modernisation du matériel roulant et l'allongement des rames de T1 / acquisition de 9 rames de T2 et T3 ;
- Accompagnant l'innovation pour la transition énergétique, notamment par la structuration d'une filière hydrogène métropolitaine.

### Volet II : Améliorer la Compétitivité de nos entreprises, de la formation à l'accompagnement à la croissance

La relance métropolitaine s'inscrit dans une forte volonté de faire jouer à la Métropole son plein rôle dans l'industrialisation, la dynamisation du tissu économique local et la structuration d'écosystèmes d'acteurs innovants.

La requalification des sites d'activité métropolitains a ainsi pour objectif d'enrayer le vieillissement constaté des zones d'activités concernées et d'améliorer le développement durable des sites d'activité. Elle prévoit notamment l'aménagement de nouveaux parcs d'activités afin d'accueillir de nouvelles entreprises industrielles et innovantes sur le territoire et de permettre aux entreprises du Moyen et du Haut-Pays impactées ou détruites par la tempête Alex de se relocaliser et redémarrer rapidement leurs activités :

- Le pôle entrepreneurial de Carros au-delà de la nouvelle zone du Roguez et dans le cadre du programme Territoire d'Industrie sur la zone d'activités de la Grave, juxtaposée à la zone industrielle de Carros, permettra de développer un projet mixte et fédérateur et de créer un lien entre les entreprises, les salariés et les habitants ;
- La zone d'activités économiques de Saint-Martin-Vesubie

Ces opérations vont permettre de renforcer l'attractivité du territoire avec une volonté forte de favoriser la création, l'implantation et le développement des entreprises mais aussi avec une ambition de montrer une nouvelle génération de site d'activités de qualité et respectueuse de l'environnement.

Cette nouvelle impulsion, indispensable à la résilience du tissu économique métropolitain, passe également par la montée en puissance de l'entrepreneuriat, de nouvelles dynamiques sur des filières existantes (telles que le développement du tourisme de congrès) ainsi que la réalisation du plein potentiel des opportunités économiques offertes par les nouvelles technologies et la ville Intelligente, à travers le dynamisme de la French Tech Côte d'Azur.

La Métropole Nice Côte d'Azur mène en parallèle ainsi une politique de développement ambitieuse en faveur de la création d'entreprises et de l'emploi. En ce sens, elle favorise l'essor d'un écosystème dédié à l'innovation dans les secteurs et filières prioritaires pour le territoire. Dans le cadre de cette stratégie, la Métropole va lancer plusieurs appels à projets afin d'identifier, attirer et accompagner des entreprises porteuses d'initiatives pertinentes qui seront expérimentées sur le territoire.

Les secteurs prioritairement visés concernent l'industrie du futur, la santé, le numérique et infrastructures (applications, services numériques), l'économie sociale et solidaire économie circulaire, éco-responsabilité), ainsi que la mobilité (MaaS, nouvelles mobilités, amélioration du parcours utilisateur).

En parallèle, un axe de travail spécifique sera également dédié aux industries culturelles et créatives, qui font partie des secteurs les plus fortement touchés par la crise sanitaire, alors qu'elles étaient déjà fragilisées du fait d'infrastructures et d'un patrimoine en quête de renouveau. Cette dynamique passe d'abord et à juste titre par les sujets patrimoniaux, tels que le Campus des métiers de l'audiovisuel à la

Victorine, créateur d'emplois à l'échelle de la métropole ainsi que le « Plan musées » prévoyant la rénovation des musées Matisse, Chéret et du MAMAC, avec des projets ambitieux et innovants.

Volet III : Renforcer la résilience et la cohésion du territoire

La pandémie Covid-19 a mis évidence un certain nombre de fragilités nécessitant des investissements dans des structures et équipements de santé pour assurer l'égal accès aux soins et la meilleure protection possible de la population sur l'ensemble du territoire métropolitain.

La tempête Alex a, quant à elle, montré également l'impérieuse nécessité d'avoir des moyens de communication hautement disponibles et résilients face aux aléas climatiques afin d'assurer une continuité d'activité en cas de panne sur les réseaux opérateurs et une meilleure coordination des forces d'intervention et de secours en situation de crise, en particulier dans le haut pays. Des projets de téléphonie satellitaire, de création d'un réseau radio sur l'ensemble du territoire métropolitain ainsi que d'expérimentation de bulle internet déployée sur les zones à risques permettent d'adresser ces problématiques.

En parallèle du Plan de Prévention des Risques Naturels et Environnementaux, ainsi que du plan de sécurisation des infrastructures (avec différents volets liés aux tunnels, aux ponts, à la digue du Port de Nice, etc.), la Métropole prévoit également de sécuriser ses infrastructures d'approvisionnement en eau, notamment via des projets d'envergure tels que la reconstruction de la station d'épuration HALIOTIS II.

Enfin, dans un contexte sécuritaire particulier de menaces protéiformes et d'enjeux majeurs en termes de sécurité, la Métropole a fait le choix de promouvoir la conception d'un hôtel des polices mutualisé. Avec le soutien de l'Etat, l'objectif est de réunir l'ensemble des forces de sécurité (police municipale et nationale) en un seul et même lieu, de créer et développer le premier centre d'hypervision urbaine et de commandement (CHUC) de France, une salle de gestion d'évènement à la pointe de la technologie, et un laboratoire des expérimentations, au sein d'un bâtiment propre et connecté.

Le plan de relance métropolitain est ainsi un plan miroir du plan de relance national, avec lequel il est parfaitement aligné. Il se décline en plusieurs projets structurants en ligne avec les lignes de financements du plan de relance, avec un objectif bien compris : moderniser les territoires, les rendre plus attractifs, plus compétitifs et plus verts. Il s'agit là d'une véritable opportunité pour hisser Nice au rang de métropole européenne.

**La Métropole tient ainsi à ce que ces grands programmes d'investissements, essentiels à la relance et à la résilience de notre territoire, irriguent tant la Ville de Nice, que les autres communes de la Métropole.**

C'est pourquoi cet effort s'insère en forte complémentarité et synergie avec les dispositifs d'intervention et de relance aux échelles européenne, nationale, régionale, et locale, ainsi que les axes de travail des différents dispositifs contractuels de la métropole avec ses partenaires. Les priorités du plan de relance national (écologie, compétitivité, cohésion) se retrouvent ainsi pleinement dans la programmation métropolitaine d'investissements, ce qui prouve la pertinence des objectifs et leur cohérence.

Les impacts attendus de ces imbrications se déclinent ainsi sur plusieurs horizons temporels :

- A court terme, répondre aux besoins immédiats et spécificités du tissu économique local, en restaurant notamment la confiance des entreprises et des salariés ;
- A moyen terme, accélérer la transformation du territoire métropolitain déjà engagée sur plusieurs défis (équilibres territoriaux ville / Haut-Pays, transition écologique, zéro carbone etc.);

- A plus long terme, lancer véritablement les chantiers de transformation de la Métropole de demain.

**Si la crise sanitaire a eu de très fortes répercussions sur le territoire, la tempête Alex est venue accentuer cette tendance, faisant ainsi appel à une stratégie de reconstruction.**

Dans le cadre de cet autre volet de la relance, une première étape a été franchie dès décembre 2020, avec plus de 100 opérations conduites en un temps record et représentant un investissement de 26 millions d'euros, qui a permis, dès décembre 2020 de :

- Rouvrir à la circulation les voies stratégiques pour désenclaver la Tinée et de la Vésubie, implanté des ponts provisoires ;
- Rétablir l'alimentation en eau potable pour 100 % de la population ;
- Mettre en place des unités mobiles de traitement des eaux usées ;
- Assurer la collecte et le traitement des déchets y compris des encombrants ;
- Rétablir l'alimentation électrique.

685 opérations, estimées à **240 millions d'euros**, doivent également être conduites sur 2021 et 2022, pour l'essentiel dans la vallée de la Vésubie.

Là aussi, au-delà de la réponse d'urgence, la volonté de la Métropole est bien de s'inscrire dans la résilience de son territoire en engageant des opérations d'envergure.

Ce chantier de reconstruction et de résilience fera l'objet d'une contractualisation spécifique, sous le pilotage du Préfet délégué à la reconstruction.

#### 4.3 Les actions et projets pour le développement et la transition écologique du territoire (2021-2026)

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet, et un tableau récapitulatif en annexe 2.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par le comité de pilotage en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les financements alloués aux actions prêtes sont inscrits et validés chaque année dans une convention annuelle de financement qui détaille la participation des différents partenaires.

Il est possible d'ajouter de nouveaux projets après la signature du contrat, lors du comité de pilotage, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, avec l'accord des instances de gouvernance définie à l'article 6.

## Article 5 – Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### 5.2. La Métropole Nice Côte d'Azur

En signant ce contrat de transition écologique, la Métropole Nice Côte d'Azur assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

La Métropole Nice Côte d'Azur s'engage à désigner dans ses services une équipe chargée du pilotage du CRTE, et d'identifier un chef de projet responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef de projet pourra être assuré par l'État via une enveloppe régionale.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat.

La Métropole Nice Côte d'Azur s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, en maître d'ouvrage publique.

### 5.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

Selon les situations, l'État peut mobiliser l'ADEME pour un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ; la Caisse des dépôts via la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial ; le Cerema pour un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation ; mais aussi : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

## Article 6 – La gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire N°6231/SG (concernant l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique) et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

En particulier, deux instances métropolitaines seront associées au suivi de la mise en œuvre du CRTE : le Conseil Métropolitain pour le Climat et le Conseil de Développement.

### 6.1 Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur, ou son représentant.

Il est composé des élus et des représentants des services de la Métropole Nice Côte d'Azur, des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres collectivités, établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Etudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

### 6.2 Le comité technique

Le comité technique réunit les représentants des services de l'État et de la Métropole Nice Côte d'Azur. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé comme suit :

Pour la Métropole : un ou plusieurs représentants, sous l'égide de la Direction Générale des Services et sous la coordination de la DGA Entreprises, Développement Économique, Tourisme et Emploi, en charge de la relance.

Pour l'État : le Secrétaire Général de la Préfecture, DICE et DDTM

Il pourra associer d'autres partenaires techniques ou financeurs, selon opportunité et avec l'accord des parties.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;

- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

## Article 7 – Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...) par l'EPCI, sur la base des informations des maîtres d'ouvrage.

## Article 8 – Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec chaque objectif du présent contrat lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les indicateurs et les modalités de renseignement sont validés par le comité de pilotage ultérieurement à la signature du contrat. De même, l'usage d'une plateforme informatique dédiée pourra être validée par le comité de pilotage. Ces éléments seront définis ultérieurement à la signature du contrat.

## Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## Article 10 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou des actions.

## Article 11 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## Article 12 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nice.

**19 NOV. 2021**

Le Président de la  
Métropole Nice Côte d'Azur



**Christian ESTROSI**

Le Préfet des Alpes-Maritimes



**Bernard GONZALEZ**

## Sommaire des annexes

**Annexe 1 – Convention financière 2021 détaillant les engagements financiers validés**

**Annexe 2 – Fiches descriptives actions liées à la relance et fiches actions et projets de transition écologique**

**2.1 Fiches projets**

**2.2 Tableau récapitulatif**

**Annexe 3 – Orientations stratégiques**

**Annexe 4 - protocole d'intention du 15 avril 2021**

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

**CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE  
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION  
ECOLOGIQUE**

**ANNEE 2021**

**ENTRE**

L'État, représenté par M. Bernard Gonzalez, préfet des Alpes-Maritimes,

Ci-après désigné par « l'État »

**ET**

La Métropole Nice Côte d'Azur, représentée par M. Christian Estrosi, Président,

Ci-après désigné par « la Métropole »

dénommés les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2021 liste les actions à engager pour l'année 2021.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le contrat de relance et de transition écologique pour la Métropole Nice Côte d'Azur, signé le....., et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus par l'Etat au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent :

### **ARTICLE 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2021, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

### **ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2021**

Ces actions, qui seront à engager en 2021, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat (*crédits du plan de relance, dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques, ...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de relance et de transition écologique, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers, ...*)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux cofinanceurs.

### **ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles**

Le financement de chacune des actions programmées en 2021 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 2021, sur la base des actions programmées, les autorisations d'engagement (AE) appelées par l'ensemble des porteurs communaux, EPCI, partenaires publics et privés du territoire métropolitain, s'élèvent ainsi, à :

Crédits État par type de crédits	France re-lance	DETR	DSIL	FNADT	Transports collectifs en site propre	TOTAL
<b>Total Territoire</b>	<b>19 882 246,50 €</b>	<b>399 184,48 €</b>	<b>11 234 275,70 €</b>	<b>794 469,37 €</b>	<b>57 200 000 €</b>	<b>89 510 176,05 €</b>
MNCA			6 321 444,73 €	464 480,37 €	57 200 000,00 €	63 985 925,10 €
VDN	409 865,28 €		1 690 430,45 €			2 100 295,73 €
Autres communes	76 225,00 €	399 184,48 €	3 222 400,52 €	329 989 €		4 027 799,00 €
Autres porteurs	19 396 156,22 €					19 396 156,22 €

Les autorisations d'engagement de l'État pour la Métropole Nice Côte d'Azur et la Ville de Nice au titre de l'année 2021 concernent 23 opérations et s'élèvent à un montant total prévisionnel hors taxes de 66 086 220,83 € dont 63 985 925,10 € au bénéfice de MNCA et 2 100 295,73 € pour la Ville de Nice.

Crédits	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat
DETR	Aménagement des points de collecte et des esplanades du village	Broc (le)	159 574 €		111 701.80 €
DETR	Réhabilitation des allées du cimetière	Saint-Martin-du-Var	36 513 €		10 953.90 €
DETR	Acquisition d'un lave-vaisselle industriel pour la restauration scolaire	Saint-Martin-du-Var	11 053 €		3 315.90 €
DETR	Remplacement du système de chauffage de l'hôtel de ville	Saint-Martin-Vésubie	53 287 €		21 314.80 €
DETR	Travaux de désamiantage du bâtiment les Gerles – école de musique	Trinité (la)	243 000 €		194 400.00 €
DETR	Mise en sécurité incendie de la résidence Adréchas	Valdeblore	40 000 €		16 000.00 €
DETR	Acquisition d'outils numériques des écoles	Valdeblore	19 298 €		9 841.98 €
DETR	Installation de toilettes sèches PMR à l'entrée du village et au jardin d'enfants	Venanson	60 630,25 €		15 873.00 €
DETR	Reconstruction de l'abreuvoir de Bourré	Venanson	78 915,51 €		15 783.10 €

Crédits	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat
DSIL	Reconstruction du pont de la Gourra à Tourrette-Levens	MNCA	698 369 €	358 543 €	339 826,45 €
DSIL	Piste cyclable Chemin du Jacqou Requalification (Saint Laurent du Var)	MNCA	106 649 €	21 330 €	85 319,20 €
DSIL	Construction d'une déchetterie/centre de tri Nice Ariane	MNCA	1 248 143.50 €	249 629 €	998 514,80 €
DSIL	Travaux de mise aux normes CFA MNCA	MNCA	2 590 438 €	517 954 €	2 072 483,20 €
DSIL	Création d'un parcours vélo dans le quartier des Moulins à Nice	MNCA	20 533 €	4 107 €	16 425,88 €
DSIL	Réfection des réseaux et requalification de la Rue Bosio - Requalification	MNCA	641 666 €	128 333 €	513 332,80 €
DSIL	RM 2205 - Murs de soutènement - Hammeau du Pra (St Dalmas le Sauvage)	MNCA	166 666 €	33 333,00 €	133 332,80 €
DSIL	Création d'espaces publics à Saint Jean d'Angely	MNCA	916 666 €	183 334 €	733 332.80 €
DSIL	Création d'un test-lieu d'activité agricole métropolitaine	MNCA	1 786 096 €	357 220 €	1 428 876.80 €
DSIL	Monte-charge MAMAC	Nice	266 667 €	186 667 €	80 000 €
DSIL	Climatisation du local de stockage de bobines à la halle Spada de Nice	Nice	73 332.50 €	14 667 €	58 666 €
DSIL	Travaux de réfection complète de l'étanchéité des toitures terrasses du groupe scolaire Sainte-Hélène	Nice	191 666 €	38 334 €	153 332.80 €
DSIL	Travaux d'amélioration des installations de chauffage au sein de huit écoles au travers	Nice	833 333 €	166 667 €	666 666.40 €

	de la mise en place de chaudières gaz à condensation				
DSIL	Travaux d'amélioration des huisseries au sein de six établissements de la petite enfance	Nice	360 000 €	144 000 €	216 000 €
DSIL	Réfection des réserves du Musée Chéret	Nice	125 000 €	95 000 €	30 000 €
DSIL	Ad'Ap Piscine Jean Bouin	Nice	367 624 €	73 525 €	294 099.25 €
DSIL	Création de préaux dans 10 écoles	Nice	625 000 €	433 334 €	191 666 €

Crédits	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat
TCSP*	BHNS centre-ville	MNCA			6 470 000,00 €
TCSP*	Ligne T4	MNCA			30 290 000,00 €
TCSP*	Ligne T5	MNCA			18 960 000,00 €
TCSP*	Téléphérique St-Laurent-du-Var	MNCA			1 480 000,00 €

\*Transports collectifs en site propre

**Autres collectivités**

Crédits	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat
DSIL	Aménagement du château	Aspremont	427 302.30 €		173 228.35 €
DSIL	Travaux de rénovation de la chapelle Sancta Maria de Olivo	Beaulieu-sur-Mer	170 459.17 €		71 592.85 €
DSIL	Travaux de transplantation de la crèche municipale au	Cap d'Ail	877 820.67 €		218 314 €

	sein du groupe scolaire André Malraux			
DSIL	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	Cagnes sur Mer	346 400 €	138 560 €
DSIL	Installation de panneaux photovoltaïques du groupe scolaire	Falicon	32 256 €	25 804.80 €
DSIL	Réaménagement et mise en accessibilité PMR des bâtiments de la mairie phase 2	Gattières	1 276 507 €	510 602.80 €
DSIL	Rénovation énergétique du bâtiment mairie et du foyer rural	Gilette	33 257 €	26 605.60 €
DSIL	Végétalisation de la cour de l'école maternelle Renoir I	Cagnes-sur-Mer	200 000 €	80 000,00 €
DSIL	Installation d'ombrières photovoltaïques sur 2 parkings (Meillières et La Rousse)	Vence	149 991,33 €	68 966,01 €
DSIL	Travaux de remplacement de la toiture de l'école maternelle Lei Bigarradié	Vence	125 000€	50 000,00 €
DSIL	Changement du mode chauffage et rafraîchissement à l'école de la Sirole et l'aslh	Colomars	37 329,00 €	26 130,30 €
DSIL	Aménagement et valorisation intra muros du château de Gilette	Gilette	379 939,21 €	50 000,00 €
DSIL	Réaménagement et mise en accessibilité PMR des bâtiments de la mairie phase 1	Gattières	678 231,80 €	190 922,25 €
DSIL	Extension du conservatoire municipal	Saint-Laurent-du-Var	736 934,00 €	370 014,56 €

Crédits	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part État
DSIL	Mise en place de tôle brise soleil sur les façades de l'école Jean Monnet	La Gaude	67 500 €		40 500 €
DSIL	Réfection de la toiture de l'église de Roya	Saint-Etienne de Tinée	200 000 €		100 000 €
DSIL	Réhabilitation du bâtiment communal « ancienne douane »	Saint-Etienne de Tinée	1 315 000 €		657 500 €
DSIL	Travaux d'extension du groupe scolaire les près	Saint-Jeannet	710 050 €		213 015 €
DSIL	Installation de chaudière des écoles Saint-Michel / Toreille	Vence	175 214 €		140 171.20 €
DSIL	Rénovation des éclairages des bâtiments et équipements sportifs	Vence	201 350.86 €		70 472.80 €

FNADT	ZAE St Martin Vésubie	MNCA	2 400 000 €	1 935 520 €	464 480.37 €
-------	-----------------------	------	-------------	-------------	--------------

**Autres collectivités**

FNADT	Extension de l'école du vieux bourg du haut de Cagnes sur Mer	Commune de Cagnes sur Mer	1 379 945 €		275 989 €
FNADT	Etude irrigation agricole	Nice – SMIAGE	120 000 €		24 000 €
FNADT	Acquisition bus – France service itinérante	Nice – PIMMS	60 000 €		30 000 €

**Autres porteurs**

Crédits	Action	Maître d'ouvrage	Montant total	Part MO	Part État
France relance	Résilience	INALVE			1 622 081 €
France relance	Résilience	SEMPACK FCE			800 000 €
France relance	Territoires d'industrie	DECOUPE LASER			200 000 €
France relance	Territoires d'industrie	VOLUMIC/GEMEA			130 000 €
France relance	Territoires d'industrie	SYNERGIE CAD			330 000 €
France relance	Territoires d'industrie	VIRBAC			900 000 €
France relance	Territoires d'industrie	SOFIA COSMETIQUES			180 000 €
France relance	Industrie du futur	CG 2000			72 102 €
France relance	Industrie du futur	PRONUTRI			118 013 €
France relance	Industrie du futur	DELTA INDUSTRIES			246 800 €
France relance	Industrie du futur	LELOUTRE INDUSTRIE			267 560 €
France relance	Industrie du futur	IMAGE MEIDA SUD			155 866 €
France relance	Industrie du futur	TOLERIE INDUSTRIELLE DU BATIMENT			154 352 €
France relance	Industrie du futur	CALLISTOREA			3 760 €
France relance	Industrie du futur	EXHIBIT			739 248 €
France relance	Industrie du futur	DECOUPE LASER			70 566 €

Crédits	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part État
France relance	Industrie du futur	PERADOTTO PUBLICITE			7 200 €
France relance	Industrie du futur	DENTIN R			5 360 €
France relance	Industrie du futur	TURPIN			92 020 €
France relance	Industrie du futur	ATOMIC NEON			11 372 €
France relance	Industrie du futur	Industrie du Futur			293 080 €
France relance	Soutien à l'accueil des animaux abandonnés et en fin de vie	LES CHATS DE STELLA (REFUGE GIRAUD)			64 669 €
France relance	Soutien à l'accueil des animaux abandonnés et en fin de vie	LES CHATS DU MERCANTOUR			17 800 €
France relance	Soutien à l'accueil des animaux abandonnés et en fin de vie	ASSOCIATION CHEVAL LIBRE 06			70 398 €
France relance	Soutien aux associations	SECOURS POPULAIRE FRANCAIS			72 407 €
France relance	Soutien aux associations	LES RESTAURANTS ET RELAIS DU COEUR			66 754 €
France relance	Soutien aux associations	CAP JEUNESSE CÔTE D'AZUR			83 619 €
France relance	Soutien aux associations	FORUM JORGE FRANCOIS (DES ETOILES ET DES FEMMES)			40 042 €
France relance	Soutien aux associations	FORUM JORGE FRANCOIS (LEGUMERIE)			66 754 €
France relance	Soutien aux associations	GROUPE SOS SOLIDARITE			78 820 €
France relance	Soutien aux associations	LA SEMEUSE			66 754 €
France relance	Soutien aux associations	BANQUE ALIMENTAIRE DES ALPES-MARITIMES			61 195 €

Crédits	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part État
France relance	Soutien aux associations	AIDE AUX DEVOIRS ANIMATION DES MOULINS			61 195 €
France relance	Soutien aux associations	FONDATION DE NICE PSP-ACTES			55 731 €
France relance	Soutien aux associations	GALICE			55 731 €
France relance	Plan Cathédrale	EGLISE SAINTE REPARATE			900 000 €
France relance	Economie circulaire / Biodéchets	CCI Nice côte d'azur			12 960 €
France relance	Economie circulaire / Dispositif exceptionnel 2020 soutien ESS	ASSOC EMMAUS COTE D'AZUR			75 182 €
France relance	Economie circulaire / Dispositif exceptionnel 2020 soutien ESS	ASS AUX BENE-FICES DE L'INSERTION DES ALPES-MARITIMES			49 019 €
France relance	Economie circulaire / Dispositif exceptionnel 2020 soutien ESS	FONDATION DE NICE PSP-ACTES			2 319 €
France relance	Dispositif TREMPLIN EETE	COVERPLA			10 683 €
France relance	Dispositif TREMPLIN EETE	EVOL NICE			6 000 €
France relance	Dispositif TREMPLIN EETE	LELIEN			9 000 €
France relance	Dispositif TREMPLIN EETE	BARBERO TRANS-PORTS			75 000 €
France relance	Dispositif TREMPLIN EETE	LABORATOIRE LAC			17 250 €
France relance	Dispositif TREMPLIN EETE	EXHIBIT GROUP			5 000 €
France relance	AAP Innovation – EETE	Projet INDUS-CLEAN			100 000 €
France relance	Eco conception – Tremplin et gré à gré	GUALTO			5 000 €
France relance	Eco conception – Tremplin et gré à gré	LAB LAC			5 000 €

Crédits	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part État
France relance	Restauration écologique	DDTM06			204 000 €
France relance	Restauration écologique	BONSON			9 600 €
France relance	Investissement du quotidien santé	CHU de Nice			4 668 000 €
France relance	Investissement du quotidien santé	CHU de la Vésubie			47 000 €
France relance	Investissement du quotidien santé	CHS Sainte Marie			116 000 €
France relance	Investissement du quotidien santé	Clinique les cadrans solaires			59 000 €
France relance	Investissement du quotidien santé	Hôpital privé gériatrique les sources			80 000 €
France relance	Investissement du quotidien santé	La maison du mineur			34 000 €
France relance	Investissement du quotidien santé	MC les lauriers roses			8 000 €
France relance	Investissement du quotidien santé	Clinique du Parc impérial			62 000 €
France relance	Investissement du quotidien santé	Clinique Saint François			126 000 €
France relance	Investissement du quotidien santé	Clinique Saint Luc			22 000 €
France relance	Investissement du quotidien santé	Clinique Santa Maria			54 000 €
France relance	Investissement du quotidien santé	E3S Saint Jean			6 000 €
France relance	Investissement du quotidien santé	Hôpital de jour ceres			5 000 €
France relance	Investissement du quotidien santé	Clinique la villa romaine			62 000 €
France relance	Investissement du quotidien santé	Clinique de la costière			30 000 €

Crédits	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part État
France relance	Investissement du quotidien santé	HAD Nice et région			5 000 €
France relance	Investissement du quotidien santé	Centre Saint Dominique			5 000 €
France relance	Investissement du quotidien santé	Atlantis			5 000 €
France relance	Investissement du quotidien santé	Maison de convalescence Serena			5 000 €
France relance	Investissement du quotidien santé	Clinique Saint George			119 000 €
France relance	Investissement du quotidien santé	Clinique Saint Antoine			50 000 €
France relance	Investissement du quotidien santé	Polyclinique Saint-Jean			24 000 €
France relance	Investissement du quotidien santé	Institut Arnault Tzanck			260 000 €
France relance	Investissement du quotidien santé	HAD Arnault Tzanck			1 000 €
France relance	Investissement du quotidien santé	Centre d'hémodialyse Arnault Tzanck			30 000 €
France relance	Investissement du quotidien santé	Chirurgie cardiaque Arnault Tzanck			215 000 €
France relance	Investissement du quotidien santé	Clinique l'Oliveraie des Cayrons			5 329 €
France relance	Investissement du quotidien santé	Agathir centre l'hémodialyse et udm Nice			5 000 €
France relance	Investissement du quotidien santé	Agathir dialyse à domicile			5 000 €
France relance	Investissement du quotidien santé	Agathir autodialyse Nice			5 000 €
France relance	Sécur de la Santé	CHU L'archet			463 000 €

France relance	ARS	Centre Antoine Lacassagne			81 000 €
France relance	ARS	CH Saint Maur			8 000 €
<b>Crédits</b>	<b>Action</b>	<b>Maître d'ouvrage (MO)</b>	<b>Montant total</b>	<b>Part MO</b>	<b>Part État</b>
France relance	Aides aux lieux - DRAC	Cirque de la Cie			15 000 €
France relance	Pdr Spectacle vivant	CDN de Nice			40 000 €
France relance	Pdr Spectacle vivant	SC Forum J. Prévert			16 000 €
France relance	AAP Relançons l'été	CIE Phase			5 000 €
France relance	AAP Relançons l'été	CIE Trans			9 000 €
France relance	AAP Relançons l'été	CIE Bal			7 500 €
France relance	AAP Relançons l'été	Compagnie humaine			8 000 €
France relance	AAP Relançons l'été	Compagnie Antipodes			9 000 €
France relance	AAP Relançons l'été	Collectif la machine			8 000 €
France relance	AAP Relançons l'été	CIE Lou Pantail			5 000 €
France relance	AAP Relançons l'été	Olea europart			5 000 €
France relance	AAP Relançons l'été	CIE Une petite voix m'a dit			5 000 €
France relance	Mesures transition écologique/eau potable et assainissement	Eau d'azur			836 479 €
France relance	Mesures transition écologique/eau potable et assainissement	Eau d'azur			806 165 €
France relance	Fonds transformation numérique des collectivités territoriales	Venanson			625 €
France relance	Dispositif Tremplin EETE	EXHBIT (Carros)			17 000,00 €

France relance	Dispositif Tremplin EETE	PIXEO LAB		5 000,00 €
France relance	Dispositif Tremplin EETE	SOC ECONOMIE MIXTE DE VENICE		18 210,00 €
France relance	MobBiodiv	Projet RES'RIVIERA		83 200 €
France relance	Modernisation des accueils de jour	CCAS 15è corps - Nice		132 300 €
France relance	Modernisation des accueils de jour	CCAS - St laurent du var		20 800 €
France relance	Modernisation des accueils de jour	Secours populaire - Nice		15 000 €
France relance	Restructuration lourde et rénovation thermique des logements locatifs sociaux	Côte-d'Azur-Habitat		209 000,00 €
France relance	Restructuration lourde et rénovation thermique des logements locatifs sociaux	Côte-d'Azur-Habitat		517 000,00 €
France relance	Restructuration lourde et rénovation thermique des logements locatifs sociaux	Logirem		165 000,00 €
France relance	Restructuration lourde et rénovation thermique des logements locatifs sociaux	Logirem		220 000,00 €
France relance	Restructuration lourde et rénovation thermique des logements locatifs sociaux	Côte-d'Azur-Habitat		726 000,00 €
France relance	Soutien à l'alimentation locale et solidaire	CCAS Villefranche		36 525,60 €



France relance	Soutien à l'alimentation locale et solidaire	APPESE (Association pour la Promotion de la Prévention et de l'Economie sociale en Europe)			29 696,00 €
France relance	Soutien à l'alimentation locale et solidaire	FONDATION DE Nice			8 689,62 €

Crédits	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part État
France relance	Fonds transformation numérique des collectivités territoriales	Villefranche-sur-Mer			15 600 €
France relance	Fonds transformation numérique des collectivités territoriales	La Trinité			30 000 €
France relance	Fonds transformation numérique des collectivités territoriales	Carros			30 000 €
France relance	Agence nationale du sport - Crédits régionalisés Pdr	Ville de Nice Stade des Arboras			409 865.28 €

#### **ARTICLE 4 : Responsabilité**

La présente convention engage la Métropole Nice Côte d'Azur sur les opérations dont elle assure la maîtrise d'ouvrage.

#### **ARTICLE 5 : Durée**

La présente convention est signée pour l'année 2021 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2021.

#### **ARTICLE 6 : Suivi**

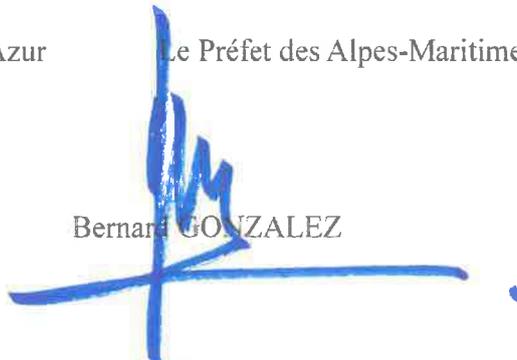
Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à **Nice**, le **19 NOV. 2021**

Le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur

Le Préfet des Alpes-Maritimes

  
Christian ESTROSI

  
Bernard GONZALEZ



# Annexe 2 – Fiches actions liées à la relance et fiches actions de projet de transition écologique

Annexe 2-1 : Fiche projet, cible, indicateurs de suivi

**Fiche Projet**  
**Réfection des réseaux et requalification de la rue Bosio**  
**CRTE 2021-2026 - Métropole Nice Côte d'Azur**

Orientation stratégique n°	1 - Dynamique d'aménagements écologiques, source d'emplois et d'une plus grande attractivité du territoire
Action n°	1
Maître d'ouvrage	Métropole Nice Côte d'Azur
Description de l'action	<p>Afin de poursuivre les travaux d'embellissement engagés dans le vieux Nice avec la requalification de la rue Saint François de Paule, Hôtel de Ville, place Pierre Gautier, Alexandre Mari, la Métropole Nice Côte d'Azur souhaite continuer la requalification de la rue Raoul Bosio. La piétonisation de la rue Bosio entre le carrefour Saint François de Paule et le Quai des Etats Unis a déjà été réalisé en février 2020. Cette opération a donc pour but la requalification de la section entre St François de Paule et la descente Crotti.</p> <p>Le projet prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-L'élargissement des trottoirs et leur requalification avec un revêtement en pierre basalte ;</li> <li>-La création d'un réseau enterré d'éclairage public, d'eau pluviale et DSI ;</li> <li>-Le renouvellement de nombreux réseaux (eau potable, Enedis) ;</li> </ul>

	<p>-L'installation de bornes escamotables automatiques afin de contrôler l'accès ;</p> <p>Les travaux seront réalisés en deux phases débutant respectivement en septembre 2021 et en septembre 2022, compte tenu de la situation de la rue, accès ouest « Vieux Nice », parkings, cours Saleya, palais de justice, opéra, mairie ; de sa fréquentation en période touristique (arrêt travaux, juillet aout septembre) ; du nombre et de la nature des réseaux à créer et à renouveler ; de l'état d'encombrement du sous-sol ; de la présence d'ouvrage archéologique et des revêtements choisis et délais d'approvisionnement de pierre basalte</p>
Partenaires	<p>Partenaire financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat (DSIL 2020 complémentaire)</li> </ul>
Coût prévisionnel	<p>Dépenses d'investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 641 666€ HT</li> </ul>
Plan de financement	<p>Budget total de 641 666€ HT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-dont 513 332,80€ votés par l'Etat dans le cadre du CRTE 2021-2022 (DSIL 2020 complémentaire)</li> </ul>
Calendrier	<p>-Phase 1 : Septembre 2021 : Requalification avec élargissement des trottoirs de la rue Raoul Bosio entre Alexandre Mari et Saint-François-de-Paule</p> <p>-Phase 2 : Septembre 2022 : Requalification avec élargissement des trottoirs de la rue Raoul Bosio entre la descente Crotti et Alexandre Mari</p> <p>La fin des travaux est prévue en avril 2023.</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	
Résilience du territoire	-Résilience sanitaire des réseaux du centre-ville de Nice
Cohésion territoriale	-Aménagement et requalification d'une artère majeure de la ville de Nice
Impact sur le tissu économique local et renforcement de la compétitivité des entreprises	N/A
Transition écologique et développement durable	-Elargissement des trottoirs pour la favorisation des cheminements piétons
Cohésion sociale et vie culturelle	-Amélioration du cadre de vie des habitants et usagers du centre-ville niçois
Numérisation des territoires et innovation	N/A

## Fiche Projet

### Création d'espaces publics Nice St-Jean-d'Angély

#### CRTE 2021-2026 - Métropole Nice Côte d'Azur

Orientation stratégique n°	1 - Dynamique d'aménagements écologiques, source d'emplois et d'une plus grande attractivité du territoire
Action n°	2
Maître d'ouvrage	Métropole Nice Côte d'Azur
Description de l'action	<p>Le secteur de St Jean d'Angely, situé au sein des quartiers Est de Nice, est appelé à devenir un nouveau pôle de centralité, structuré autour de l'Université et d'une desserte optimale en transport en commun (tramway, pôle bus, parc relais, gare SNCF).</p> <p>L'opérateur ADIM s'est porté acquéreur d'un foncier appartenant à la Ville de Nice pour y réaliser une opération immobilière mixte. Trois ilots sont prévus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ilot 1 : parking relais en silo (360 places), commerces (dont un supermarché LIDL), bureaux et services, env. 70 logements locatif social.</li> <li>- Ilot 2 : cinéma multiplex, commerces et restaurants.</li> <li>- Ilot 3 : env. 140 logements en accession, commerces.</li> </ul> <p>- env. 650 places de stationnement en sous-sol.</p> <p>L'opération immobilière s'organise autour d'espaces piétons à créer.</p> <p>Au sein des bâtiments réalisés, le projet comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La création d'une voie dans le prolongement de la rue du 22eme Bataillon des Chasseurs Alpains, entre la rue Roquebillière et l'impasse Avigdor : rue piétonne avec accès limité aux livraisons et services (contrôle d'accès).</li> <li>- La création d'une place publique, devant le cinéma et les commerces, en lien avec la station tramway Av. Mitterrand.</li> <li>- La réalisation de la sortie du parking relais, vers l'impasse Avigdor.</li> <li>- Le traitement des trottoirs sur la rue</li> </ul>

	Roquebillière et de la voie en impasse Avigdor. Le projet intègre des arbres, qui seront plantés en pots servant d'assises.
Partenaires	Partenaires techniques : - Opérateur immobilier ADIM - Ville de Nice Partenaires financiers : - Etat
Coût prévisionnel	Dépenses d'investissement : - 916 666,67 € HT
Plan de financement	Budget total de 916 666,67 € HT : -dont 733 332.80 € demandés à l'Etat dans le cadre de la DSIL 2020 complémentaire
Calendrier	Phase de travaux de février 2021 à octobre 2021
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	
Résilience du territoire	-Aménagement et requalification des espaces publics d'un quartier de Nice en pleine mutation -Intégration d'éléments de végétalisation au tissu urbain pour la résilience des espaces publics (îlots de chaleur...)
Cohésion territoriale	-Dotation en équipement des quartiers Est de Nice
Impact sur le tissu économique local et renforcement de la compétitivité des entreprises	-Dynamisation de la vie économique locale avec création d'une nouvelle centralité : bureaux, commerces, cinéma...
Transition écologique et développement durable	-Requalification de l'espace public en faveur de la piétonisation (création d'une voie piétonne, traitement des trottoirs, création d'une place publique) -Création d'un parking relais pour favoriser le stationnement de la voiture pour l'usage des mobilités douces (lien avec une plateforme multimodale : tramway, gare SNCF, pôle bus) -Intégration d'éléments de végétalisation de l'espace public
Cohésion sociale et vie culturelle	-Amélioration du cadre de vie des habitants et usagers des quartiers Est de Nice -Création de logements locatifs sociaux pour favoriser l'accession au logement de Nice aux populations éligibles au logement sociale

	-Création d'équipements (cinéma, commerces) pour les habitants des quartiers Est de Nice
Numérisation des territoires et innovation	N/A

## Fiche Projet Square Colonel Jeanpierre

**CRTE 2021-2026 - Métropole Nice Côte d'Azur**

Orientation stratégique n°	1 - Dynamique d'aménagements écologiques, source d'emplois et d'une plus grande attractivité du territoire
Action n°	3
Maître d'ouvrage	Ville de Nice
Description de l'action	<p>La Ville de Nice porte le projet de requalification du square Colonel Jeanpierre, à visée écologique et d'amélioration du cadre de vie.</p> <p>L'emprise du projet est aujourd'hui déjà classée en zone JIM (Jardin d'Intérêt Majeur). Il s'agit de jardins publics ou privés présentant un patrimoine paysager caractérisé par un ordonnancement du tracé des jardins et un relais écologique potentiel, dont la vocation est à maintenir et qui sont protégés à ce titre. Le parc actuel, présentant une zone enfants, une zone repos, une zone bouliste, un parking, des espaces verts et un canisite, est vétuste. Cependant, cette emprise est située au cœur d'une zone concernée par le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) de l'ANRU, dans laquelle de nouveaux équipements et aménagements vont avoir lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Parking Jeanpierre : opération de 31 logements locatifs sociaux et d'une crèche de 40 places ;</li> <li>-Rue Trachel et rue Reine Jeanne : aménagements</li> <li>-Cour Bensa : opération de 20 logements en accession sociale, création d'un jardin et réaménagement des voiries ;</li> <li>-43 rue Vernier : opération de 15 logements locatifs sociaux ;</li> <li>-3 rue Trachel : opération de 21 logements locatifs sociaux, 9 logements libres et 30 logements étudiants.</li> </ul> <p>C'est au sein de ces opérations PNRQAD que le</p>

	<p>réaménagement du square Colonel Jeanpierre prend place. Plusieurs objectifs concourent à ce projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-La conservation du patrimoine arboré en place ;</li> <li>-Le développement d'une végétation arbustive offrant une porosité visuelle entre l'intérieur et l'extérieur du jardin ;</li> <li>-Le maintien des usages : aire de jeux pour enfants (deux zones : tous petits et jeunes adolescents), jeux boulistes, espaces de repos ;</li> <li>-Préservation d'un espace polyvalent et intergénérationnel, sans usage prédéfini, permettant d'accueillir des occupations diverses suivant les heures de la journée (animations de quartier, séniors en forme...) ;</li> <li>-Aménagement d'une zone de jeux d'eau ;</li> <li>-Homogénéisation du mobilier ;</li> <li>-Maintien de la stèle du Colonel Jeanpierre.</li> </ul> <p>Le jardin est découpé en espaces de repos et en espaces actifs. Parmi ces derniers, on trouve une zone d'aspersion, en été, dans l'entrée principale, et une zone de jeux séparant petits et grands enfants.</p>
Partenaires	<p>Partenaires financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat (DSIL 2022)</li> <li>- ANRU (PNRQAD)</li> <li>- Conseil Régional</li> </ul>
Coût prévisionnel	<p>Dépenses d'investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 526 983 € HT</li> </ul>
Plan de financement	<p>Le budget total du projet est de 526 983 € HT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-dont 210 793€ dont au titre de la DSIL 2020 complémentaire</li> <li>-dont 67 500€ dans le cadre du PNRQAD de l'ANRU (avenant 2)</li> <li>-dont 94 500€ de subventions du Conseil Régional</li> </ul>
Calendrier	2021
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	
Résilience du territoire	- Aménagement de l'espace public, conforme aux impératifs de transition écologique pour la résilience des espaces publics (îlots de chaleur urbains...) : végétalisation, aire d'aspersion
Cohésion territoriale	-Aménagement urbain intégré à un programme

	plus global de rénovation des quartiers anciens dégradés
Impact sur le tissu économique local et renforcement de la compétitivité des entreprises	N/A
Transition écologique et développement durable	-Conservation du patrimoine arboré et création d'une zone de végétalisation arbustive : perméabilisation des sols, lutte contre les îlots de chaleur, amélioration de la qualité de l'air
Cohésion sociale et vie culturelle	-Aménagement d'un espace avec mixité d'usage et mixité générationnelle : zones de repos, zone bouliste, aire de jeux petits et grands enfants -Amélioration du cadre de vie d'un quartier PNRQAD
Numérisation des territoires et innovation	N/A

## Fiche Projet

### Création d'une déchetterie / centre de tri Nice Ariane

#### CRTE 2021-2026 - Métropole Nice Côte d'Azur

Orientation stratégique n°	2 - Structuration d'une filière alimentaire et agricole éco-exemplaire privilégiant les circuits courts, l'optimisation du traitement des déchets et assurant la résilience alimentaire
Action n°	4
Maître d'ouvrage	Métropole Nice Côte d'Azur
Description de l'action	<p>La Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA) a souhaité se porter tiers intéressé ou tiers demandeur au sens de l'article L 512-21 du code de l'environnement sur le site d'une ancienne station de carburants (exploitant SARL JLD, défaillant depuis le 1er août 2018) pour y implanter un nouveau centre de tri aux standards environnementaux actuels dans le but d'augmenter le taux de tri de la Métropole. Ceci permet à la Métropole de se substituer à la SARL JLD défaillante dans ses obligations au regard du même code. Il est également à noter que la Métropole est la seule propriétaire foncière de l'ensemble des emprises de cette ancienne station-service.</p> <p>La station « anciennement BP » a ainsi fait l'objet en 2019, d'un démantèlement comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Excavation et enlèvement de l'ensemble des cuves de stockage des carburants présentes sur le site,</li> <li>- Déconstruction et évacuation des ouvrages d'ancrages des cuves s'il y a lieu,</li> <li>- Désamiantage et Déconstruction du bâtiment commercial et du hangar attenant,</li> <li>- Déconstruction de l'auvent de couverture de l'aire de distribution des carburants,</li> <li>- Démantèlement et évacuation des pompes de distribution des carburants,</li> <li>- Démantèlement et évacuation du séparateur à hydrocarbures de traitement des eaux pluviales.</li> </ul>

	<p>La déchèterie de Nice Est, boulevard Jean-Baptiste Véra, est actuellement la déchèterie la plus fréquentée du territoire métropolitain avec plus de 45 000 entrées par an. Afin de palier à sa fermeture prochaine, la Régie de la gestion des déchets ménagers et assimilés projette la réalisation d'une déchèterie de substitution, au 51 bd de l'Ariane sur l'emprise de l'ancienne station de carburants précitée. Cette installation aura pour but d'accueillir particuliers et professionnels mais aussi d'effectuer un tri des encombrants collectés sur le domaine public par les services métropolitains. Le site assurerait une ouverture aux usagers de 6 jours par semaine afin de répondre aux besoins du secteur. Les services de la Régie de la gestion des déchets ménagers et assimilés ont imaginé une déchèterie dite « à plat » pour ce projet, à contrario d'une déchèterie à quais. Ce type de déchèterie comporte en effet de nombreux avantages, en particulier dans un milieu urbain au foncier contraint :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Important gain de place (absence de rampes, d'aménagement de génie civil conséquent),</li><li>- Suppression des risques de chute en hauteur pour les usagers,</li><li>- Amélioration de la qualité du tri des déchets,</li><li>- Modularité des exécutoires à déchets.</li></ul> <p>Afin d'éviter tout encombrement de la voirie publique (Boulevard de l'Ariane), une voie d'accès spécifiquement dédiée aux usagers entrant sur le site a été prévue. D'une longueur de 45 mètres linéaires, cette voie sera en capacité de stocker environ 9 véhicules légers en attente. Les services d'exploitation du site (poids lourds de rotation des bennes, prestataires de service divers) n'emprunteront pas cette voie et rentreront directement sur le site par l'entrée principale. Un contrôle d'accès composé de deux ponts bascules sera opérationnel sur cette déchèterie, permettant aux gardiens d'accueillir et d'orienter les usagers vers les exécutoires adéquats. Une fois entrée sur le site, l'utilisateur est guidé par un cheminement au sol imposant un sens de circulation unique. Les exutoires des différents types de déchets sont composés d'alvéoles en béton. L'utilisateur dépose ces déchets directement au sol, facilitant ainsi le vidage.</p>
--	--

	<p>L'aménagement prévoit l'installation de 3 bâtis de type constructions modulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☒ Deux éléments superposés (R+1) d'une emprise au sol de 16 m<sup>2</sup> ; 6,5m (l) x 2,43m (L) x 5,72m (H) desservi par un escalier extérieur métallique. Ce bâtiment a pour vocation à accueillir les agents chargés de l'exploitation et de la gestion du site. Le niveau R0 comprendra une partie vestiaire et une partie sanitaire. Le niveau R+1 sera composé d'une salle de vie et d'un petit bureau.</li> <li>☒ Un élément de type guérite d'une emprise au sol de 4 m<sup>2</sup> ; 2m(L) x 2m(l). Cette guérite aura pour vocation à offrir un espace couvert et protégé des intempéries aux agents dans leur mission d'accueil des usagers, tout en permettant la vision et le contrôle des ponts bascule. L'ensemble des modules seront de belle qualité et respecteront la réglementation RT2012.</li> </ul> <p>Des espaces verts (160 m<sup>2</sup>) seront réalisés avec des essences locales, composés d'agrumes (partie nord du site) et d'arbustes robustes et nécessitant peu d'entretien (lavandes, romarins, etc.). Les eaux pluviales seront conduites par ruissellement vers un module de traitement des hydrocarbures. Les candélabres installés dans l'enceinte de la déchetterie afin d'assurer une bonne visibilité nocturne, seront conçus pour éviter toute pollution lumineuse.</p> <p>Le centre de tri fonctionnera en complémentarité avec l' Usine de Valorisation Energétique de l' Ariane pour l' incinération des refus de tri des emballages ménagers. Les coûts de transport de ces refus seront ainsi totalement neutralisés dans le nouveau schéma organisationnel de cette activité. De plus, les refus seront incinérés en vue d' une valorisation énergétique sur une installation aujourd'hui en déficit de ressource pendant les périodes hivernales, et ne pouvant plus répondre à la demande de chaleur des quartiers desservis par le réseau de chaleur urbain sur ces périodes de froid.</p> <p>Le centre de tri accompagnera le déploiement des nouvelles consignes de tri auprès des habitants. L' outil créé en plein cœur du tissu urbain, sur un foncier identifié et maîtrise au niveau du</p>
--	---

	<p>boulevard de l'Ariane, permettra la promotion du geste du tri auprès des plus jeunes publics mais aussi de la population active. Des parcours pédagogiques adaptés aux publics concernés seront créés. Le centre de tri des emballages créera également plus d' une quinzaine d' emplois d' insertion en direction notamment des habitants en difficulté du quartier de l' Ariane. Un accent particulier sera mis sur la sécurité et la diminution de la pénibilité des travailleurs. La protection collective des risques d'accident des intervenants sera intégrée dès la conception de l' ouvrage, par l' élaboration des procédures de tri et des protocoles de maintenance des machines.</p>
Partenaires	<p>Partenaire financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat (DSIL 2020)</li> </ul>
Coût prévisionnel	<p>Dépenses d'investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 248 143,50€ HT</li> </ul>
Plan de financement	<p>Budget total de 1 248 143,50€ HT -dont 998 514,80€HT votés par l'Etat au titre de la DSIL 2020</p>
Calendrier	2021-2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	
Résilience du territoire	-Gestion des déchets améliorés par l'extension des capacités de traitement face à une déchetterie vieillissante
Cohésion territoriale	-Construction d'une installation de tri au barycentre de la production de déchets de la Métropole
Impact sur le tissu économique local et renforcement de la compétitivité des entreprises	N/A
Transition écologique et développement durable	<p>Contribution à la gestion durable des déchets par plusieurs biais :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Accompagnement au déploiement des nouvelles consignes de tri auprès des habitants : création de l'outil en plein cœur du milieu urbain, et en particulier à proximité d'infrastructures scolaires, pour permettre la promotion du geste de tri auprès de jeunes publics et de la population active avec des parcours pédagogiques adaptés aux publics concernés créés</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Augmentation des performances de tri des déchets avec de hauts standards de valorisation des plastiques d'emballage</li> <li>-Annihilation des émissions dues aux transports des déchets, refus du tri par la proximité directe du centre d'incinération, refus du tri ménager, et réduction du transport entre le "centre de production" des déchets qu'est Nice et cette infrastructure en milieu urbain</li> <li>-Accroissement de la valorisation énergétique issue de l'incinération des refus pour l'approvisionnement en énergie des quartiers urbains à proximité</li> <li>-Intégration d'espaces verts à l'infrastructure, de candélabres réduisant la pollution lumineuse, et d'infrastructures de traitement des eaux de ruissellement conforme aux standards environnementaux actuels</li> </ul>
Cohésion sociale et vie culturelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Emplois en insertion à direction des habitants en difficulté du quartier de l'Ariane</li> <li>-Sécurité et diminution de la pénibilité des travailleurs, protection collective accrue des risques d'accident des intervenants intégrée à la conception de l'ouvrage par des procédures de tri et des protocoles de maintenance des machines</li> <li>-Parcours pédagogiques multi-publics de sensibilisation au tri des déchets et aux consignes de tri menées avec les établissements scolaires et les habitants du quartier</li> </ul>
Numérisation des territoires et innovation	N/A

## Fiche Projet

### Création d'un lieu test d'activité agricole métropolitain

#### CRTE 2021-2026 - Métropole Nice Côte d'Azur

Orientation stratégique n°	2 - Structuration d'une filière alimentaire et agricole éco-exemplaire privilégiant les circuits courts, l'optimisation du traitement des déchets et assurant la résilience alimentaire
Action n°	5
Maître d'ouvrage	Métropole Nice Côte d'Azur
Description de l'action	<p>Le projet de création et d'aménagement d'un lieu-test d'activité agricole permanent sur la commune de Nice s'inscrit dans la Politique Agricole, Foncière et Alimentaire métropolitaine votée en juillet 2020 et visant à développer l'installation agricole professionnelle sur le territoire de la collectivité. Cet équipement répond à la nécessité d'accompagner l'émergence de savoir-faire professionnels qualifiés visant à relocaliser l'agriculture nourricière localement et ainsi répondre aux enjeux du Plan Climat</p> <p>Depuis 2014, la Métropole œuvre en matière de politique agricole et s'est dotée lors de la séance du Conseil métropolitain du 23 juillet 2020 de moyens financiers conséquents et d'outils adaptés pour mobiliser du foncier agricole permettant l'installation de nouvelles fermes. Le contexte sanitaire actuel a accentué la prise de conscience que l'agriculture est un secteur économique et sociétal stratégique. Par ailleurs les nouvelles installations agricoles et les reprises de fermes sur le territoire métropolitain ne compensent pas les cessations d'activité ce qui demande de mieux accompagner les candidats à l'installation en agriculture afin d'inverser cette tendance, de redonner de l'attractivité à l'agriculture en répondant aux enjeux de relocalisation de la production alimentaire énoncés dans le Plan Climat Air Energie métropolitain.</p> <p>Le territoire de la Métropole est confronté à une perte du nombre de chefs d'exploitations, à des prix de foncier agricole élevés, notamment pour</p>

	<p>des jeunes candidats à l'installation. De plus les, nouveaux porteurs de projets en agriculture ne sont plus issus du milieu agricole, de fait, ils ont peu d'expérience et de pratique du métier. Or le métier d'agriculteur est une activité exigeante et de plus en plus professionnelle, ainsi la Métropole dans le cadre de son plan de soutien à l'agriculture souhaite développer les lieux test d'activité agricole pour aider les porteurs de projet dans leur démarche, leur permettre d'expérimenter leur future installation avant de pouvoir la pérenniser.</p> <p>Le projet de lieu test d'activité agricole permanent aux Arboras consiste à aménager et équiper un terrain d'1 hectare 70, situé dans la plaine du Var, en zone agricole du PLUm, qui pourra accueillir deux personnes en test de maraichage biologique. La création d'un lieu-test agricole est la résultante d'un constat : les communes qui cherchent des candidats-agriculteurs à l'installation dans le cadre de projets communaux sont confrontées à une pénurie de candidats. Souvent non issus du milieu agricole, bien que formés, les jeunes agriculteurs hésitent à franchir le pas de l'installation. Le passage par un lieu-test leur permettrait de se confronter à la réalité du travail agricole, de tester leur projet et d'acquérir de l'expérience, avant de s'installer.</p> <p>Ce lieu test a vocation à jouer le rôle de démonstrateur. Dans son fonctionnement il apporte en effet au candidat au test d'activité agricole des moyens de production : foncier, équipements et matériel, accompagnement technique, financier, social, fiscal, un tutorat si nécessaire et une aide à la commercialisation grâce au partenariat du milieu agricole coordonné et organisé sous l'impulsion de la Métropole pour accompagner le testeur.</p> <p>L'objet de ce projet est donc d'aménager et d'équiper un terrain agricole afin de créer un lieu-test agricole permanent sur la commune de Nice qui s'inscrit dans la mise en œuvre d'un espace-test agricole portée par la Métropole Nice Côte d'Azur. Un espace-test agricole est une entité fonctionnelle et coordonnée qui remplit les</p>
--	---

	<p>conditions du test d'activité en mobilisant tous les acteurs de l'installation agricole autour de la collectivité pour l'accompagnement aux jeunes agriculteurs. Les objectifs de ce projet sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- favoriser le test d'activité et encourager l'installation d'agriculteurs sur le territoire</li> <li>- valoriser les zones agricoles du PLU en y concrétisant des projets agricoles</li> <li>- rendre le territoire de la Métropole attractif sur le plan agricole</li> <li>- développer l'offre de produits agricoles de qualité et les circuits courts.</li> </ul> <p>Il s'agit de réhabiliter le terrain, de l'aménager, d'amener les réseaux et équipements nécessaires au test agricole :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-un bâtiment d'accueil et réservé à l'activité administrative (bureaux, vestiaires, salle de repas),</li> <li>-des sanitaires (douches, WC),</li> <li>-un bâtiment de stockage du matériel, salle de lavage et de conditionnement des légumes, chambre froide de stockage des légumes,</li> <li>-équipements nécessaires à l'activité : serres, matériel d'irrigation, motoculteur, tracteur et matériel de culture...</li> </ul> <p>L'aménagement du site permettra de mettre à disposition des moyens de production à savoir des espaces de plein champ (2 500 m<sup>2</sup>) et des espaces à cultiver sous serres (2 500 m<sup>2</sup>), une parcelle de culture collective (3 600 m<sup>2</sup>), du matériel de culture, un bâtiment agricole (110 m<sup>2</sup>) comprenant salle de vie, sanitaires et un espace bureau partagé. La ferme urbaine créée pour accueillir ce lieu-test agricole permanent, aménagé et équipé, sera situé sur un foncier identifié et maîtrisé (base de vie du chantier du T3) de 1,70 ha dans la plaine du Var. Le site pourra accueillir deux agriculteurs en test (maraîchage ou agriculture). Ceux-ci testeront leur projet avant de s'installer réellement sur un autre foncier, notamment du foncier communal, après la phase de test de trois ans maximum, et sous réserve que le test soit positif.</p> <p>Afin de faire fonctionner le lieu test d'activité agricole permanent, un schéma de gouvernance</p>
--	---

	<p>du dispositif de l'Espace-Test agricole est mis en place par la Métropole qui comprend 3 niveaux de mobilisation des partenaires : un COPIL présidé par le Vice-président métropolitain délégué à l'Agriculture et à la Forêt avec les élus ou responsables des structures partenariales, un COTECH, piloté par la Direction de l'Agriculture et de la Montagne avec les partenaires, des Groupes de travail thématiques (foncier, candidat, communication / animation) composés des techniciens des structures.</p> <p>L'ensemble du dispositif est animé par la chargée de mission métropolitaine, affectée à temps plein, sur la mise en œuvre et l'animation, de cette gouvernance et des projets de lieux test d'activité sur le territoire métropolitain, en lien avec les techniciens des structures partenaires. Ce projet regroupe également un ensemble de partenaires techniques, sociaux, financiers et répond à 4 fonctions essentielles : couveuse, pépinière, accompagnement et coordination. Dans le cadre de la fonction « pépinière », il met à disposition des moyens de production : foncier, bâtiments, serres, matériel de culture...</p> <p>Par ailleurs, les missions de chaque partenaire, relatives à leurs engagements en termes d'accompagnement des candidats sur les lieux test d'activité sont précisées dans une convention-cadre portée par la Métropole.</p> <p>Dans le cadre du lieu-test, le développement des circuits courts sera proposé en intégrant comme partenaires, pour le volet commercialisation, la ville de Nice mais aussi les AMAP locales. Les cantines scolaires sont, en effet, très demandeuses en produits locaux de préférence cultivés en agriculture biologique. La Ville de Nice s'est dotée d'une cuisine centrale sur la plaine du Var à quelques mètres du site identifié pour le lieu-test. Elle comprend une légumerie à même de traiter une tonne de légumes frais par jour.</p>
Partenaires	<p>Partenaires techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- AMAP locales</li> <li>- Ville de Nice</li> </ul> <p>Partenaires financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat</li> </ul>

Coût prévisionnel	Dépenses d'investissement : - 1 786 096€ HT
Plan de financement	Budget total de 1 786 096€ HT : -dont 1 428 876,80€ demandés à l'Etat au titre de la DSIL 2020
Calendrier	<p><u>2021 - Phase 1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation du terrain, viabilisation, clôture, tunnels, bâti - mars à juin 2021</li> <li>-Préparation du sol : labour- amendement + mise en place serres et irrigation : juin 2021 à février 2022</li> <li>-Procédure foncière : mars à juin 2021</li> <li>-Construction bâtiment agricole :</li> <li>-Conception (APS/ APD) : mars à avril 2021</li> <li>-Permis de construire : avril à août 2021(purgé du recours des tiers)</li> <li>-Préparation travaux avec les entreprises : juin à août 2021</li> </ul> <p><u>2022- Phase 2</u> : bâti, équipements bâti, matériel - septembre 2021 à février 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Recherche de candidats et début du test d'activité agricole sur ce site : juillet 2021 à février 2022</li> </ul> <p>Maturité technique et procédurale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Procédure foncière : mars à juin 2021</li> <li>Construction bâtiment agricole :</li> <li>-Conception (APS/ APD) : mars à avril 2021</li> <li>-Permis de construire : avril à août 2021(purgé du recours des tiers)</li> <li>Fin travaux : Juin 2022</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	
Résilience du territoire	-Renforcement des filières agricoles locales et de la résilience alimentaire du territoire
Cohésion territoriale	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Aménagement d'un espace cultivé en collectif, au nord, d'environ 3 600 m<sup>2</sup> dont la production serait destinée à la cuisine centrale</li> <li>-Aménagement d'un espace destiné aux tunnels maraichers de 2 500 m<sup>2</sup> partagé entre les 2 personnes en test - deux espaces en plein champ d'environ 2 500 m<sup>2</sup></li> <li>-Aménagement d'un bâtiment agricole d'environ 110 m<sup>2</sup> pourrait être construit à l'Est du terrain à</li> </ul>

	cheval sur les parcelles ON 170 – 172 et abriter le matériel et les équipements nécessaires
Impact sur le tissu économique local et renforcement de la compétitivité des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Consolidation de la filière agricole locale</li> <li>-Concrétisation du potentiel productif recensé par le Plan Local d'Urbanisme Métropolitain qui a consacré près de 5900 hectares aux zones agricoles, notamment sur la plaine du Var qui est le grenier agricole du territoire et sur lequel 271 hectares de friches ont été recensés dont une centaine d'hectare de terrains plats maraichers.</li> <li>-Accompagnement à l'installation et la reprise de fermes pour remédier aux pertes recensées : dans les données chiffrées fournies par la Chambre d'agriculture, en moyenne depuis 7 ans, le territoire perd 23 chefs d'exploitation par an</li> </ul>
Transition écologique et développement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Meilleure utilisation du foncier agricole utilisé anciennement comme base de vie de chantier : transformation d'un espace artificialisé en espace de culture, ce qui participe activement à la lutte contre l'artificialisation des sols</li> <li>-Favorisation de la transition écologique du territoire en soutien à la recherche pour la pérennisation d'une agriculture locale et biologique, favorisant la vie des sols et réduisant la consommation en énergies fossiles</li> <li>-Intégration des agriculteurs dans les circuits courts dès la phase de test, puis en phase d'installation, avec un volet commercialisation du projet impliquant notamment les cantines scolaires de la métropole (et leur nouvelle cuisine centrale). Cela se traduit notamment par le versement exclusif de la production d'une parcelle de 3 600 m<sup>2</sup> à la cuisine centrale des cantines</li> </ul>
Cohésion sociale et vie culturelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Inscription de jeunes agriculteurs dans les filières agricoles locales et dans les circuits courts d'approvisionnement à l'échelle de la métropole / Aide aux jeunes agriculteurs et dans leur installation et leur travail d'innovation agricole</li> <li>-Création potentielle d'un espace pour accueillir les publics scolaires et sensibiliser au travail de la terre et au développement des filières agricoles locales</li> </ul>
Numérisation des territoires et innovation	-Innovation agricole et acquisition de compétences transférables en la matière



## Fiche Projet

### Création d'une plateforme de valorisation des déchets verts et biodéchets

**CRTE 2021-2026 - Métropole Nice Côte d'Azur**

Orientation stratégique n°	2 - Structuration d'une filière alimentaire et agricole éco-exemplaire privilégiant les circuits courts, l'optimisation du traitement des déchets et assurant la résilience alimentaire
Action n°	6
Maître d'ouvrage	Métropole Nice Côte d'Azur – Régie pour la Gestion des Déchets
Description de l'action	<p>Le projet consiste en la création d'une installation de valorisation organique agréée SPAN 3 pour le traitement des biodéchets, issus de la structuration progressive d'une filière de collecte séparée des biodéchets (ou déchets organiques) sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur. La plateforme de traitement devrait se situer sur une friche de la commune de Saint Laurent du Var, plus particulièrement sur la parcelle AB108 sur le Chemin des Iscles. Elle est donc située dans une zone plutôt rurale, près du Var, en proche périphérie du centre-ville.</p> <p>Dimensionnée sur une surface totale de 8 100 m<sup>2</sup>, la plateforme sera en mesure de prendre en charge et de traiter 15 000 tonnes /an de biodéchets et 7 000 tonnes/an de déchets verts. Dans l'optique d'un système de tri à la source, les biodéchets proviendront des ménages (collectes régulières) et de structures produisant une grande quantité de biodéchets (hypermarchés, restauration, industries...). Le compostage des déchets vert produira un compost employable et normalisé destiné à l'amendement des sols en vue d'une production végétale. Il pourra également être utilisé comme système de récompense des usagers pour l'effort de tri et la participation à la vie du territoire, tout en œuvrant à la création d'un circuit court. La</p>

	<p>plateforme de traitement devrait se situer sur une friche à Saint Laurent du Var, et sera classée dans la nomenclature ICPE.</p> <p>Le projet sera réalisé en trois phases successives :</p> <p>1-Réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière</p> <p>2-Construction d'une plateforme de compostage des déchets verts et des biodéchets</p> <p>3-Organiser une collecte en porte à porte auprès du grand public et des métiers de bouches.</p>
Partenaires	<p>Partenaire technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Régie pour la Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés</li> </ul> <p>Partenaires financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat - ADEME - Région Sud (AAP Gestion et valorisation des biodéchets) Candidature déposée le 7 juin 2021.</li> </ul>
Coût prévisionnel	<p>Dépenses d'investissement :</p> <p>7 274 297€ HT dont acquisition foncière 648 000 euros – Etudes et travaux 2 940 000 € HT</p>
Plan de financement	Financement REGION + ADEME 5 819 942€
Calendrier	<p>2021-2024</p> <p>Etudes faisabilité, impact 2021-2023</p> <p>Travaux construction 2023-2024</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	
Résilience du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'une filière de traitement des biodéchets pour la collecte et la valorisation en circuit court de ces matières</li> <li>- augmentation globale de la capacité de traitement à échelle départementale des déchets verts et des OMR.</li> </ul>
Cohésion territoriale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Limitation de l'impact économique de ces nouveaux schémas organisationnels de gestion des déchets du territoire</li> <li>- libération de la capacité de traitement des déchets verts globalement sur le département (7 kt libérés).</li> </ul>
Impact sur le tissu économique local et renforcement de la compétitivité des entreprises	- Création d'une filière territoriale de valorisation matière des biodéchets
Transition écologique et développement durable	- Objectif de généralisation du tri à la source des

	<p>biodéchets pour chaque citoyen d'ici 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Augmentation du taux de valorisation des déchets organiques (notamment valorisation locale pour limiter l'impact environnemental de ces activités par la création d'un circuit court)</li> <li>-Synergies de valorisation de deux flux de déchets (déchets verts et biodéchets) sur une seule installation</li> </ul>
Cohésion sociale et vie culturelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'une nouvelle collecte auprès du grand public et des activités marchandes productrices</li> <li>-Implication et sensibilisation citoyenne à l'effort de tri : le compost pourra être utilisé comme système de récompense des usagers des déchetteries pour leur effort de tri et leur participation à la vie du territoire</li> <li>-Communication parallèle sur le bénéfice environnemental et économique du schéma organisationnel de l'activité, afin de consolider ce nouveau geste de tri auprès du grand public et des acteurs économiques concernés</li> </ul>
Numérisation des territoires et innovation	N/A

## Fiche Projet

### Piste Cyclable Chemin du Jacquon - Requalification

**CRTE 2021-2026 - Métropole Nice Côte d'Azur**

Orientation stratégique n°	3 - Déploiement des mobilités et de transports verts
Action n°	7
Maître d'ouvrage	Métropole Nice Côte d'Azur
Description de l'action	<p>La Métropole porte un projet de création de piste cyclable sur le chemin du Jacquon à St-Laurent-du-Var et de requalification de la voirie effectuant la jonction entre l'avenue Pierre Amadiou et le boulevard Marcel Pagnol.</p> <p>La requalification prévoit notamment l'installation de divers équipements permettant d'assurer la sécurité des usagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Lanternes routières avec leurs coffrets et réseaux de câbles ;</li> <li>-Dispositifs de signalisation ;</li> <li>-Equipements de voiries (remblais, bordures, enrobage...) ;</li> <li>-Ralentisseur type coussin berlinois.</li> </ul>
Partenaires	Partenaires financiers : - Etat (CRTE, DSIL 2020 complémentaire)
Coût prévisionnel	Dépenses d'investissement : - 106 649€ HT
Plan de financement	Budget total de 106 649€ HT : -dont 85 319,20€ obtenus au titre de la DSIL 2020 complémentaire
Calendrier	Octobre à décembre 2020
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	
Résilience du territoire	- Requalification d'une voirie pour assurer la résilience des infrastructures routières -Sécurisation de la voirie
Cohésion territoriale	- Développement d'infrastructures de mobilités

	douces dans des communes moins dotées en infrastructures de ce type (St-Laurent-du-Var)
Impact sur le tissu économique local et renforcement de la compétitivité des entreprises	N/A
Transition écologique et développement durable	- Favorisation des mobilités douces cyclables
Cohésion sociale et vie culturelle	-Amélioration du cadre de vie : sécurisation des cyclistes, requalification de la voirie
Numérisation des territoires et innovation	N/A

## Fiche Projet

### Création d'un Parcours Vélo dans le quartier des Moulins à Nice

**CRTE 2021-2026 - Métropole Nice Côte d'Azur**

Orientation stratégique n°	3 - Déploiement des mobilités et de transports verts
Action n°	8
Maître d'ouvrage	Métropole Nice Côte d'Azur
Description de l'action	<p>Dans le cadre du programme de renouvellement urbain du quartier des Moulins à Nice, la maison du projet anime un groupe de travail avec les habitants, les acteurs institutionnels et associatifs sur des actions liées au cadre de vie. Dans ce cadre, les habitants ont émis le souhait de travailler sur la réalisation d'un parcours vélo pédagogique afin d'inciter les habitants du quartier à l'usage du vélo. Conçu en partenariat avec des habitants, des animateurs sportifs de la ville de Nice, des associations du quartier et des agents métropolitains, ce projet s'inscrit dans la continuité des ateliers mensuels organisés par l'équipe de prévention de l'ADSEA, l'association Cyclo trope et la recyclerie des Moulins, autour de la réparation de vélos et de l'apprentissage de la mobilité.</p> <p>La Métropole souhaite donc créer un parcours vélo pédagogique à destination des habitants du quartier, en proposant un itinéraire matérialisé par des totems et un jalonnement, reliant plusieurs sites sur lesquels des panneaux d'information seront installés pour aborder différentes thématiques autour du vélo (sécurité routière, code de la route, santé et environnement). Cet itinéraire pourra être librement pratiqué par les habitants ou servira de support à des actions portées par les acteurs associatifs du quartier. Les différents éléments de mise en place du projet sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Conception du contenu des messages et du parcours en partenariat avec les acteurs impliqués dans le projet ;</li> </ul>

	<p>- Installation de 7 TOTEMS à l'intérieur du quartier avec au recto un plan du quartier et l'itinéraire proposé dans le quartier, au verso des conseils sur le code de la route et les bonnes raisons de s'y mettre, la santé et le vélo, ainsi que l'histoire du vélo.</p> <p>Les objectifs de ce parcours vélo sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'encourager les déplacements à vélo à l'intérieur du quartier (depuis le collège vers les équipements sportifs du quartier) et à l'extérieur, soit vers le centre-ville de Nice, soit vers l'aéroport/la promenade des Anglais, soit vers Saint-Laurent-du-Var,</li> <li>- De sensibiliser les enfants à la sécurité routière,</li> <li>- D'être capable de circuler à vélo dans l'espace public,</li> <li>- D'occuper l'espace public,</li> <li>- D'accompagner cette action par un atelier réparation de vélos proposé par l'équipe de prévention spécialisée et la Recyclerie.</li> </ul>
Partenaires	<p>Partenaires techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Habitants, animateurs sportifs de la Ville de Nice, associations du quartier, agents métropolitains</li> <li>- ADSEA</li> <li>- Association Cyclotrope</li> <li>- Recyclerie des Moulins</li> </ul> <p>Partenaires financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat</li> </ul>
Coût prévisionnel	<p>Dépenses d'investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 20 532,50€ HT</li> </ul>
Plan de financement	<p>Budget total de 20 533€ HT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dont 16 425,88€ obtenus au titre DSIL 2020</li> </ul>
Calendrier	<p>Travaux en cours – prévisionnel fin de travaux Septembre 2021</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	
Résilience du territoire	N/A
Cohésion territoriale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'infrastructures pour favoriser la pratique du vélo dans le QPV des Moulins, et favorisation des liaisons avec Nice et St-Laurent-du-Var.</li> </ul>

Impact sur le tissu économique local et renforcement de la compétitivité des entreprises	N/A
Transition écologique et développement durable	- Favorisation des mobilités douces cyclables
Cohésion sociale et vie culturelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien à l'action d'associations locales dans leurs actions de promotion des mobilités cyclables (Cyclotrope, Recyclerie des Moulins...)</li> <li>-Sensibilisation des habitants à la pratique sécurisée du vélo, à la pratique du sport, aux questions environnementales concernant les mobilités</li> <li>-Lien renforcé entre le quartier des Moulins et son environnement urbain direct (Nice et St-Laurent-du-Var)</li> </ul>
Numérisation des territoires et innovation	N/A

## Fiche Projet

### Création d'une piste cyclable dans le cadre de l'axe 2 de la Trame Verte

**CRTE 2021-2026 - Métropole Nice Côte d'Azur**

Orientation stratégique n°	3 - Déploiement des mobilités et de transports verts
Action n°	9
Maître d'ouvrage	Métropole Nice Côte d'Azur
Description de l'action	<p>Le projet global de Trame Verte consiste à aménager un nouvel axe vert continu entre les collines de Cimiez et celles des Beaumettes soit au total 6 km de voie et 10 hectares transformés pour porter un véritable projet d'écologie urbaine à l'échelle de la ville de Nice. Cet axe sera à terme un véritable poumon vert planté de 1000 arbres et d'une végétation dense et luxuriante, cette trame sera organisée comme un jardin linéaire, rythmé par des espaces plus généreux, des lieux de convivialité. Elle permettra la déambulation et organisera les déplacements en modes doux et décarbonés, les sites propres bus cédant leur place à une trame verte, à de nouveaux usages, une nouvelle qualité de vie. Avec la mise en service de la ligne 2 du tramway et la restructuration du réseau de transport, la ville de Nice a en effet repensé l'usage des anciens couloirs bus dont les voies (sites propres) ont été délaissées, permettant ainsi un aménagement cyclable et paysager au cœur de la ville, en pied d'immeuble au plus près de dizaines de milliers de riverains.</p> <p>En 2019, lors de la phase 1, la Métropole a déjà réalisé un aménagement sécurisé comprenant une piste cyclable et des végétaux perméabilisant les ex-voies de bus sur l'axe Nord des rues Bottero, Joffre, Pastorelli, Dévoluy.</p> <p>Vu le succès obtenu par ces aménagements et le retour positif de la population, la Métropole</p>

	<p>poursuit dans le cadre d'une phase 2, l'aménagement de l'axe Dante, Buffa, Place Grimaldi, Liberté, Hôtel des postes et Gioffredo mais cette fois ci sur la totalité de l'axe nord/sud qui va faire l'objet d'une requalification totale de façade à façade. Au sein de cette phase 2 est intégré le projet d'une piste cyclable bidirectionnelle au cœur de la trame verte. D'une largeur de 3m, la piste bidirectionnelle permettra également la perméabilisation des voies par la plantation en pleine terre d'arbustes et la création de jardinières longitudinales. La Métropole permettra également au travers de ces travaux d'élargir et requalifier les cheminements piétons.</p> <p>Cette perméabilisation d'espaces libérés des voies de bus contribuera à répondre aux enjeux d'adaptation au changement climatique en limitant les ilots de chaleur en été et en diminuant la pollution atmosphérique. Les espaces verts créés permettront également de déconnecter du réseau d'assainissement unitaire les eaux de pluie tombant sur le nouveau couvert végétal. Cet aménagement sera favorable au retour de la biodiversité. Ainsi 4 410 m<sup>2</sup> de surface vont être perméabilisée avec la mise en place d'espaces verts : plantation d'arbres en pleine terre, fleurissement au sol dans l'emprise voie de bus ou emprise stationnement.</p>
Partenaires	Partenaire technique : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ville de Nice</li> </ul> Partenaires financiers : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat – DSIL 2020 complémentaire</li> </ul>
Coût prévisionnel	Dépenses d'investissement : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 000 000€ HT</li> </ul>
Plan de financement	Budget total de 4 000 000€ HT : <ul style="list-style-type: none"> <li>-dont 2 000 000€ à demander à l'Etat dans le cadre de la DSIL 2020 complémentaire</li> </ul>
Calendrier	Axe 2 : piste cyclable bidirectionnelle et perméabilisation (3370m <sup>2</sup> ) des rues Buffa, Liberté – Place Grimaldi, Hôtel des Postes <p>Calendrier rue Dante et rue de la Buffa :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes avril à juillet 2020</li> <li>- Lancement des marchés septembre à décembre 2020</li> </ul>

	<p>- Travaux prévus de janvier à décembre 2021</p> <p>Calendrier place Grimaldi et rue de la Liberté :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes avril à septembre 2020</li> <li>- Lancement des marchés novembre 2020 à février 2021</li> <li>- Travaux prévus Avril 2021 à Février 2022</li> </ul> <p>Calendrier rue Hôtel des Postes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes septembre à décembre 2020</li> <li>- Lancement des marchés de janvier à juin 2021</li> <li>- Travaux prévus septembre 2021 à octobre 2022</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	
Résilience du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement de 6km de voies et 10 hectares à forte qualité paysagère</li> <li>- Amélioration et sécurisation des réseaux de mobilités douces avec la création de voies cyclables et cheminements piétons</li> <li>- Revue de l'usage des anciens couloirs bus dont les voies (sites propres) ont été délaissées</li> </ul>
Cohésion territoriale	- Aménagement cyclable et paysager au cœur de la ville, en pied d'immeuble, affectant des dizaines de milliers de riverains et usagers des quartiers centraux et Est de Nice
Impact sur le tissu économique local et renforcement de la compétitivité des entreprises	N/A
Transition écologique et développement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Perméabilisation de 4410 m<sup>2</sup> de surface avec la mise en place d'espaces verts, pour lutter contre l'artificialisation des sols qui engendrent des risques liés aux intempéries et favorise la création d'îlots de chaleur urbains</li> <li>-Favorisation du retour de la biodiversité le long de la trame</li> <li>-Intégration des mobilités douces à l'aménagement favorisant leur recours et la lutte contre les émissions polluantes</li> </ul>
Cohésion sociale et vie culturelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration du cadre de vie par la création d'espaces végétalisés, la réduction de la pollution sonore et la favorisation des modes doux et cheminements piétons</li> <li>- Dizaines de milliers de riverains touchés par ce réaménagement cyclable et paysager</li> </ul>
Numérisation des territoires et innovation	N/A



## Fiche Projet BHNS Centre-Ville Nice

### CRTE 2021-2026 - Métropole Nice Côte d'Azur

Orientation stratégique n°	3 - Déploiement des mobilités et de transports verts
Action n°	10
Maître d'ouvrage	Métropole Nice Côte d'Azur
Description de l'action	<p>Aujourd'hui, la ligne 1 de tramway, et les lignes de bus parallèles (ligne 8, ligne 57 notamment), connaît une fréquentation très importante, de l'ordre de 120 000 voyageurs/jour. Cette fréquentation nuit à la régularité et à la vitesse commerciale de la ligne 1. Le projet consiste à proposer une offre de transport plus forte sur une partie du corridor ligne 1 en proposant la mise en place d'un bus à haut niveau de service (BHNS).</p> <p>L'aire d'étude du BHNS s'étend sur un trajet de 8 km de Las Planas - Ecole des Oliviers au Palais des Expositions. Ce trajet se situe dans l'hypercentre-ville de Nice, où les 2/3 des habitants de la métropole NCA vivent et travaillent (soit 340 000 habitants). La fréquentation attendue sur ce trajet est de 16 000 voyageurs par jour pour des passages prévus toutes les 8 minutes en heure de pointe et 12 minutes en heures creuses, sur une amplitude horaire de 5h00 à 1h00, pour un temps de parcours de 32 minutes entre les deux terminus. Trois QPV sont ainsi traversés : Las Planas au terminus Nord (1220 habitants), Nice Centre Notre Dame-Vernier-Thiers (4370 habitants) et Nice Palais des Expositions au terminus Est (1560 habitants).</p> <p>Les bus qui circuleront sur cette ligne BHNS nouvelle, articulés de format 18 mètres et de 150 places, seront des bus décarbonés (les études de fréquentations en cours permettront d'affiner le dimensionnement). Le choix entre des bus électriques ou à hydrogène est en cours.</p>

Partenaires	Partenaires techniques : - Régie Lignes d'Azur Partenaires financiers : - Etat
Coût prévisionnel	Dépenses d'investissement : - 42 500 000€ HT
Plan de financement	Budget total de 60 460 000€ HT : -dont 6 380 000€ demandés dans le cadre de la candidature au 4 <sup>ème</sup> AAP TCSP
Calendrier	- PLU métropolitain approuvé le 25 octobre 2019 -Achèvement des études de faisabilité du cabinet d'études Artelia pour novembre 2020 -Délibération métropolitaine n°2.0 du 9 avril 2021 relative aux "nouvelles mobilités métropolitaines de demain" lançant la concertation sur le projet proposé en conseil métropolitain du 28 mai 2021 -Les travaux seront réalisés sur la période 2022-2023 -L'échéance de mise en service du BHNS est prévue en 2023
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	
Résilience du territoire	-Réaménagement de la voirie sur les espaces concernés avec organisation des voies véhicules légers/bus à repenser
Cohésion territoriale	- Amélioration de l'offre de transports publics pour les habitants de la Métropole, avec environ 340 000 habitants qui vivent et travaillent dans le périmètre du BHNS. -Mise en œuvre d'une politique d'urbanisme volontariste autour du TCSP -Desserte de 316 équipements sur le parcours du BHNS, parmi lesquels des équipements d'éducation (pôle scolaire Henri Sappia, collèges, lycées...), des équipements culturels et d'art (MAMAC, galeries, musées...)
Impact sur le tissu économique local et renforcement de la compétitivité des entreprises	- Redynamisation de la vie économique locale à proximité du parcours du BHNS -Economie de temps de déplacement par une vitesse plus élevées des bus et une réduction des conflits d'usages lorsqu'ils sont en site propre
Transition écologique et développement durable	- Estimation de son bilan carbone (teqCO2) : - 126 857t (soit- 4 451 t / an) -Augmentation des capacités des transports en commun et de leur attractivité avec un

	délestage notamment du tramway 1 surutilisé -Réduction des émissions par l'utilisation de bus soit électriques soit à hydrogène : utilisation uniquement de véhicules routiers zéro émission
Cohésion sociale et vie culturelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration des équipements de transport et du cadre de vie des usagers avec une allègement de la fréquentation du T1 et de certaines lignes de bus pour se reporter sur le BHNS</li> <li>- Nombre d'habitants et d'emplois potentiellement desservis par le projet (à 300 mètres autour des stations) : 103 000 habitants et 43 260 emplois en 2019</li> <li>-Desserte améliorées de 3 quartiers liés à la politique de la ville rassemblant 7150 habitants</li> <li>-Tarification selon profil (élèves, moins de 19 ans, étudiants-apprentis de 19 à 25 ans, non imposables, plus de 65 ans, demandeurs d'emploi, profil social, personnes handicapées, anciens combattants, familles nombreuses...)</li> </ul>
Numérisation des territoires et innovation	- Utilisation d'une flotte BHNS innovante à hydrogène ou électrique

## Fiche Projet Ligne T4 Nice-St-Augustin – Cagnes-sur-Mer

### CRTE 2021-2026 - Métropole Nice Côte d'Azur

Orientation stratégique n°	3 - Déploiement des mobilités et de transports verts
Action n°	11
Maître d'ouvrage	Métropole Nice Côte d'Azur
Description de l'action	<p>Le projet de la ligne 4 de tramway a été inscrit dans le schéma directeur du réseau de transport urbain à l'horizon de 2030, schéma directeur ayant fait l'objet d'une concertation publique en 2009. Le Conseil Métropolitain du 23 juillet 2020, approuvant le bilan à mi-parcours du schéma directeur 2030, et l'actualisant à 2040, a affirmé la création d'une ligne structurante de tramway entre Cagnes-sur-Mer et Nice-Ouest en passant par Saint-Laurent-du-Var. La création de la ligne 4 de tramway est un projet d'envergure pour le territoire métropolitain. Il va permettre de desservir les 2ème et 3ème villes de la Métropole Nice Côte d'Azur (Cagnes-sur-Mer et Saint-Laurent du Var) et de les relier au cœur de la plaine du Var et de ses nombreuses connexions vers le reste du territoire. Cette ligne reliera le quartier de Saint Augustin/Grand Arénas sur la commune de Nice et le centre-ville de Cagnes-sur-Mer, en passant par Saint-Laurent du Var.</p> <p>Les objectifs de la ligne 4 de tramway s'articulent autour de 3 axes : environnementaux, climatiques et économiques. Le but étant de requalifier les espaces publics en proposant un mode de transport doux et moins polluant. L'arrivée de ce nouveau mode de transport est une véritable opportunité pour changer profondément la physionomie de la basse rive droite du Var. Les enjeux sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– améliorer l'offre de transport : en développant les transports en commun pour permettre de relier les quartiers</li><li>– réduire la part de l'automobile : au profit des transports en commun et faciliter le report modal</li></ul>

	<p>avec la création de parcs-relais : à la gare de Saint-Laurent-du-Var, au débouché du Val Fleuri et au terminus du parc des sports Sauvaigo</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– desservir les principaux pôles économiques : l'aéroport, l'Arénas, l'institut Arnault Tzanck, le quartier des Vespins et de la gare, CAP 3000 et le centre-ville de Saint-Laurent-du-Var, l'hippodrome, le centre-ville de Cagnes sur mer, les équipements de proximité</li> <li>– requalifier l'espace public et développer les modes doux : en élargissant les trottoirs, en embellissant et en végétalisant les espaces partagés</li> </ul> <p>Les bénéfices attendus sont la réduction de la pollution et du bruit ; la contribution à une ville plus belle, apaisée, plus moderne, plus verte et au cadre de vie requalifié ; la création d'une offre de transport supplémentaire et des facilités de déplacement sur des axes saturés ; l'apport de solutions pour favoriser l'intermodalité (création de parcs-relais) et la contribution à l'attractivité de la ville qui favorise l'activité économique</p> <p>La nouvelle ligne T4 a pour objectif de relier la partie urbaine la plus dense de l'ouest de la métropole (Cagnes-sur-Mer et St Laurent du Var) à Nice grâce à une quinzaine de stations réparties sur un tracé d'environ 7 km (de St Augustin au centre-ville de Cagnes-sur-Mer). Cette opération offrira une amélioration significative de l'offre Transports en Commun et de son niveau de qualité (fiabilité et rapidité) sur des secteurs à fort trafic, pour les liaisons entre la partie ouest de NCA et le cœur de la vallée du Var, en articulation avec le TER. Elle facilitera et fluidifiera les déplacements plus courts et inter-quartiers de la rive droite. Elle desservira et reliera plusieurs grands pôles générant de la mobilité (hippodrome, port Saint-Laurent, Institut A. Tzanck, centre commercial « Cap 3000 », Saint Augustin, l'aéroport...). Elle permettra l'embellissement des quartiers traversés et les adaptera au changement climatique grâce au réaménagement des espaces publics et la végétalisation. Elle remodelera et revitalisera la M6007 -en déshérence sur la partie Laurentine- et l'activité commerciale par de nouveaux espaces</p>
--	---

	<p>publics de qualité et avec une meilleure accessibilité. Le tracé pressenti – qui emprunterait intégralement la RM 6007 entre Saint Augustin et le boulevard Maréchal Juin à Cagnes-sur-Mer - a fait l'objet de concertations entre 2005 et 2009. Il est conforme aux orientations du schéma directeur des transports de 2009. Il fera l'objet d'une nouvelle concertation réglementaire au cours de l'année 2020. Le fruit de cette rencontre entre la Métropole Nice Côte d'Azur et le public concerné permettra de valider définitivement le programme du projet de ligne T4.</p> <p>Caractéristiques techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 300 personnes = capacité d'une rame de 44m</li> <li>- 20 minutes entre les deux terminus</li> <li>- 182 000m<sup>2</sup> requalifiés de façade à façade</li> <li>- 800 arbres conservés et plantés (100 à Nice, 200 sur Saint-Laurent-du-Var et 500 à Cagnes-sur-Mer)</li> <li>- 3 P+R créés : Gare de Saint-Laurent-du-Var, Val Fleuri et Parc des Sports Sauvaigo.</li> </ul>
Partenaires	<p>Partenaires financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat (CRTE, 4<sup>ème</sup> AAP TCSP)</li> <li>-</li> </ul>
Coût prévisionnel	<p>Dépenses d'investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 247 000 000€ HT dont dépenses subventionnables 141 360 000 € HT</li> </ul>
Plan de financement	<p>Budget total de 247 000 000€ HT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-dont 20 700 000€ demandés à l'Etat dans le cadre d'une candidature au 4<sup>ème</sup> AAP TCSP</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Juillet 2020 : délibération du Conseil Métropolitain approuvant le bilan à mi-parcours du schéma directeur 2030, et l'actualisant à 2040, afin de répondre notamment aux objectifs du Plan de Déplacements Urbains et du Plan Climat Air Energie Territorial</li> <li>-1er trimestre 2021 : concertation publique réglementaire</li> <li>-2021 : poursuite des études de maîtrise d'œuvre et préparation des enquêtes et procédures légales (marché de maîtrise d'œuvre en cours d'analyse des offres)</li> <li>-2022 : enquêtes publiques (environnementale, loi sur l'eau, utilité publique, foncière...) et déclaration d'utilité publique</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Fin 2022 : déviation des réseaux</li> <li>-2023 – 2025 : travaux et essais</li> <li>-Début 2026 : mise en service de la ligne</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	
Résilience du territoire	- Amélioration des systèmes de transport par la création d'une nouvelle ligne de tramway sur le territoire métropolitain de 7,1 km pour 15 stations
Cohésion territoriale	- Création de valeur et d'emplois à échelle fine dans les quartiers traversés (secteurs commerciaux et tertiaires majoritairement)
Impact sur le tissu économique local et renforcement de la compétitivité des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Attractivité économique des quartiers traversés renforcée</li> <li>-Economie de temps de déplacement : temps de parcours inférieur à 20 mn en porte à porte aux abords de la ligne pour une fréquence de passage moyenne des rames de 8 mn</li> </ul>
Transition écologique et développement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du nombre de passagers dans les transports publics et de la part modale des transports en commun, en particulier dans les zones auparavant non-desservies</li> <li>- 24 930 voyageurs sont reportés chaque jour de leur véhicule particulier au profit de la ligne T4. Supposant un taux d'occupation des véhicules de 1,1, cela représente une diminution de plus de 22 660 véhicules sur les routes.</li> <li>- En 50 ans, le projet permet de réduire les émissions de CO2 de plus de 255 300 tonnes (teqCO2)</li> </ul>
Cohésion sociale et vie culturelle	-Amélioration des conditions de déplacement et désenclavement de quartiers autrefois non-desservis par le réseau structurant de transports
Numérisation des territoires et innovation	-Mise en place de systèmes de transports innovants

## Fiche Projet Extension de la ligne T2 sur rive droite du Var (Transport par câble)

### CRTE 2021-2026 - Métropole Nice Côte d'Azur

Orientation stratégique n°	3 - Déploiement des mobilités et de transports verts
Action n°	12
Maître d'ouvrage	Métropole Nice Côte d'Azur
Description de l'action	<p>Ce projet vise au franchissement du Var par la ligne 2 de tramway à proximité de la mairie de Saint-Laurent-du-Var en rive droite du Var (câble), il a pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'alléger le trafic routier sur les 2 ponts actuels avec un autre point d'accès très efficace vers Eco vallée et Méridia depuis le quartier de la mairie,</li> <li>- De créer une nouvelle continuité urbaine de part et d'autre du Var,</li> <li>- De permettre à potentiellement 7000 personnes d'avoir un accès au tramway à moins de 10 mn à pied, et d'avoir 100% des saint-laurentins à moins de 10 mn en bus du pôle d'échange Mairie,</li> <li>- De réaliser + 9 % de fréquentation supplémentaire pour la ligne T2 à la journée.</li> </ul>
Partenaires	Partenaires financiers : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat (4<sup>ème</sup> AAP TCSP)</li> <li>-</li> </ul>
Coût prévisionnel	Dépenses d'investissement : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 36 600 000€ HT dont 28 500 000€ HT de dépenses subventionnables.</li> </ul>
Plan de financement	Budget total de 36 600 000,00€ HT : -dont 1 140 000,00€ demandés à l'Etat dans la candidature au 4ème AAP TCP
Calendrier	2022-2026
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	
Résilience du territoire	- Amélioration de la qualité de l'espace public et des mobilités avec la création d'une nouvelle continuité urbaine de part et d'autre du Var
Cohésion territoriale	- Liaison des mobilités assurées de part et d'autre des rives du Var assurant la continuité des mobilités entre Nice et St-Laurent-du-Var

Impact sur le tissu économique local et renforcement de la compétitivité des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement de la connexion au centre de Nice des entreprises de St-Laurent-du-Var (mobilité des salariés)</li> <li>- Economie de temps de transport : allègement du trafic routier sur les 2 ponts actuels avec la création d'un autre point d'accès faisant le lien entre le quartier de la mairie de St-Laurent-du-Var et Ecovallée et Méridia</li> </ul>
Transition écologique et développement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attractivité renforcée de la ligne 2 du tramway grâce à la nouvelle continuité qui permet d'envisager un report de la part modal de la voiture sur le tramway : potentiellement 7000 personnes en accès direct à moins de 10 minutes à pied, et 100% des saint-laurentins à moins de 10 minutes en bus du pôle d'échange, pour une fréquentation estimée supérieure à 9% à la journée</li> <li>- Estimation de son bilan carbone (teqCO2) : 40 755 teqCO2 (horizon du bilan carbone : 50 ans).</li> </ul>
Cohésion sociale et vie culturelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Desserte renforcée des saint-laurentins et des niçois notamment du QPV des Moulins</li> </ul>
Numérisation des territoires et innovation	N/A

## Fiche Projet Création De la ligne T5 Pont Michel – Ariane Nord – La Trinité

### CRTE 2021-2026 - Métropole Nice Côte d'Azur

Orientation stratégique n°	3 - Déploiement des mobilités et de transports verts
Action n°	13
Maître d'ouvrage	Métropole Nice Côte d'Azur
Description de l'action	<p>La Métropole s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique très volontariste en matière de transports en commun et pôles d'échanges, qui s'est traduit par un schéma directeur des transports urbains à l'horizon 2030 adopté en 2009. Il présente la stratégie de développement des transports collectifs, le réseau TCSP à terme, ainsi que la politique et les équipements associés (parcs-relais, pôles d'échanges multimodaux, politique tarifaire, politique vélo, etc). Ce schéma a été actualisé à l'horizon 2040 par le conseil métropolitain en juillet 2020. Il intègre des projets supplémentaires définis par le nouveau PDU. Ce schéma prévoit que les quartiers Est dans la vallée du Paillon seront desservis par un TCSP cadencé, couplé à la ligne TER Nice Breil. En effet, dans ce secteur (Bon Voyage, l'Ariane, La Trinité, la vallée des Paillons) où les quartiers sont souvent des quartiers PRU, l'usage des transports en commun est bien plus développé qu'ailleurs. Et il importe de donner aux usagers un service amélioré. Une première phase a été livrée avec la ligne de tramway T1 jusqu'à Pasteur, associé à une réorganisation des bus plus adaptée aux besoins de fréquence et d'amplitudes horaires élargies. De plus, le secteur de Nice Est fait face à des difficultés de circulation majeures aux heures de pointe au niveau des ponts Jumeaux, ainsi qu'à des congestions importantes sur la Pénétrante du Paillon qui nuit aux déplacements des habitants notamment au niveau de la zone Anatole France. Les études de circulation menées à l'horizon 2030 concluent en la mise en place d'un TCSP structurant pour répondre à ces problématiques de circulation, en</p>

	<p>plus du TER dont la fréquence est aujourd'hui faible. L'ensemble de ces analyses milite pour venir compléter l'offre existante avec une nouvelle ligne de tramway, indépendante de la ligne T1 mais connectée à celle-ci.</p> <p>Au vu de ce besoin, il s'agit de créer une nouvelle ligne de tramway dite T5 de 4, 5 km entièrement en site propre, indépendante de la ligne T1, mais connectée à celle-ci.</p> <p>Cette T5 partirait de la station Pont Michel dans le quartier de Pasteur, desservirait en rive gauche du Paillon le quartier de bon Voyage, celui des Liserons (quartier PRU), puis rejoindrait l'Ariane en franchissant les Ponts Jumeaux, nœud routier et autoroutier majeur dans la vallée des Paillons. Y serait créé un grand parc-relais pour capter les flux venant de l'A8 Est ainsi que ceux du nord des Paillons. De l'Ariane, le tramway franchirait le Paillon pour rejoindre le centre-ville de La Trinité, en connexion avec la gare TER. Un pôle d'échange multimodal serait créé pour connecter bus, tramway, TER et voitures. Un souterrain permettrait ensuite de le connecter à Drap/Cantaron.</p> <p>Ce projet se fera en 3 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- La première jusqu'à L'Ariane nord serait mise en service en 2026</li><li>- La 2e phase entre L'Ariane Nord et La Trinité serait réalisée pour 2027</li><li>- Une 3eme phase serait développée ultérieurement vers Drap Cantaron.</li></ul> <p>Les objectifs de ce projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>-Améliorer significativement l'offre de transport (cadencement, fiabilité des temps de parcours) en complétant le réseau structurant à l'est de la Métropole, et raccordant Bon Voyage, L'Ariane et La Trinité au centre de Nice.</li><li>-Assurer un report modal de la voiture vers le tramway grâce à une desserte fine et complémentaire aux TER, en correspondance directe avec la ligne 1 tramway, et avec les lignes structurantes des bus des secteurs de Pasteur et Bon Voyage. Permettre aux usagers de l'A8 d'utiliser les transports collectifs pour se rendre à Nice.</li></ul>
--	--

	<p>-Atteindre la réduction de 126 000 tonnes de GES dédiés à la mobilité d'ici 6 ans, sur les 182.000 de GES visés par le PCAET 2019-2025 (soit 70 % du total), avec une trajectoire de neutralité carbone en 2050.</p> <p>-Dynamiser l'activité économique, rendre les quartiers desservis plus attractifs par le réaménagement associé au projet de transport, assurer une qualité de service de transports collectifs optimum à tous les métropolitains.</p>
Partenaires	Partenaires financiers : - Etat
Coût prévisionnel	Dépenses d'investissement : - 190 000 000€ HT dont 137 000 000€ HT de dépenses subventionnables
Plan de financement	Budget total de 190 000 000€ HT : -dont 13 500 000€ demandés à l'Etat au titre de la candidature au 4ème AAP TCSP -dont apport du FEDER pour le volet études - desserte des PRU des Liserons et de l'Ariane
Calendrier	<p>Pour les phases 1 (Pont Michel - l'Ariane Nord) et 2 (L'Ariane Nord – La Trinité) 2021-2027 :</p> <p>-Concertation publique mi-2021</p> <p>-Notification MOE : premier trimestre 2022</p> <p>-Études et procédures 2022 à 2024</p> <p>-Travaux 2023 jusqu'en 2027</p> <p>-Mise en service début 2026 pour la phase 1, et fin 2027 pour la phase 2</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	
Résilience du territoire	<p>- Amélioration significative de l'offre de transport (cadencement, fiabilité des temps de parcours) en complétant le réseau structurant à l'est de la Métropole, et raccordant Bon Voyage, L'Ariane et La Trinité au centre de Nice.</p> <p>-Réaménagements associés au projet de transport pour améliorer la qualité des espaces publics traversés</p>
Cohésion territoriale	- Attractivité renforcée des quartiers desservis, et en particulier le quartier lié aux politiques de la ville de l'Ariane
Impact sur le tissu économique local et renforcement de la compétitivité des entreprises	- Dynamisation de l'activité économique dans les quartiers desservis avec des projets de

	réaménagements associés au projet de transport
Transition écologique et développement durable	<p>-Favorisation des mobilités vertes par un report modal des usagers de la voiture sur le tramway grâce à une desserte complémentaire avec le TER et la ligne de tramway n°1</p> <p>-Réduction de 126 000 tonnes de GES dédiés à la mobilité d'ici 6 ans, sur les 182.000 de GES visés par le PCAET 2019-2025 (soit 70 % du total), avec une trajectoire de neutralité carbone en 2050 Il permet une réduction de 51 980 TeqCO2.</p>
Cohésion sociale et vie culturelle	<p>- Le projet dessert directement 3 quartiers QPV représentant plus de 12.000 habitants :</p> <p>NPRU Quartiers de l'Ariane NPRU des Liserons Bon Voyage Contrat de ville « quartier prioritaire Nice Paillon »</p>
Numérisation des territoires et innovation	N/A

## Fiche Projet Décarbonation de la flotte de bus RLA

### CRTE 2021-2026 - Métropole Nice Côte d'Azur

Orientation stratégique n°	3 - Déploiement des mobilités et de transports verts
Action n°	14
Maître d'ouvrage	Métropole Nice Côte d'Azur – Régie ligne d'Azur
Description de l'action	<p>L 'actualisation du schéma directeur du réseau de transport urbain 2030 à l'horizon 2040 voté en juillet 2020 et prévoit "la poursuite et l'intensification de la décarbonation de la flotte bus et la construction d'un écocentre de maintenance bus dans la plaine du Var".</p> <p>La Métropole de Nice Côte d'Azur, avec la Régie Lignes d'Azur, prévoit ainsi un plan de renouvellement ambitieux du parc de la Régie à hauteur de 100% d'ici à 2025. L'objectif est de disposer de 230 bus propres (au sens de la Loi Transition Energétique de 2015) à horizon 2025, selon un mix énergétique entre véhicules électriques, au biogaz et hydrogène, contre un par au 30/09/2020 de 177 autobus diesel. Au 31/12/2025, le parc de bus serait prévisionnellement ainsi composé de 135 véhicules à Gaz Naturel Comprimé, 36 véhicules électriques et 42 à hydrogène.</p> <p>Parallèlement, un nouvel écocentre de maintenance pour les bus propres sera construit dans la Plaine du Var. Il accueillera des dispositifs de charge et d'approvisionnement pour les bus et permettra des optimisations d'exploitation du réseau, réduisant ainsi les kilomètres réalisés à vide par les bus.</p>
Partenaires	Partenaire technique : - Régies Ligne d'Azur Partenaires financiers : - Etat
Coût prévisionnel	Dépenses d'investissement : - 79 055 000€ HT
Plan de financement	Budget total de 79 055 000€HT : -dont 5 310 000,00€ –à solliciter de l'Etat

	- Autres : Emprunts + Subventions qui seront sollicitées (ADEME - Europe - Appel à Projet)
Calendrier	Conversion totale de la flotte de bus au 31/12/2025
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	
Résilience du territoire	- Amélioration des systèmes de transport : renouvellement et décarbonation de la flotte de bus de la Métropole et mise en place d'infrastructures de charge/d'avitaillement pour matériel roulant propre ainsi que d'un écocentre de maintenance
Cohésion territoriale	N/A
Impact sur le tissu économique local et renforcement de la compétitivité des entreprises	-Emergence d'une filière pour la mobilité propre (potentiel lien du projet de décarbonation de la flotte de bus avec la mise en place d'une filière de production et de distribution d'hydrogène vert sur le territoire métropolitain)
Transition écologique et développement durable	- Réduction des émissions CO2 et de l'empreinte carbone des bus de la Métropole qui seront entièrement convertis d'ici à 2025 -Amélioration du matériel roulant -Optimisation des trajets des bus à vides vers le nouvel écocentre de maintenance de la Plaine du Var
Cohésion sociale et vie culturelle	- Amélioration des équipements publics de transport et de la qualité de l'air à terme
Numérisation des territoires et innovation	- Potentielle innovation/rupture technologique pour le matériel roulant à l'hydrogène

## Fiche Projet Climatisation du local de stockage de bobines à la Halle Spada à Nice

**CRTE 2021-2026- Métropole Nice Côte d'Azur**

Orientation stratégique n°	4 - Transition énergétique et Smart Grid
Action n°	15
Maître d'ouvrage	Ville de Nice
Description de l'action	<p>La Ville de Nice porte un projet de gestion des climats du local de stockage de bobines de film dans l'enceinte de la halle Spada au titre de la priorité rénovation thermique.</p> <p>L'installation correspondra à une centrale de traitement d'air couplée à une production de froid type pompe à chaleur assurant des conditions optimales de conservation et de rendement énergétique.</p> <p>Cette installation permettra une régulation thermique et hygrométrique des locaux de stockage selon les recommandations de la Direction des Archives de France.</p> <p>Le local de stockage sera également rénové avec pose de plafond / plaque coupe-feu / double peau et cloisons.</p>
Partenaires	Partenaires financiers : - Etat (DSIL Rénovation Energétique 2021)
Coût prévisionnel	Dépenses d'investissement : - 73 333€ HT
Plan de financement	Budget total du projet de 73 333€HT : -dont 58 666€ demandés au titre de la DSIL complémentaire 2021
Calendrier	-Lancement du projet avant la fin de l'année 2021 -Travaux programmés de janvier à avril 2021
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

Résilience du territoire	N/A
Cohésion territoriale	N/A
Impact sur le tissu économique local et renforcement de la compétitivité des entreprises	N/A
Transition écologique et développement durable	- Rénovation thermique d'un local de stockage avec installation d'une gestion climatique respectueuse de l'environnement : dispositifs de réglages de la température intérieure, plafond/cloisons double peau...
Cohésion sociale et vie culturelle	- Conservation optimale des bobines de film, élément patrimonial et culturel d'importance
Numérisation des territoires et innovation	N/A

## Fiche Projet Climatisation des écoles

### CRTE 2021-2026 - Métropole Nice Côte d'Azur

Orientation stratégique n°	4 - Transition énergétique et Smart Grid
Action n°	16
Maître d'ouvrage	Ville de Nice
Description de l'action	La Ville de Nice porte un projet de climatisation d'une trentaine de groupes scolaires dans le cadre de la rénovation thermique des bâtiments scolaires.
Partenaires	Partenaires financiers : - Etat
Coût prévisionnel	Dépenses d'investissement : - 329 000 € HT
Plan de financement	Budget total du projet de 329 000 € HT : -dont 263 200 € demandés à l'Etat au titre de la DSIL RE 2021
Calendrier	Travaux programmés en 2021
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	
Résilience du territoire	- Adaptation des bâtiments scolaires au climat par leur rénovation thermique
Cohésion territoriale	N/A
Impact sur le tissu économique local et renforcement de la compétitivité des entreprises	N/A
Transition écologique et développement durable	- Rénovation thermique des bâtiments scolaires avec installation d'un système de climatisation respectueux de l'environnement - Sensibilisation des élèves et enseignants à la transition énergétique
Cohésion sociale et vie culturelle	- Amélioration du cadre de travail dans les établissements scolaires rénovés
Numérisation des territoires et innovation	N/A

## Fiche Projet Remplacement d'huisseries et protections solaires dans 10 écoles

**CRTE 2021-2026 - Métropole Nice Côte d'Azur**

Orientation stratégique n°	4 - Transition énergétique et Smart Grid
Action n°	17
Maître d'ouvrage	Ville de Nice
Description de l'action	<p>La Ville de Nice porte un projet de remplacement des huisseries et des protections solaires dans 10 écoles de la ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Groupe Scolaire St-Barthélemy (6760 m<sup>2</sup> SHON)</li> <li>-L'Ecole élémentaire des Moulins (4000 m<sup>2</sup> SHON)</li> <li>-Le Groupe Scolaire St-Roch (5671 m<sup>2</sup> SHON)</li> <li>-Le Groupe Scolaire Les Orangers (3500 m<sup>2</sup> SHON)</li> <li>-Le Groupe Scolaire La Madonnette (1230 m<sup>2</sup> SHON)</li> <li>-Le Groupe Scolaire Fouont Cauda (5000 m<sup>2</sup> SHON)</li> <li>-Le Groupe Scolaire St-Philippe (3330 m<sup>2</sup> SHON)</li> <li>-Le Groupe Scolaire Baumettes 1 (5776 m<sup>2</sup> SHON)</li> <li>-Le Groupe Scolaire Les Oliviers (3290 m<sup>2</sup> SHON)</li> <li>-Le Groupe Scolaire Thérèse Roméo</li> </ul> <p>Ces 10 écoles ont été construites entre 1932 et 1998 et présentent des ensembles vitrés vétustes et en simple vitrage qui sont très déperditifs. Le projet prévoit donc l'installation de double vitrage ainsi que de brise soleil pour l'amélioration du confort thermique des élèves et des consommations énergétiques des bâtiments.</p> <p>Les gains énergétiques attendus sont de l'ordre de -25 % des consommations, qui seront suivis par un économe de flux.</p>
Partenaires	Partenaires financiers : - Etat
Coût prévisionnel	Dépenses d'investissement : - 2 000 000 € HT

Plan de financement	Budget total du projet de 2 000 000 € HT : - dont 1 600 000 € demandés à l'Etat de la DSIL RE 2021
Calendrier	- Phase d'études préalables en 2021 - Fin de travaux prévus en septembre 2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	
Résilience du territoire	- Adaptation des bâtiments scolaires au climat par leur rénovation thermique
Cohésion territoriale	N/A
Impact sur le tissu économique local et renforcement de la compétitivité des entreprises	N/A
Transition écologique et développement durable	- Gain énergétique des consommations entre 16% et 24% selon l'école
Cohésion sociale et vie culturelle	- Amélioration du confort thermique des élèves et personnels des écoles, pour de meilleures conditions d'apprentissage et d'enseignement
Numérisation des territoires et innovation	N/A

## Fiche Projet Rénovation étanchéité et isolation du Groupe Scolaire Ste-Hélène

**CRTE 2021-2026 - Métropole Nice Côte d'Azur**

Orientation stratégique n°	4 - Transition énergétique et Smart Grid
Action n°	18
Maître d'ouvrage	Ville de Nice
Description de l'action	<p>Dans le cadre de la conservation du patrimoine bâti niçois et de la transition énergétique, la municipalité a entrepris de rénover le clos et couverts de bâtiments et notamment de ses écoles. Dans ce cadre, le groupe scolaire Sainte Hélène va bénéficier d'importants travaux de réfection complète de l'étanchéité des toitures terrasses du site, avec un renforcement de l'isolation thermique.</p> <p>Le Groupe Scolaire est constitué de deux bâtiments et d'une liaison. Au total, plus de 1 300 m<sup>2</sup> seront ainsi traités en deux phases : une première phase concernant le bâtiment 1, et une seconde concernant le bâtiment et sa liaison.</p>
Partenaires	Partenaires financiers : - Etat
Coût prévisionnel	Dépenses d'investissement : - 191 666 € HT
Plan de financement	Budget total du projet de 191 666 € HT : - dont 153 332,80 € demandés à l'Etat au titre de la DSIL RE 2021
Calendrier	2021
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	
Résilience du territoire	- Adaptation des bâtiments scolaires au climat par leur rénovation thermique : isolation et étanchéité
Cohésion territoriale	N/A
Impact sur le tissu économique local et	N/A

renforcement de la compétitivité des entreprises	
Transition écologique et développement durable	- Gain énergétique des consommations dû à l'isolation et l'étanchéité du bâti
Cohésion sociale et vie culturelle	- Amélioration du confort thermique des élèves et personnels des écoles, pour de meilleures conditions d'apprentissage et d'enseignement
Numérisation des territoires et innovation	N/A

## Fiche Projet Installation de préaux dans 10 écoles

### CRTE 2021-2026 - Métropole Nice Côte d'Azur

Orientation stratégique n°	4 - Transition énergétique et Smart Grid
Action n°	19
Maître d'ouvrage	Ville de Nice
Description de l'action	<p>Les cours extérieures créent l'été un microclimat appelé « îlot de chaleur » pouvant nuire à la santé des plus petits. En effet, leurs répercussions sanitaires potentielles sont aujourd'hui prises plus au sérieux, car ils peuvent augmenter les problèmes respiratoires, aggraver les épisodes de canicule et affecter la biodiversité. Concrètement, il est envisagé la construction de préaux dans 10 cours d'école pour 2021 et 2022. Ces préaux, représentant environ 50 m<sup>2</sup> de couverture, permettront, au sein de ces écoles, de proposer des îlots de fraîcheur et d'ombre aux enfants, afin de les protéger des épisodes de forte chaleur. Ces équipements deviennent nécessaires dans des cours bitumés générant des effets de chaleur.</p> <p>Ce projet d'installation de préaux s'inscrit dans une démarche environnementale menée par la ville de Nice, qui sera accompagné par un projet de verdissement des cours d'école. Les 10 écoles concernées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>-La Maternelle Acacias ;</li><li>-L'Elémentaire JM Hyvert ;</li><li>-La Maternelle Dubouchage ;</li><li>-L'Elémentaire Fabron ;</li><li>-La Maternelle Las Planas (QPV) ;</li><li>-La Maternelle Max Gallo ;</li><li>-La Maternelle Saint-Antoine ;</li><li>-La Maternelle Fouont Cauda ;</li><li>-La Maternelle Madeleine Supérieur ;</li><li>-Le Groupe Scolaire Château.</li></ul>
Partenaires	Partenaires financiers : - Etat
Coût prévisionnel	Dépenses d'investissement : - 625 000 € HT

Plan de financement	Budget total de 625 000 € HT (62 500 € HT par préau) : -dont 191 666 € demandés à l'Etat au titre de la DSIL RE 2021
Calendrier	La fin des travaux est envisagée au 31/12/2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	
Résilience du territoire	- Adaptation des bâtiments scolaires aux épisodes caniculaires par la suppression des îlots de chaleur
Cohésion territoriale	N/A
Impact sur le tissu économique local et renforcement de la compétitivité des entreprises	N/A
Transition écologique et développement durable	- Création d'îlots de fraîcheur permettant de réduire la température des milieux urbains bitumés - Protection de la biodiversité affectée par les îlots de chaleur
Cohésion sociale et vie culturelle	- Protection sanitaire des élèves dont l'exposition à des températures élevées peut augmenter les problèmes respiratoires
Numérisation des territoires et innovation	N/A

## Fiche Projet Travaux d'amélioration des huisseries au sein de 6 établissements Petite Enfance

**CRTE 2021-2026 - Métropole Nice Côte d'Azur**

Orientation stratégique n°	4 - Transition énergétique et Smart Grid
Action n°	20
Maître d'ouvrage	Ville de Nice
Description de l'action	<p>La Ville de Nice porte un projet de remplacement des huisseries et des protections solaires dans 6 crèches de la ville, pour le remplacement des simples vitrages en double vitrage et l'installation de brise-soleils :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-L'Arbre Bleu ;</li> <li>-Les Coquelicots ;</li> <li>-Les Iris ;</li> <li>-Lou Parpaïoun ;</li> <li>-La Roseraie ;</li> <li>-Les Petites Etoiles. (Antenne de SAF)</li> </ul> <p>Toutes les crèches ci-dessus sont la propriété de la Ville de Nice, excepté la crèche des Petites Etoiles sur propriété privée.</p>
Partenaires	Partenaires financiers : - Etat
Coût prévisionnel	Dépenses d'investissement : - 360 000 € HT
Plan de financement	Budget total de 360 000 € HT : -dont 216 000 € demandés au titre de la DSIL RE 2021
Calendrier	- Actuellement en phase d'études préalables - Fin de travaux prévus en septembre 2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	
Résilience du territoire	- Adaptation des bâtiments au climat par leur rénovation thermique
Cohésion territoriale	N/A
Impact sur le tissu économique local et renforcement de la compétitivité des entreprises	N/A

Transition écologique et développement durable	- Gain énergétique par la réduction des consommations d'énergie
Cohésion sociale et vie culturelle	- Amélioration du confort thermique des enfants et personnels des crèches, pour de meilleures conditions d'apprentissage et de travail - Protection des enfants contre le rayonnement solaire pouvant entraîner des problèmes de santé
Numérisation des territoires et innovation	N/A

## Fiche Projet Travaux d'amélioration des installations de chauffage au sein de 8 écoles par la mise en place de chaudières gaz à condensation

**CRTE 2021-2026 - Métropole Nice Côte d'Azur**

Orientation stratégique n°	4 - Transition énergétique et Smart Grid
Action n°	21
Maître d'ouvrage	Ville de Nice
Description de l'action	<p>Dans le cadre des investissements en faveur de la transition énergétique dans les bâtiments scolaires, la Ville de Nice porte le projet de remplacement des chaudières par des chaudières gaz à condensation dans les 8 établissements scolaires suivants en 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Groupe Scolaire Las Planas - Elémentaire Jean-François Knecht ;</li> <li>-Groupe Scolaire Bon Voyage - Elémentaire 2 ;</li> <li>-Groupe Scolaire Madeleine Supérieure ;</li> <li>-Groupe Scolaire St-Barthélemy ;</li> <li>-Groupe Scolaire Fouont Cauda ;</li> <li>-Groupe Scolaire Fiori Louis (ex-Bornala) ;</li> <li>-Groupe Scolaire Ste Hélène ;</li> <li>-Groupe Scolaire Thérèse Roméo - Maternelle Clément Roassal.</li> </ul> <p>Les travaux débuteront par une phase de neutralisation et de dépose de l'installation fuel existante, suivi de la mise en place de l'installation gaz, des tuyauteries d'alimentation et de distribution, des conduits de fumisterie et de la mise en service de l'électricité et des équipements de conformité incendie.</p>
Partenaires	<p>Partenaire technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Veolia (exécutant du marché)</li> </ul> <p>Partenaire financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat</li> </ul>
Coût prévisionnel	<p>Dépenses d'investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 833 333 € HT</li> </ul>
Plan de financement	<p>Budget total de 833 333 € HT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dont 666 666,40 € demandés à l'Etat au titre de la DSIL RE 2021</li> </ul>
Calendrier	Lancement au cours de l'année 2021 et déroulé des travaux en 2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	
Résilience du territoire	- Fourniture en gaz des infrastructures de chauffage de 8 bâtiments scolaires
Cohésion territoriale	N/A

Impact sur le tissu économique local et renforcement de la compétitivité des entreprises	N/A
Transition écologique et développement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rénovation thermique des bâtiments scolaires avec installation de chaudières à gaz plus respectueuses de l'environnement que les chaudières au fuel existantes (énergie fossile) : amélioration du bilan carbone</li> <li>- Sensibilisation des élèves à la transition énergétique</li> </ul>
Cohésion sociale et vie culturelle	- Amélioration du cadre de travail dans les établissements scolaires rénovés : confort thermique renouvelé
Numérisation des territoires et innovation	N/A

## Fiche Projet Rénovation de l'éclairage du stade des Arboras

### CRTE 2021-2026 - Métropole Nice Côte d'Azur

Orientation stratégique n°	4- Accélération de la transition énergétique et ancrage du leadership métropolitain sur les sujets de Smart Grid
Action n°	22
Maître d'ouvrage	Ville de Nice
Description de l'action	<p>Le projet correspond au remplacement de l'éclairage actuel du stade des Arboras par un éclairage aux LED sur le terrain d'honneur, d'une surface de 9750m<sup>2</sup>.</p> <p>Il est composé de deux phases principales, l'une de mise en sécurité des mats d'éclairage et la suivante de mise en place des projecteurs LED.</p> <p>Il s'agit avant tout d'une mise en conformité du système d'éclairage avec les exigences de la Fédération Française de Rugby et la Ligue Nationale de Rugby pour l'éventuelle montée en PRO D2 du Stade Niçois.</p> <p>Les travaux de sécurisation des mâts n'étant pas éligibles, l'assiette des dépenses éligibles est donc estimée à 512 331,60€ HT.</p> <p>Ce projet remplit 6 objectifs distincts à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Economie d'énergie, à hauteur de 35,7% de la consommation actuelle.</li><li>- Economies réalisées sur le cout de fonctionnement de la collectivité (réduction de la facture énergétique).</li><li>- Performance électrique – le flux lumineux sera 50% supérieur à l'éclairage actuel.</li><li>- Amélioration des conditions de la pratique sportive : plus grand confort visuel, plus grande disponibilité des équipements, et sécurité de la pratique de nuit renforcée.</li><li>- Règlementation, par la conformité aux exigences de la Fédération Française de Rugby et de la Ligue Nationale de Rugby.</li><li>- Promotion de la pratique sportive,</li></ul>

	puisque le projet favorise l'accueil des médias et la retransmission à un plus large public de la pratique sportive
Partenaires	Partenaires financiers : - Etat
Coût prévisionnel	Dépenses d'investissement : - 778 452,23€ HT
Plan de financement	Budget total de 778 452,23€ HT : -dont 409 865,28€ HT déposés auprès de l'ANS
Calendrier	Février à juin 2021
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	
Résilience du territoire	-Modernisation des espaces sportifs -Amélioration des conditions de la pratique sportive
Cohésion territoriale	-La mise en conformité du stade lui permettra de passer en PRO D2
Impact sur le tissu économique local et renforcement de la compétitivité des entreprises	-Amélioration des conditions de pratique sportive -Promotion de la pratique sportive
Transition écologique et développement durable	- Réduction de la facture énergétique et de la consommation électrique. - Installation d'équipements plus durables.
Cohésion sociale et vie culturelle	-Promotion de la culture sportive et de la culture niçoise à un plus large public (accueil des médias facilité, mise en conformité pour que le stade passe en PRO D2 et puisse accueillir des équipes de plus grande envergure).
Numérisation des territoires et innovation	N/A

## Fiche Projet

### Plan de verdissement des cours d'école

#### CRTE 2021-2026 - Métropole Nice Côte d'Azur

Orientation stratégique n°	4- Accélération de la transition énergétique et ancrage du leadership métropolitain sur les sujets de Smart Grid
Action n°	23
Maître d'ouvrage	Ville de Nice
Description de l'action	<p>Engagée dans un plan ambitieux de végétalisation et la poursuite de la réintroduction de la nature en ville, la Ville de Nice souhaite apporter davantage d'espaces de verdure au sein des écoles.</p> <p>Ce plan de verdissement doit concerner à terme 153 écoles avec une moyenne de 25 écoles par an et pour un montant moyen HT de 20 000 euros par écoles</p> <p>L'opération comprend la mise en place de pelouses, la plantation d'arbres, la création ou l'agrandissement de potagers, à raison d'un coût prévisionnel maximum.</p> <p>D'un point de vue technique, il s'agit de créer des îlots de fraîcheur, et d'espaces de détente plus ludiques mais également d'étendre la surface perméable des cours. Ceci sera effectif grâce à l'infiltration des eaux pluviales dans les réserves d'eau souterraines.</p>
Partenaires	Partenaires financiers : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat 60%</li> <li>- Région 20%</li> </ul>
Coût prévisionnel	Dépenses d'investissement : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 675 672€ HT</li> </ul>
Plan de financement	Budget total de 1 675 672€ HT des opérations à compter de l'automne 2021

	Subvention Etat à solliciter : 1005 403€
Calendrier	A partir de 2021 et jusqu'en 2026
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	
Résilience du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rénovation verte des cours d'école</li> <li>- Réintroduction de la nature en milieu urbain</li> <li>- Augmentation de la surface perméable des cours</li> </ul>
Cohésion territoriale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration du cadre de vie et bien-être des usagers</li> <li>- Renforcement du patrimoine végétal</li> <li>- Réduction des ilots de chaleur</li> <li>- Création de lieux de convivialité, d'espace de détente et pédagogique pour les enfants</li> </ul>
Impact sur le tissu économique local et renforcement de la compétitivité des entreprises	N/A
Transition écologique et développement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réintroduction de la nature en milieu urbain</li> <li>- Création d'ilots de fraîcheur et réduction des températures ressenties</li> </ul>
Cohésion sociale et vie culturelle	-Amélioration du cadre de vie et de l'environnement scolaire
Numérisation des territoires et innovation	N/A

## Fiche Projet

### Travaux de mise aux normes du centre de formation d'apprentis MNCA

**CRTE 2021-2026 - Métropole Nice Côte d'Azur**

Orientation stratégique n°	5 - Reprise d'activité post-crise, diversification économique et développement des compétences
Action n°	24
Maître d'ouvrage	Métropole de Nice Côte d'Azur
Description de l'action	<p>L'AREA PACA a été mandaté afin d'assurer un diagnostic tous corps d'état de l'ensemble des installations du Centre de Formation d'Apprentis (CFA) de la MNCA. La synthèse de ce diagnostic a mis en évidence un besoin en rénovation et en mise aux normes actuelles des installations du CFA couvrant les champs de la rénovation thermique, de la mise en sécurité et de la transformation et rénovation globale, concernant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les appareils sanitaires (mise aux normes) ;</li> <li>• Les ascenseurs (mise aux normes) ;</li> <li>• Le système de chauffage (rénovation thermique) ;</li> <li>• L'électricité (mise aux normes) ;</li> <li>• Les équipements de cuisine et équipements techniques (mise aux normes) ;</li> <li>• L'étanchéité des façades (rénovation thermique) ;</li> <li>• Le gros œuvres / la maçonnerie (rénovation globale) ;</li> <li>• La plomberie (mise aux normes) ;</li> <li>• Les réseaux (mise aux normes) ;</li> <li>• Les revêtements (rénovation globale) ;</li> <li>• La sécurité incendie (mise aux normes) ;</li> <li>• La couverture des équipements sportifs extérieurs (rénovation globale) ;</li> <li>• La couverture du terrain de sport (rénovation globale).</li> </ul>
Partenaires	<p>Partenaire technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- AREA PACA (diagnostic)</li> </ul> <p>Partenaire financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat</li> </ul>
Coût prévisionnel	Dépenses d'investissement :

	- 2 590 438€ HT
Plan de financement	Budget total de 2 590 438€ HT : - Dont 2 072 483,20€ attribué par l'Etat au titre de la DSIL 2020
Calendrier	Les travaux pourraient être phasés de la manière suivante : -2021 : travaux de rénovation thermique et de rénovation globale (couverture des équipements sportifs extérieurs et du terrain de sport) -2021 : mise aux normes des équipements -2022 : rénovation globale (gros œuvre / maçonnerie, revêtements)
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	
Résilience du territoire	- Rénovation d'un équipement de formation structurant pour la Métropole et son territoire
Cohésion territoriale	N/A
Impact sur le tissu économique local et renforcement de la compétitivité des entreprises	- Amélioration des activités du CFA au bénéfice des entreprises ayant recours à l'apprentissage
Transition écologique et développement durable	- Rénovation thermique du bâtiment (chauffage et étanchéité des façades) : réduction des consommations énergétiques du bâtiment
Cohésion sociale et vie culturelle	- Amélioration des conditions d'apprentissage et d'enseignements au sein du CFA - Amélioration du taux d'attractivité du CFA -Amélioration du taux d'équipement en infrastructures majeures de l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle
Numérisation des territoires et innovation	N/A

## Fiche Projet Démonstrateurs (3 projets)

### CRTE 2021-2026 - Métropole Nice Côte d'Azur

Orientation stratégique n°	6 - Industrialisation, dynamisation du tissu économique local et structuration d'écosystèmes d'acteurs innovants
Action n°	25
Maître d'ouvrage	Métropole de Nice Côte d'Azur Lancement des appels à projets par délibération. Vote d'un cahier des charges, puis appel à candidature. Les lauréats et MNCA contractualisent en direct
Description de l'action	<p>La Métropole Nice Côte d'Azur mène une politique de développement ambitieuse en faveur de la création d'entreprises et de l'emploi. En ce sens, elle favorise l'essor d'un écosystème dédié à l'innovation dans les secteurs et filières prioritaires pour le territoire. Dans le cadre de cette stratégie, la Métropole va lancer plusieurs appels à projets afin d'identifier, attirer et accompagner des entreprises porteuses d'initiatives pertinentes qui seront expérimentées sur le territoire.</p> <p>Ce dispositif vise à répondre aux enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Montrer le dynamisme économique de la Métropole Nice Côte d'Azur en promouvant des produits/services novateurs portés essentiellement par des jeunes entreprises innovantes ;</li> <li>• Permettre aux sociétés de bénéficier d'une meilleure visibilité et de démontrer la pertinence du produit/service qu'elle développe ;</li> <li>• Renforcer l'attractivité de la Métropole et la structuration d'écosystèmes innovants dans les filières d'avenir.</li> <li>• Les secteurs prioritairement visés concernent : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Industrie du futur et nouvelle industrie</li> <li>• Santé (data hub sur la santé, e-santé et télémédecine)</li> <li>• Numérique et infrastructures (applications, services numériques)</li> <li>• Economie sociale et solidaire (économie circulaire, écoresponsabilité)</li> </ul> </li> <li>• La mobilité (MaaS, nouvelles mobilités, amélioration du parcours utilisateur)</li> </ul>

Partenaires	Partenaire financier : - Etat
Coût prévisionnel	Dépenses d'investissement : - 4 102 002 €HT
Plan de financement	Budget total de 4 102 002€HT : - dont 45 000,00€ à solliciter auprès de l'Etat
Calendrier	- Lancement des appels à projets au T2 2021. - Publication des cahiers des charges avant l'été 2021. - Sélection des lauréats et contractualisation en septembre 2021
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	
Résilience du territoire	- Renforcement du dynamisme économique de la Métropole, de son attractivité, et de la structuration des écosystèmes innovants et filières d'avenir
Cohésion territoriale	- Intervention économique aux bénéfices de filières structurantes sur l'ensemble du territoire métropolitain
Impact sur le tissu économique local et renforcement de la compétitivité des entreprises	- Possibilités de financement de projets innovants sur l'ensemble du territoire et pour l'ensemble des filières - Soutien et structuration aux filières d'avenir : industrie du futur, santé, numérique, économie sociale et solidaire, mobilités
Transition écologique et développement durable	- Soutien aux filières d'avenir portant des solutions appuyant la transition énergétique : nouvelles mobilités, écoresponsabilité...
Cohésion sociale et vie culturelle	N/A
Numérisation des territoires et innovation	- Investissement dans des solutions/produits/services innovants de filières d'avenir (industrie du futur, e-santé et télémédecine, écoresponsabilité, services numériques, MaaS, nouvelles mobilités) -Renforcement des écosystèmes d'innovations et de R&D

## Fiche Projet

### Zone d'activités économiques de St-Martin-Vésubie – Phase 1 (Les Tourons)

#### CRTE 2021-2026 - Métropole Nice Côte d'Azur

Orientation stratégique n°	6 - Industrialisation, dynamisation du tissu économique local et structuration d'écosystèmes d'acteurs innovants
Action n°	26
Maître d'ouvrage	Métropole de Nice Côte d'Azur
Description de l'action	<p>La Métropole envisage la création d'un ZAE prévoyant 6 000 à 7000 m<sup>2</sup> de bâti sous forme d'équipements modulaires, regroupant une vingtaine d'activités, sur une surface de 18 000 à 28 000 m<sup>2</sup> ; connectés à la RM 2565 par deux carrefours type giratoires. La topographie des lieux, dans le lit majeur de la Vésubie est contrainte et nécessitera un aménagement en planches, protégé par un endiguement. Une première analyse a conclu à un coût d'aménagement de zone entre 9 et 11,5M€, et livrable en 2024-2025 selon contraintes foncières et environnementales. Dans la perspective de la relocalisation à court termes d'entreprises, il est envisagé de livrer d'une première tranche pour le dernier trimestre 2021. Cet aménagement serait compatible avec l'aménagement à terme de l'ensemble de la ZAE.</p> <p>En termes d'aménagements, il est prévu la création d'une voie descendant de la RM2565 un peu en amont du franchissement du Touron, et franchissant ensuite le centre de vacances du CCAS pour arriver sur une aire composée de planches qui pourraient être mises à profit pour installer les plateformes destinées à accueillir les entreprises relocalisées. Cette voirie de desserte mesurerait 300m de long avec soutènements compte tenu de la dénivellation de la zone, et serait augmentée d'une aire de retournement sur le parvis des Tourons sur la RM2565.</p> <p>Trois zones pourraient être aménagées successivement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans un premier temps une surface de 6000 m<sup>2</sup> environ sur une planche ;</li> <li>• Puis une deuxième aire de 5 000 m<sup>2</sup> environ sur une planche inférieure ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enfin le reste de l'aménagement sur environ 15 000 m<sup>2</sup> au contact de la RM 2565.</li> </ul> <p>L'aménagement des surfaces de la ZAC nécessiterait une viabilisation des surfaces, bien que le recours aux planches existantes limite les travaux de terrassement et les mouvements de matériaux. L'assiette des aménagements se situe sur le foncier communal et celui du CCAS, un relevé topographique est en cours de réalisation par le service topographique</p>
Partenaires	<p>Partenaires techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune de St-Martin-Vésubie</li> <li>- CCAS (propriétaire foncier sur le périmètre)</li> </ul> <p>Partenaires financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat</li> </ul>
Coût prévisionnel	<p>Dépenses d'investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 285 915 €</li> </ul>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Budget total de 4 285 915 € :</li> <li>- Dont 2 400 000 € en 2021</li> <li>- dont 464 480,37 au titre du FNADT 2021</li> <li>- 392 602,63€ HT au titre du FNADT 2022</li> </ul>
Calendrier	2021-2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	
Résilience du territoire	- Aménagement d'une ZAE en conformité avec les standards de sécurisation environnementaux (digues)
Cohésion territoriale	- Renforcement de l'attractivité de la zone rurale de St-Martin-Vésubie avec la création d'une zone d'activités économiques
Impact sur le tissu économique local et renforcement de la compétitivité des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dynamisation de l'activité économique locale avec la création de lots pour l'implantation d'entreprises</li> <li>- Création d'emploi sur le territoire de St-Martin-Vésubie</li> <li>- Renforcement d'un écosystème territorial d'activités économiques</li> </ul>
Transition écologique et développement durable	- Respect des contraintes environnementales dans la viabilisation de la zone
Cohésion sociale et vie culturelle	N/A
Numérisation des territoires et innovation	N/A

## Fiche Projet Monte-charge MAMAC

### CRTE 2021-2026 - Métropole Nice Côte d'Azur

Orientation stratégique n°	7 - Renouveau des industries culturelles et créatives, valorisation du patrimoine culturel, touristique et historique métropolitain en favorisant l'innovation
Action n°	27
Maître d'ouvrage	Ville de Nice
Description de l'action	<p>Le Musée d'Art Moderne et d'Art Contemporain de Nice dispose actuellement d'un monte-charge qui n'est plus aux normes et peut empêcher le bon fonctionnement du musée malgré l'aspect critique de cet équipement pour un musée. La Ville de Nice porte ainsi le projet de rénovation et de mise aux normes du monte-charge du MAMAC.</p> <p>Les principaux bénéfices de ces travaux sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préservation et revalorisation du patrimoine pour les propriétaires,</li> <li>• Amélioration de la fiabilité, de la sécurité, de l'accessibilité, et du confort, pour la quiétude et la satisfaction des utilisateurs,</li> <li>• Economies d'énergie,</li> <li>• Mise aux normes de l'équipement.</li> </ul> <p>Les travaux comprennent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La modernisation du système de commande et de l'électrification renforçant la sécurité par une meilleure précision d'arrêt, limite le risque de pannes, réduisant la consommation électrique, améliorant l'accessibilité et le confort et conformant l'équipements aux normes réglementaires en vigueur ;</li> <li>• La modernisation de la signalisation, limitant les risques de dysfonctionnements, le vandalisme et réduisant la consommation électrique tout en augmentant la facilité d'utilisation ;</li> <li>• Le remplacement des câbles améliorant la sécurité de l'équipement ;</li> <li>• La mise en conformité de l'éclairage gaine / de l'éclairage de secours de cabine / de l'éclairage machinerie renforçant la sécurité des</li> </ul>

	<p>intervenants et des usagers en cas de besoin en secours ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le remplacement du groupe de traction et du boîtier électrique en fosse permettant le travail en toute sécurité des intervenants et limitant le risque de coupures de courants ;</li> <li>• La sécurisation électrique améliorant la sécurité des intervenants et conformant l'équipement aux normes réglementaires en vigueur ;</li> <li>• Le remplacement du crochet de manutention ;</li> <li>• Le remplacement du garde-corps ;</li> <li>• La mise en place de signalétique sécurité ;</li> <li>• Le remplacement des portes palières et cabine et de la plateforme toit cabine ;</li> <li>• La maçonnerie des portes palières ;</li> <li>• La mise en place d'un rideau de cellules 2D Panachrome et d'un système de protection mécanique des cellules pour éviter les heurts de personnes ou d'objets par les portes, réduire les dysfonctionnements et pannes dus aux chocs aux portes des cabines et préserver les composants d'entraînement des portes.</li> </ul>
Partenaires	<p>Partenaire technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Kone (fournisseur du monte-charges)</li> </ul> <p>Partenaire financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat</li> </ul>
Coût prévisionnel	<p>Dépenses d'investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 266 667 € HT</li> </ul>
Plan de financement	<p>Budget total de 266 667€ HT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dont 80 000€ attribués dans le cadre la DSIL 2021</li> </ul>
Calendrier	<p>Durée des travaux sur site de 82 jours.</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	
Résilience du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien de la continuité d'activités pour le MAMAC, site culturel structurant de la Métropole dont le bon fonctionnement est intrinsèquement lié au monte-charge qui permet le déplacement notamment des œuvres</li> </ul>
Cohésion territoriale	N/A
Impact sur le tissu économique local et renforcement de la compétitivité des entreprises	N/A
Transition écologique et développement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Modernisation des équipements permettant la réduction des consommations électriques (modernisation du système de commande et d'électrification avec un mode veille, mise en conformité des éclairages)</li> </ul>

Cohésion sociale et vie culturelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonctionnement du MAMAC et transport sécurisé des œuvres assuré : réduction des risques de pannes et dysfonctionnements, réduction des risques de chocs d'œuvres aux portes du monte-charge</li> <li>- Amélioration de la sécurité des usagers du monte-charge et des intervenants sur l'installation le cas échéant</li> <li>- Sécurisation et mise aux normes de l'équipement</li> </ul>
Numérisation des territoires et innovation	N/A

## Fiche Projet Tiers-lieu du 109

### CRTE 2021-2026 - Métropole Nice Côte d'Azur

Orientation stratégique n°	7 - Renouveau des industries culturelles et créatives, valorisation du patrimoine culturel, touristique et historique métropolitain en favorisant l'innovation
Action n°	28
Maître d'ouvrage	Ville de Nice
Description de l'action	<p>Le 109, pôle de cultures contemporaines, est un équipement culturel municipal dédié à tous les domaines de la création contemporaine, situé dans un quartier prioritaire de la politique de la ville et qui contribue à l'objectif transverse d'équilibre territorial.</p> <p>Ces trois dernières années, il a connu un succès grandissant autour de manifestations importantes tels qu'Eclairage Public ou de grandes expositions comme celles de 2019 autour de Ben. Il entre désormais dans une phase décisive de son développement et de son rayonnement à l'échelle régionale et nationale, dont les principes ont été arrêtés dans une étude-action réalisée entre 2018 et 2020 : Le 109, Tiers Lieu 2.0, qui se définit comme un espace physique partagé entre plusieurs acteurs, économiques, culturels, associatifs et entreprises qui ont pour volonté commune de développer du lien social autour de projets collectifs et innovants. Suite à la remise du rapport Lextrait/Nicoletti, la délibération du conseil municipal en date du 31 juillet 2020 a confirmé la phase de transformation du projet proposé dans l'étude. Il convient à présent d'en structurer la mise en place dans un principe de co-pilotage et de co-production avec les collectivités locales, l'État et les forces civiles en présence.</p> <p>Cette transformation passe notamment par une phase de travaux qui regroupe 3 tranches pour un montant de 8.1M€ TTC :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <u>Une tranche 2021</u> (réalisation de 150m<sup>2</sup> complémentaires, accueil des publics, travaux d'entretiens, divers équipements, études) pour 600K€ TTC</li></ul> <p>Cette tranche doit permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Traiter des sujets d'entretien du bâtiment</li><li>- Réaliser la phase 1 des commandes artistiques</li><li>- Sécuriser la ville nord</li></ul>

- Améliorer l'accueil des publics
- Equiper techniquement le site
- Permettre l'implantation d'un chapiteau
- Augmenter la surface de bureaux pour nouveaux résidents
- Améliorer l'accueil du public et des artistes au Frigo 16

- Une tranche 2022 (réalisation de 2000m<sup>2</sup> complémentaires, accueil des publics, travaux d'entretiens, divers équipements, études) pour 4M€ TTC

L'objet de cette tranche est de renforcer la capacité d'accueil sur le site en termes d'équipes de production, d'équipes de création et de publics. Elle concerne essentiellement l'installation de résidents nouveaux, mais touche aussi des travaux dans des espaces dédiés déjà aménagés.

Pour cette tranche les attendus sont :

- Accueillir de nouveaux résidents
  - Créer des espaces de stockage
  - Diversifier les usages et le nombre d'espaces de travail artistique
  - Poursuivre l'entretien du bâtiment
  - Equiper le lieu
  - Traiter les espaces extérieurs
- Une tranche 2023 – 2025 (réalisation + espaces extérieurs) pour 3.5M€ TTC

Cette dernière tranche permettra de réaliser la réhabilitation des 6 000m<sup>2</sup> restants qui serviront à densifier le site d'ateliers de plasticiens, de studios et de lieux de travail. Un travail sera également entrepris sur les extérieurs.

Aujourd'hui il y a deux enjeux culturels :

- **1/Accueillir de nouveaux résidents** : Sept ont été retenus pour diversifier les disciplines, ouvrir à d'autres secteurs et aux publics les plus divers.  
Il s'agit de Panda (musiques actuelles), Cirm (musiques contemporaines), Gorgomar (Cirque), Whole Street (Arts Urbains), La Bande Passante (images), UCA (pratiques artistiques et culturels des étudiants), La Fondation de Nice (économie sociale et solidaire). Ces accueils vont permettre d'accueillir de nouveaux artistes en résidence (courte et longue).
- **2/Renforcer et multiplier les propositions aux publics** en termes d'ateliers de pratiques, d'expositions, de concerts, de représentations, de projections...

Ainsi, la ville avec ses partenaires et les acteurs du site va conforter et

	<p>développer ce site qui est au cœur de la transformation des quartiers Est.</p> <p>La ville aura ainsi fin 2025 mis en place <b>le Tiers-Lieu 2.0</b> nécessaire à la création artistique, à l'économie culturelle et à la politique culturelle associant les publics et les populations.</p> <p><b>L'enjeu est d'arriver à un équivalent de <u>250 emplois temps plein sur le site.</u></b></p>
Partenaires	<p>Partenaires financeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat</li> <li>- Région</li> </ul>
Coût prévisionnel	<p>Dépenses d'investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 6 750 000 € HT</li> </ul>
Plan de financement	<p>Budget total de 6 750 000 € HT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dont 1 500 000 € sollicités au titre de la DSIL 2020 complémentaire</li> <li>- Identifié au Contrat d'Avenir - convention application territoriale, côté Région à parité avec l'Etat</li> </ul>
Calendrier	<p>Cette transformation passe notamment par une phase de travaux qui regroupe 3 tranches qui sont programmées à ce jour de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une première livrable en 2021</li> <li>• Une deuxième en 2022</li> <li>• Une troisième en 2025</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	
Résilience du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Modernisation et adaptation du bâtiment initial avec la création d'un lieu de convivialité partagé et de plateaux (2600 m<sup>2</sup>)</li> <li>- Augmentation de la capacité d'accueil de de 50 à 150 résidents journaliers</li> <li>- Aménagements extérieurs du bâtiment</li> </ul> <p><b>L'enjeu est d'arriver à un équivalent de <u>250 emplois temps plein sur le site</u></b></p>
Cohésion territoriale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- lieu de création artistique pluridisciplinaire</li> <li>- Retombées fiscales via les activités accueillies sur le site : restaurant, café, espace de rencontres et d'échanges, lieux de travail bureaux, lieux de production Ateliers de travail multidisciplinaires</li> <li>- développement d'une économie sociale et solidaire</li> <li>- Ambition de rayonnement et d'attractivité d'envergure régionale voire nationale</li> <li>- labellisation de certains partenaires (Panda Events en SMAC)</li> </ul>
Impact sur le tissu économique local et renforcement de la compétitivité des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Emergence d'opportunités de collaboration et de mutualisation des équipements</li> <li>- Emergence de projets collectifs / innovants</li> <li>- Mise en avant de synergies croisées entre les différentes parties prenantes sur le site</li> <li>- Solutions en faveur de la résilience de la production artistique et culturelle</li> </ul>



	face aux enjeux et difficultés posés par la crise sanitaire
--	---

## Fiche Projet

### Réfection des réserves du Musée Chéret

#### CRTE 2021-2026 - Métropole Nice Côte d'Azur

Orientation stratégique n°	7 - Renouveau des industries culturelles et créatives, valorisation du patrimoine culturel, touristique et historique métropolitain en favorisant l'innovation
Action n°	29
Maître d'ouvrage	Ville de Nice
Description de l'action	<p>La conservation des œuvres des musées dans des conditions optimum est une priorité pour la Ville de Nice, porteuse du projet de réfection des réserves du Musée Chéret. Il est aujourd'hui constaté que l'état des réserves du Musée Chéret ne permet plus d'assurer la conservation des œuvres dans de bonnes conditions au regard de l'humidité constatée et du manque de ventilation du site, justifiant la rénovation, notamment thermique, et la mise aux normes du site.</p> <p>Les différents travaux de rénovation prévus sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'installation de régulation climatique des locaux ;</li> <li>• Le cloisonnement/doublage/faux-plafond ;</li> <li>• L'installation d'un système courant fort/courant faible ;</li> <li>• Les travaux de peinture ;</li> <li>• Les travaux de menuiserie.</li> </ul>
Partenaires	Partenaire financier : - Etat
Coût prévisionnel	Dépenses d'investissement : - 125 000 € HT
Plan de financement	Budget total de 125 000€ HT : - dont 30 000€ sollicités au titre de la DSIL 2021
Calendrier	La phase de réalisation des travaux est prévue avant la fin de l'année 2021
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	
Résilience du territoire	- Maintien des activités de conservation du patrimoine artistique et culturel, priorité structurante pour le territoire métropolitain
Cohésion territoriale	N/A

Impact sur le tissu économique local et renforcement de la compétitivité des entreprises	N/A
Transition écologique et développement durable	- Rénovation thermique des réserves du musée Chéret par la mise en place d'une installation de régulation climatique des locaux et des travaux de cloisonnement, doublage et pose d'un faux-plafond : réduction des consommations d'énergie
Cohésion sociale et vie culturelle	- Conservation optimale d'éléments du patrimoine artistique et culturel de la Ville de Nice : contrôle des niveaux d'humidité, ventilation du site
Numérisation des territoires et innovation	N/A

## Fiche Projet Église du Gesù

### CRTE 2021-2026- Métropole Nice Côte d'Azur

Orientation stratégique n°	7 - Renouveau des industries culturelles et créatives, valorisation du patrimoine culturel, touristique et historique métropolitain en favorisant l'innovation
Action n°	30
Maître d'ouvrage	Ville de Nice
Description de l'action	<p>L'église Saint-Jacques-le-Majeur, dite aussi église du Gesù, est un édifice religieux catholique de style baroque, construit au XVIIe siècle par les jésuites comme chapelle de leur collège. Situé rue Droite, dans le Vieux-Nice, l'église devient paroissiale en 1802 sous le vocable de Saint-Jacques-le-Majeur. C'est en 1603 qu'un riche marchand niçois qui s'était installé à Rome, Pons Ceva, donne, sur le conseil de Philippe Néri, une somme d'argent importante pour la construction d'un collège de jésuites à Nice. Les jésuites s'installent le 15 novembre 1605 dans une maison située près du moulin communal. Le collège ouvre en 1606. La première pierre du collège est posée le 12 février 1607. Ils commencent à acheter des maisons à proximité pour construire leur chapelle. Ces achats durent jusqu'en 1612. La première pierre de l'église, qui était surnommée la Chiesetta, dédiée au Saint-Nom-de-Jésus et à Saint Just, est posée le 3 juin 1612. Les offices sont dits jusqu'au milieu du XVIIe siècle. Pour agrandir cette église, les jésuites achètent une maison voisine et les travaux de la nouvelle église débutent en 1642. Le gros œuvre est terminé en 1650, date du premier prêche. Les jésuites vendent à l'évêque de Nice Palletis les cintres qui avaient servi à la construction de la voûte. Les similitudes de la nouvelle église avec l'église de l'Escarène et la cathédrale Sainte-Réparate, permettent de l'attribuer avec une quasi-certitude à Jean-André Guiberto (francisé en Guibert). Il existe un plan de l'église conservé à la Bibliothèque Nationale de France portant le nom d'Alessio di Angelis mais il est impossible de dire s'il en est l'auteur ou son réceptionnaire. En 1651, deux chapelles familiales sont construites dans l'église, par le sénateur Blancardi et Jean-Bapt. Fabri. Après la suppression de l'Ordre des jésuites par le pape Clément XIV, les jésuites sont expulsés en 1773 ; le collège et l'église sont affectés au service des écoles royales. L'église devient paroissiale en 1802, après le Concordat de 1801, sous le vocable de Saint-Jacques-le-Majeur. Elle n'a reçu sa façade actuelle, dans le goût baroque, qu'en 1825 et a été réalisée par Aycart. Elle</p>

est classée monument historique depuis le 25 octobre 1971.

Les travaux prévus sur cet édifice consistent en la restauration complète de l'édifice de l'Eglise du Gesù, et en la mise en conformité aux règles d'accessibilité et de sécurité incendie dans les ERP.

Les études qui seront menées avec l'Architecte en chef des Monuments historiques (A.C.M.H) ou Architecte de compétence équivalente suivant décret N° 2009-749 du 22 juin 2009 relatif à la maîtrise d'œuvre sur les immeubles classés MH et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) permettront d'enrichir la connaissance historique de l'édifice et de préciser le parti de restauration. Les études s'appuieront notamment sur l'étude de composition des enduits intérieurs (Analyses stratigraphique et polychromique).

Les travaux extérieurs prévus sont les suivants :

- Restauration des façades.
- Révision de la charpente et de la couverture.
- Réfection de l'étanchéité de la terrasse.
- Création d'issue de secours supplémentaire si nécessaire.
- Révision de l'éclairage décoratif.
- Révision des menuiseries, serrureries, vitraux.
- Raccordement des réseaux au collecteur public.
- Dispositifs anti-pigeons.

Les travaux intérieurs prévus sont les suivants :

- Révision et réfection si nécessaire de l'escalier du clocher, avec garde-corps, passerelle d'accès aux combles, cheminement dans les combles.
- Reprise ponctuelle des maçonneries en partie basse.
- Restauration de revêtements de sol.
- Mise en sécurité et accessibilité de l'édifice.
- Mise aux normes de l'électricité, du chauffage et de la plomberie.
- Révision de l'éclairage décoratif.
- Restauration en conservation des enduits et patines d'harmonisation.
- Restauration en conservation des peintures et badigeons sur murs, pilastres et voutes.
- Travaux de décors peints : restauration des décors, des ornements, de la gypserie, des autels et restauration en conservation des menuiseries, des vitraux, des serrureries

Partenaires	Partenaires techniques : - Architecte en chef des Monuments Historiques (ACMH) ou architecte du patrimoine Partenaires financiers : -Etat / Ministère de la Culture -Région (Contrat d'Avenir)-I
Coût prévisionnel	Dépenses d'investissement : 6 680 000€ HT
Plan de financement	Budget total de 6 680 000€ HT : - dont 2 672 000€ à solliciter auprès de la DRAC- Ministère de la Culture (40%) - 1 336 000€ à solliciter auprès de la Région (20%)
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement de la consultation MOE Septembre 2021 à septembre 2022</li> <li>- Etudes MOE : septembre 2022 à septembre 2023</li> <li>- Consultation entreprises : septembre 2023 à septembre 2024</li> <li>- Travaux : septembre 2024 jusqu'à janvier 2027</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	
Résilience du territoire	- Revalorisation d'un élément de patrimoine local d'importance
Cohésion territoriale	- Attractivité d'un site patrimonial de la Vieille Ville de Nice renforcée
Impact sur le tissu économique local et renforcement de la compétitivité des entreprises	N/A
Transition écologique et développement durable	- Réfection de l'étanchéité des façades, remplacement de l'éclairage décoratif et mise aux normes de l'électricité, du chauffage et de la plomberie à visée notamment de réduction des consommations énergétiques
Cohésion sociale et vie culturelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Revalorisation d'un élément de patrimoine local important</li> <li>- Amélioration de la connaissance de l'édifice grâce aux études préparatoires de l'ACMH et de la DRAC pour décider du parti de la restauration</li> <li>- Renforcement de l'attractivité d'un élément de patrimoine</li> </ul>
Numérisation des territoires et innovation	N/A

## Fiche Projet Fort du Mont Alban

### CRTE 2021-2026 - Métropole Nice Côte d'Azur

Orientation stratégique n°	7 - Renouveau des industries culturelles et créatives, valorisation du patrimoine culturel, touristique et historique métropolitain en favorisant l'innovation
Action n°	31
Maître d'ouvrage	Ville de Nice
Description de l'action	<p>La rénovation du Fort du Mont Alban, avec requalification de ses abords, s'inscrit dans la volonté de la Ville de Nice d'entretenir et de restaurer son patrimoine historique ainsi que ses espaces naturels.</p> <p>Le Fort du Mont-Alban est un ouvrage militaire construit entre 1557 et 1560 sur l'ordre d'Emmanuel Philibert, Duc de Savoie, à la suite du siège de 1543.</p> <p>Il est un des premiers fort de type moderne inventé en Italie à la suite des guerres menées par les Rois de France. Situé à un emplacement stratégique, il permettait de verrouiller les hauteurs entre Nice et Villefranche, de protéger la route du col et de surveiller les côtes et la frontière avec la France. Sauvé du démantèlement des fortifications niçoises ordonnées par Louis XIV en 1706, occupé par divers corps d'armées à chaque période de troubles (Révolution, Seconde guerre mondiale), il est finalement cédé au ministère de la Culture en 1964 avant d'être racheté par la Ville de Nice en 2007.</p> <p>Classé au titre des Monuments historiques, il est ouvert au public tous les étés, depuis 2010. Dernier témoin des fortifications niçoises à nous être parvenu pratiquement dans son état originel, il est primordial de le préserver et de le valoriser. Ce projet contribue à la priorité du CPER « faire des projets de préservation du patrimoine un levier de valorisation des territoires » et à la priorité « une relance par et pour les territoires » du Plan de relance.</p> <p>En 2015, une étude préalable scientifique et technique a été réalisée sous la direction de Michel Trubert (ACMH) afin de définir les restaurations ainsi que la mise en valeur de ce monument et de ses abords. Une estimation de ces travaux accompagne l'étude.</p> <p>Cette mission a permis de déterminer une logique générale d'intervention ainsi qu'un phasage avec hiérarchisation des travaux :</p> <p>Les phases 1 à 3 sont à réaliser en premier afin de permettre la sauvegarde du fort (intérieur et extérieur) et d'améliorer son accessibilité et sa sécurité.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les phases 4 et 5 concernent l'aménagement d'un bâtiment d'accueil</li></ul>

	et le traitement des approches.
Partenaires	Partenaires financiers : - Etat / Ministère de la Culture
Coût prévisionnel	Dépenses d'investissement : - 4 583 333 € HT
Plan de financement	Budget total de 4 583 333€ HT : - dont 1 833 333€ à solliciter auprès de l'Etat DRAC
Calendrier	Année 2021/2022 : désignation du MOE et des entreprises. Début phase 1 des travaux.  Années 2023 à 2026 : fin de la phase 1 et réalisation des phases 2 à 5 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Phase 1 : restauration du clos et couvert du fort / Amélioration de l'accessibilité (corps central). Délai : 12 mois.</li> <li>• Phase 2 : restauration du clos et couvert du fort / Amélioration de l'accessibilité (bastions). Délai : 12 mois.</li> <li>• Phase 3 : Restauration intérieure du fort. Délai : 12 mois.</li> <li>• Phase 4 : Aménagement d'un bâtiment d'accueil / Restauration des ouvrages avancés / Traitement des abords immédiats. Délai : 12 mois.</li> <li>• Phase 5 : Aménagement des abords lointains. Délai : 12 mois.</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	
Résilience du territoire	- Aménagement d'un bâtiment historique structurant pour l'attractivité touristique
Cohésion territoriale	N/A
Impact sur le tissu économique local et renforcement de la compétitivité des entreprises	N/A
Transition écologique et développement durable	N/A
Cohésion sociale et vie culturelle	- Réhabilitation du patrimoine qui renforce l'attractivité touristique du territoire -Sensibilisation du public par la rénovation d'un bâtiment historique
Numérisation des territoires et innovation	N/A

## Fiche Projet Création de 2 Maisons de Santé

### CRTE 2021-2026 - Métropole Nice Côte d'Azur

Orientation stratégique n°	8 - Développement des équipements structurants de santé et des initiatives innovantes dans la santé
Action n°	32
Maître d'ouvrage	Ville de Nice
Description de l'action	<p>La ville de Nice souhaite bâtir un véritable projet de territoire de santé avec l'ensemble des acteurs impliqués dans l'offre de soins. L'objectif est de tisser un partenariat avec l'ensemble des corps de métiers de la santé au bénéfice des habitants et de bâtir une véritable politique partenariale, réactive et coordonnée, tant au niveau de la prévention que du soin. La ville de Nice s'est récemment ainsi dotée d'un conseil local en santé pour assurer, le dialogue et la coordination entre les professionnels concernés, l'articulation entre les systèmes existant et l'information des habitants de la commune et mettre en place une véritable stratégie territoriale de santé. Le Conseil Local de Santé est un espace de concertation et de coordination entre la Ville de Nice et les acteurs de santé du territoire et a pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- De co-construire une stratégie territoriale de santé avec la participation de l'ensemble des acteurs impliqués dans la prévention et les soins ;</li><li>- D'assurer le dialogue et la coordination entre les professionnels concernés, l'articulation entre les systèmes existants et l'information des habitants de la commune et mettre en place une véritable stratégie territoriale de santé ;</li><li>- D'élaborer un diagnostic partagé au sein du territoire pour garantir une réponse adaptée aux besoins ciblés des niçois</li><li>- De lutter contre les inégalités de soins qui existent et tendent à s'accroître inévitablement dans les années à venir ;</li><li>- D'organiser annuellement les « Assises de la santé de la Ville de Nice ».</li></ul> <p>Le diagnostic territorial sera la première étape préalable au lancement du Contrat Local de Santé métropolitain avec la perspective de traiter de l'offre de soins sur un territoire bien plus large que la commune... pour réduire les disparités par quartier, par commune, ...</p>

	<p>L'objectif est de créer des maisons de santé offrant un rendez-vous médical, sur des horaires adaptés et élargis (soit médecin sur place, soit prise de rendez-vous rapide), idem pour les soins dentaires, dermatologiques, cardiologiques... (RV rapide) les possibilités de séances de kinésithérapie, orthophoniste, de conseils en nutrition (diététicienne), la présence d'infirmière pour des pansements et petits gestes, la rencontre avec une sage-femme, une puéricultrice, voire même de psychologue doivent permettre d'avoir une approche pluri-factorielle de la population du lieu.</p> <p>Véritable lieu de rencontre de pluri-activités au sein même d'un territoire et de quartiers, ces maisons doivent apporter les notions essentielles de « bien - être » et ouvrir l'accès aux différents cabinets médicaux. Tremplin à la santé, ces maisons doivent faire le lien entre les habitants et le monde de la santé au sens le plus large du diagnostic au traitement, sans oublier la prévention et l'éducation.</p> <p>La ville de Nice souhaite apporter une réponse appropriée en favorisant l'installation de maisons de santé offrant les prestations répondant aux besoins identifiés (soins, prévention ...) dans les quartiers identifiés comme en carence de soin.</p> <p>Il est proposé deux types d'actions pour permettre un accès aux soins, à la prévention et aux droits de santé pour tous les Niçois :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>-le concept de Maisons de Santé libérales reconnues par la signature de la charte « Nice Ma santé » dans chaque quartier. La ville accompagnera les initiatives privées en leur apportant de l'aide dans le montage du dossier (recherche de financement par ex) et en leur proposant un kit de prévention porté par la ville.</li><li>- 2 maisons de santé pluridisciplinaires portées par la ville de Nice et animées par des libéraux en lien avec 2 médiateurs en santé dans 2 quartiers vulnérables.</li></ul> <p><b>Site 1</b> : 12 rue de Villeneuve, Nice (accueillant une maison de santé pluriprofessionnelle et la maison totem Sport santé)- 800 m<sup>2</sup></p> <p><b>Site 2</b> : Ilot Pont Michel, 158 route de Turin, Nice (accueillant une maison de santé pluriprofessionnelle et un site opérationnel en lien avec la Maison sport santé totem- 700m<sup>2</sup></p> <p>Ces 2 sites pourront accueillir chacun une dizaine de professionnels de santé (médecins, infirmiers, sage-femmes, orthophonistes, diététiciennes, psychologues, etc...) et un</p>
--	--

	<p>médiateur en santé</p> <p>Le service 'prévention' de la direction de la santé travaille autour de deux profils d'actions qui se nourrissent : Décliner les plans d'action nationaux et régionaux sur le territoire et identifier les besoins des habitants, les spécificités du territoire pour co-construire avec les partenaires et les usagers des actions innovantes, dans une démarche participative. Et c'est dans ce cadre que le service prévention pourrait accompagner la MSP. Recenser les besoins, co-construire une réponse adaptée, faire vivre un réseau de partenaires, telles sont les dynamiques portées qui pourraient favoriser la bonne intégration de la MSP sur son territoire. De plus des thématiques phares et communes à tous les territoires sont animées à ce jour par le service : Accès aux droits – accès aux soins / Promotion de la santé et éducation à la santé / Réduction des conduites à risque/ santé mentale / sport santé. Ces actions pourraient tout à fait être proposées au sein de la MSP en lien avec les associations partenaires comme par exemple le dispositif Nice Acti Santé pour promouvoir le sport sur ordonnance- prise en charge des covid long, des séances de vaccination pour lutter entre autre contre la grippe, covid, vaccins obligatoires, conseillés et du voyageur, des sensibilisations sur la santé sexuelle pour lutter contre le VIH et autres IST, des sensibilisations aux consommations à risque (alcool, tabac, cannabis), des formations aux secours pédiatriques, 1er secours en santé mentale...</p>
Partenaires	<p>Partenaires financiers potentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat</li> <li>- Région</li> <li>- Département</li> <li>- Europe</li> </ul>
Coût prévisionnel	<p>Dépenses d'investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 6 201 000 €HT</li> </ul>
Plan de financement	<p>Le budget total du projet est de 6 201 000 €HT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à solliciter auprès de l'ARS et/ou AAP du Ségur de la Santé à venir</li> <li>- Région à solliciter</li> <li>- Département à solliciter</li> <li>- Europe (Feder) à solliciter</li> </ul>
Calendrier	<p>Lancement du marché de diagnostic et d'aide au démarrage : Juillet 2021</p> <p>Résultat de l'étude : janvier 2022</p> <p>Lancement d'un marché pour un accompagnement par un</p>

	<p>programmiste : sept 2021 Résultat de l'étude : février 2022</p> <p>Lancement marché architecte et entreprises gros œuvres : février 2022</p> <p><b>Etape 1 :</b> Création d'une association pour chaque MSPP de professionnels support (acte de naissance des MSPP)</p> <p><b>Etape 2 :</b> Livraison du site 1 (MSPP et de la Maison sport santé) en juin 2024 Livraison du site 2 (MSPP de Route de Turin) en juin 2023</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	
Résilience du territoire	- Renforcement de l'accès et de l'offre de soin et de prévention du territoire
Cohésion territoriale	- Amélioration significative de l'offres de services en termes d'infrastructures de santé pour les patients en perte d'autonomie, les patients souffrant de maladies chroniques et toutes les populations ayant besoins de recourir aux services de professionnels de santé
Impact sur le tissu économique local et renforcement de la compétitivité des entreprises	Attractivité pour l'installation de nouveaux professionnels de santé et anticiper les départs à la retraite
Transition écologique et développement durable	- Potentielle intégration des bonnes pratiques en matière d'efficacité énergétique des bâtiments dans la conception/rénovation des maisons de santé
Cohésion sociale et vie culturelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la couverture en services de santé de la métropole, en particulier dans les quartiers prioritaires au vu du nouveau choix d'implantation de la maison de santé</li> <li>- Aide aux individus dans leurs problématiques médicales, en particuliers dans des zones peu couvertes par les professionnels de la santé</li> <li>- Soutien de la politique 'Sport-Santé- de la ville qui prône la pratique du sport chez les Niçois souffrant de maladies chroniques notamment la lutte contre le diabète le surpoids et la sédentarité</li> <li>- Soutien aux politiques de prévention nationales en lien avec les associations partenaires</li> </ul>
Numérisation des territoires et innovation	N/A Télémédecine et téléconsultation, silver économie et maintien à domicile

## Fiche Projet EHPAD Meridia

### CRTE 2021-2026 - Métropole Nice Côte d'Azur

Orientation stratégique n°	8 - Développement des équipements structurants de santé et des initiatives innovantes dans la santé
Action n°	33
Maître d'ouvrage	- Maitrise d'Ouvrage Unique (MOU) déléguée à la Ville de Nice
Description de l'action	<p>Dans le cadre de la démarche qualité et des conventions tripartites signées avec le Conseil Départemental et l'ARS, le CCAS est engagé, depuis 2006, dans la rénovation et le développement de ses établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Le Pôle Intergénérationnel de Nice Méridia est un programme multi-accueil de 16 000 m<sup>2</sup> qui ouvrira au public à l'horizon 2024, intégré au nouveau quartier Nice Méridia au sein de l'éco vallée.</p> <p>Ce projet, porté par la Ville de Nice et le CCAS, est présenté comme le nouveau pôle de vie de Nice Méridia, avec un bâtiment qui comprendra un groupe scolaire, une crèche, un centre multi-accueil pour personnes âgées, un EHPAD de 125 lits, un logement-foyer de quarante appartements, une maison des aidants et un accueil de jour Alzheimer de quinze places.</p> <p>Dans le programme des équipements publics de la ZAC Nice Meridia est projeté la création d'un Centre intergénérationnel qui accueillera :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un groupe scolaire (4 classes maternelles et 6 classes élémentaires)</li> <li>- Un établissement d'accueil du jeune enfant de 40 places</li> <li>- Un centre multi-accueil pour personnes âgées.</li> </ul> <p>Le centre multi-accueil pour personnes âgées proposera différents types de prise en charge et d'hébergement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un EHPAD de 125 lits conventionné à l'aide sociale</li> <li>- Une résidence autonomie de 40 Logements</li> <li>- Un Accueil de Jour Alzheimer de 15 places</li> <li>- Des services publics conformément aux actions poursuivies par la Ville de Nice en matière de santé et d'action sociale : maison des aidants, guichet unique, espaces mutualisés, marchés innovations.</li> </ul>

	<p>Ce projet de centre multi-accueil prévoit notamment la rénovation complète des établissements et permet d'accroître le confort des personnes âgées prises en charge (chambres équipées de salles de bains privatives, cuisine de fabrication sur place au lieu d'offices de réchauffement), celui des familles et des proches (création de salons et de salles d'animations) ainsi que les conditions de travail du personnel au quotidien (surfaces, équipements, vestiaires, salles de repos).</p> <p>Afin d'adapter l'EHPAD Méridia aux risques épidémiques, seront installés une salle dédiée à la télé-médecine, une structuration par niveaux avec des salons et salles à manger sur chaque étage, permettant d'isoler plus facilement des résidents contaminés.</p>
Partenaires	<p>Partenaires techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CCAS</li> <li>- EPA</li> <li>- EPF</li> <li>- Métropole Nice Côte d'Azur</li> <li>- CHU</li> <li>- APF</li> </ul> <p>Partenaires financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat - ARS</li> </ul>
Coût prévisionnel	<p>Dépenses d'investissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 32 064 266,67 € HT (Dépenses liées au CCAS)</li> </ul>
Plan de financement	<p>Le budget total du projet pour les dépenses du CCAS est de 32 064 266,67 € HT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dont 4 640 000 € sollicités auprès de l'ARS</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1<sup>er</sup> trimestre 2015 : élaboration par le CCAS du programme selon le scénario d'un EHPAD à 128 lits (programmiste SAMOP)</li> <li>- 12 Février 2016 : dépôt de l'appel à projets du département relatif à la création de place en logement foyer (EHPA) de 44 places</li> <li>- 2 juin 2016 : désignation en Jury de concours de l'équipe de Maîtrise d'œuvre -BABIN RENAUD Architectes Paris (Bureau Bruxelles)</li> <li>- 7 avril 2017 : présentation de la Phase 1 Esquisse de l'étude de maîtrise d'œuvre</li> <li>- Janvier 2018 : validation prévisionnelle de l'APS</li> <li>- Avril /juin 2019 : phase APD</li> <li>- Octobre 2019 : signature de la promesse de vente avec l'EPA</li> <li>- 4<sup>e</sup> trimestre 2019 : dépôt du PC</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Février mars 2021 : publication des marchés de travaux</li> <li>- Octobre 2021 : notification des marchés</li> <li>- Janvier 2022 : démarrage des travaux</li> <li>- Mars 2024 : livraison complète</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	
Résilience du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rénovation complète des établissements permet d'accroître le confort des personnes âgées prises en charge (chambres équipées de salles de bains privatives ; cuisine de fabrication sur place (au lieu d'offices de réchauffement) celui des familles et des proches (création de salons, de salles d'animations) ainsi que les conditions de travail du personnel au quotidien (surfaces, équipements, vestiaires, salles de repos)</li> </ul>
Cohésion territoriale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rénovation et développement des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes</li> <li>- Amélioration significative de l'offre de services de santé à destination des personnes âgées dépendantes, personnes âgées, personnes âgées ou vieillissantes ayant la maladie d'Alzheimer, de la petite enfance et des enfants.</li> </ul>
Impact sur le tissu économique local et renforcement de la compétitivité des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien aux achats groupés entre EHPAD afin d'obtenir de meilleurs prix</li> <li>- Amélioration des niveaux de services via l'amélioration des conditions des aidants et aidés mais également en équipant le centre des dernières technologies</li> </ul>
Transition écologique et développement durable	<p>Objectifs environnementaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- BDM Bronze</li> <li>- CRQE Niveau performant</li> </ul>
Cohésion sociale et vie culturelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration des besoins des aidants : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Accueil généraliste d'information et d'orientation sur les aides existantes</li> <li>○ Possibilité pour l'aidant de séjourner avec son aidé et de mettre à profit ce séjour pour se ressourcer, pour s'informer/se former au contact de professionnel, pour échanger avec des professionnels.</li> <li>○ Proposition de dépistage des risques de fragilité de l'aidant</li> </ul> </li> <li>- Concentration de plusieurs solutions de séjours sur un même site pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ faciliter le repérage et la transition de l'un à l'autre au fur et à mesure de l'évolution des besoins ;</li> <li>○ faciliter et rentabiliser la gestion mutualisée des équipements et du personnel ;</li> <li>○ offrir au personnel des passerelles plus aisées d'un</li> </ul> </li> </ul>

	service à un autre afin d'éviter l'épuisement et favoriser l'acquisition de connaissances et de savoir-faire
Numérisation des territoires et innovation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expérimentation de technologies destinées à améliorer la prise en charge des résidents</li> <li>- Démonstration aux autres responsables d'EHPAD et évaluation commune des nouveaux dispositifs testés, propositions d'amélioration</li> </ul>

## Fiche Projet Pôle Intergénérationnel Meridia

### CRTE 2021-2026 - Métropole Nice Côte d'Azur

Orientation stratégique n°	8 - Développement des équipements structurants de santé et des initiatives innovantes dans la santé
Action n°	34
Maître d'ouvrage	VILLE DE NICE MOU déléguée
Description de l'action	<p>Le Pôle Intergénérationnel de Nice Méridia est un programme multi-accueil de 16 000 m<sup>2</sup> qui ouvrira au public à l'horizon 2024, intégré au nouveau quartier Nice Méridia au sein de l'éco vallée.</p> <p>Ce projet, porté par la Ville de Nice et le CCAS, est présenté comme le nouveau pôle de vie de Nice Méridia, avec un bâtiment qui comprendra un groupe scolaire, une crèche, un centre multi-accueil pour personnes âgées, un EHPAD de 125 lits, un logement-foyer de quarante appartements, une maison des aidants et un accueil de jour Alzheimer de quinze places.</p> <p>Dans le programme des équipements publics de la ZAC Nice Meridia est projeté la création d'un Centre intergénérationnel qui accueillera :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Un groupe scolaire (4 classes maternelles et 6 classes élémentaires)</li><li>- Un établissement d'accueil du jeune enfant de 40 places</li><li>- Un centre multi-accueil pour personnes âgées.</li></ul> <p>Des espaces seront mutualisés dans leur utilisation entre les deux entités :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Une salle d'activités sportives</li><li>• Un atelier,</li></ul> <p>pour une surface d'environ 300 m<sup>2</sup> SHON</p> <p>Des espaces favorisant les échanges ont été aménagés, dont certains en extérieur, à la fois pour les collaborateurs dans chacune des entités, ainsi que pour les résidents et visiteurs de l'Ehpad.</p> <p>Les nombreux espaces végétalisés de l'opération permettent à</p>

	la fois un environnement extérieur de qualité, ainsi qu'une vue agréable sur l'extérieur depuis les différents locaux.
Partenaires	Partenaires financiers sollicités ou à solliciter: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat – dotation DSIL</li> <li>- Conseil Départemental pour la crèche (EAJE)</li> <li>- Ecocités – CDC en suspens (surcote lié aux installations de performance électrique sur partie VDN)</li> <li>- CAF au prorata de la surface crèche 11000 € par place (soit 440 000 € estimé)</li> <li>- EPA (25% de l'ensemble du programme VDN soit 2, 59 M€)</li> </ul>
Coût prévisionnel	Dépenses d'investissements (liées à la Ville de Nice) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 10 802 400€HT</li> </ul>
Plan de financement	Le budget total du projet pour les dépenses de la Ville de Nice est de 10 802 400€HT : <ul style="list-style-type: none"> <li>- dont 4 000 000€ à solliciter auprès de l'Etat</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Février mars 2021 – Publication des marchés de travaux</li> <li>- Octobre 2021 Notification des marchés</li> <li>- Janvier 2022 Démarrage des travaux</li> <li>- Mars 2024 Livraison complète</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	
Résilience du territoire	-
Cohésion territoriale	- Le programme des équipements publics de la ZAC Nice Méridia, approuvé par arrêté préfectoral le 18 mars 2015 prévoit la réalisation d'un groupe scolaire de 10 classes et d'une crèche de 40 berceaux afin de répondre aux besoins du secteur et des futurs habitants de constructions à édifier dans la zone.
Impact sur le tissu économique local et renforcement de la compétitivité des entreprises	Les choix portent sur des matériaux labellisés et respectueux de l'environnement et de déploiement de solutions techniques et énergétiques performantes.
Transition écologique et développement durable	Objectifs environnementaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>- BDM Bronze</li> <li>- CRQE Niveau performant</li> </ul> La stratégie bioclimatique du bâtiment a été élaborée pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Se protéger des surchauffes en été et en demi-saison ;</li> <li>- Se protéger du rayonnement solaire pour les espaces extérieurs ayant vocation à être utilisés en été ;</li> <li>- Profiter des apports solaires - gratuits - en hiver pour réchauffer les locaux ;</li> <li>- Se protéger des vents dominants nord-nord/ouest en hiver ;</li> <li>- Tirer profit des vents dominants sud-est en été pour rafraîchir</li> </ul>

	<p>le bâtiment.</p> <p>Les cours de l'élémentaire et de la maternelle sont configurées pour pouvoir profiter du soleil, mais disposent également de préaux et claustras pour se protéger du soleil en été.</p> <p>L'ensemble des locaux est équipé de système de protections solaires par brises soleils orientables qui permettent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une maîtrise de l'ambiance lumineuse des locaux par l'utilisateur :</li> <li>• Une diminution des apports solaires</li> </ul> <p>Il s'agit du système le plus performant à l'heure actuelle. Les équipements prévus sont des brises soleils orientables flexibles à commande manuelle.</p>
Cohésion sociale et vie culturelle	<p>L'opération a été conçue pour optimiser le partage intergénérationnel. De nombreux espaces permettent la fréquentation par les enfants des groupes scolaires et les personnes âgées de l'Ehpad : salle en RdC pour les animations, jardins en toiture, ...</p>
Numérisation des territoires et innovation	-

## Fiche Projet

### Reconstruction du Pont de la Gourra à Tourrette-Levens

#### CRTE 2021-2026 - Métropole Nice Côte d'Azur

Orientation stratégique n°	9 - Résilience et sécurisation du territoire
Action n°	35
Maître d'ouvrage	Métropole de Nice Côte d'Azur
Description de l'action	<p>Le pont sur le vallon de la Gourra a été réalisé en 1932 entre les communes d'Aspremont et de Tourrette-Levens sur la RM n°719. Il s'agit d'un pont à poutres de 17,20m de portée et de 8,45m de largeur de tablier.</p> <p>Des inspections en 1997, 2004, et 2010 ont révélé que l'ouvrage était en mauvais état ce qui a impliqué des réparations en 2010 visant principalement à remplacer le garde-corps amont. Au vu des récentes détériorations du pont (essentiellement la corrosion des aciers des poutres et du hourdis, avec éclatement de béton), une inspection a été effectuée par le pôle ouvrages d'art le 18 juin 2019 et l'ouvrage a été placé en surveillance renforcée et la circulation a été limitée à 19t, contre 26t initialement. Il a également été décidé de démolir et reconstruire l'ouvrage en 2 phases (cf. calendrier prévisionnel).</p> <p>Lors d'une inspection effectuée par le pôle ouvrages d'art le 18 juin 2019, il a été décidé de démolir et reconstruire l'ouvrage en 2 phases (cf. calendrier prévisionnel). Les études de projet sont faites en interne au pôle ouvrages d'art préalablement aux travaux. Les travaux de reconstruction du pont, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la MNCA, se dérouleront en deux phases respectivement en 2021 et 2022 pour pouvoir assurer la circulation des véhicules.</p>
Partenaires	Partenaire financier : - Etat
Coût prévisionnel	Dépenses d'investissements : - 698 369€ HT
Plan de financement	Budget total de 698 369€ HT :

	- dont 339 826,45€HT votés dans le cadre de la DSIL 2020 complémentaire
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2019-2020 : Etudes projets faites en interne au pôle ouvrages d'art</li> <li>- 2021 : travaux de démolition et reconstruction d'une moitié d'ouvrage, circulation sur l'autre moitié</li> <li>- 2022 : travaux de démolition et reconstruction de l'autre moitié d'ouvrage, circulation sur la moitié neuve faite en 2021</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	
Résilience du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réfection et sécurisation de l'infrastructure de transport routier faisant le lien entre les communes d'Aspremont et de Tourrette-Levens</li> <li>- Contribution à l'action métropolitaine de sécurité et d'entretiens des ouvrages</li> </ul>
Cohésion territoriale	N/A
Impact sur le tissu économique local et renforcement de la compétitivité des entreprises	- Sécurisation d'un axe routier majeur pour la vie économique locale
Transition écologique et développement durable	N/A
Cohésion sociale et vie culturelle	- Amélioration des services publics essentiels que sont les ouvrages d'art routier en territoire enclavé par le maintien en sécurité des infrastructures
Numérisation des territoires et innovation	N/A

## Fiche Projet RM 2205 – Murs de Soutènement – Hameau du Pra (St-Dalmas-le-Selvage)

**CRTE 2021-2026 - Métropole Nice Côte d'Azur**

Orientation stratégique n°	9 - Résilience et sécurisation du territoire
Action n°	36
Maître d'ouvrage	Métropole de Nice Côte d'Azur
Description de l'action	Dans le cadre de la mise aux normes et sécurisation des équipements publics, la Métropole porte le projet de reconstruction de deux murs de soutènements sur le RM 2205 au niveau du Hameau du Pra sur la commune de St-Dalmas-le-Selvage à la suite de désordres structurels constatés.
Partenaires	Partenaire technique : - Commune de St-Dalmas-le-Selvage  Partenaire financier : - Etat
Coût prévisionnel	Dépenses d'investissements : - 166 666€ HT
Plan de financement	Budget total de 166 666€ HT : dont 133 332,80€HT votés au titre de la DSIL 2020 complémentaire
Calendrier	- Mars 2021 : Début des travaux - Juin 2021 : Fin des travaux
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	
Résilience du territoire	- Réfection et sécurisation de l'infrastructure d'une infrastructure routière d'importance pour le territoire métropolitain (la RM 2205 qui permet l'accès aux vallées de la Vésubie et de la Tinée) - Contribution à l'action métropolitaine de sécurité et d'entretiens des ouvrages
Cohésion territoriale	- Maintien du lien routier entre Nice et son haut-pays

Impact sur le tissu économique local et renforcement de la compétitivité des entreprises	- Sécurisation d'un axe routier majeur pour la vie économique locale du haut pays niçois
Transition écologique et développement durable	N/A
Cohésion sociale et vie culturelle	- Amélioration des services publics essentiels que sont les ouvrages d'art routier en territoire enclavé par le maintien en sécurité des infrastructures
Numérisation des territoires et innovation	N/A

## Fiche Projet

### Mise en accessibilité AD'AP de la piscine Jean Bouin

#### CRTE 2021-2026 - Métropole Nice Côte d'Azur

Orientation stratégique n°	10 - Renforcement du programme de mise en cohésion du territoire métropolitain au service des entreprises et des citoyens
Action n°	37
Maître d'ouvrage	Ville de Nice
Description de l'action	<p>La Ville de Nice porte un projet de mise en accessibilité du solarium de la piscine du Palais des Sports Jean Bouin avec la construction d'une rampe, pour garantir l'accès aux infrastructures sportives des personnes en situation de handicap.</p> <p>La rampe métallique extérieure à construire sur la terrasse en niveau R+5 sera réalisé dans le prolongement du solarium pour permettre l'accès au bassin. Le platelage de bois existant du solarium sera conservé et augmenté pour couvrir la rampe. Un pédiluve intérieur sera également créé à l'extrémité haute de la rampe permettant d'accéder à la piscine.</p>
Partenaires	- L'Etat est partenaire financeur
Coût prévisionnel	Dépenses d'investissement : - 367 624,06 € HT
Plan de financement	- 294 099,25€ demandés au titre de la DSIL 2020
Calendrier	2021
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	
Résilience du territoire	- Mise en accessibilité et sécurisation d'un équipement sportif structurant
Cohésion territoriale	N/A
Impact sur le tissu économique local et renforcement de la compétitivité des entreprises	N/A
Transition écologique et développement durable	- Utilisation raisonnée de matériaux neufs dans la construction : conservation du platelage de bois existant du solarium
Cohésion sociale et vie culturelle	- Inclusion des personnes en situation de handicap par la garantie d'accès aux infrastructures sportives - Développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap



Numérisation des territoires et innovation	N/A
--	-----

## Fiche Projet Dojo du Ray

### CRTE 2021-2026 - Métropole Nice Côte d'Azur

Orientation stratégique n°	10 - Renforcement du programme de mise en cohésion du territoire métropolitain au service des entreprises et des citoyens
Action n°	38
Maître d'ouvrage	Ville de Nice
Description de l'action	<p>Le Projet s'inscrit dans le cadre de la valorisation et de la requalification d'un secteur de plus de 6,5 hectares, le Ray, engagées le 25 novembre 2013 avec la désignation d'un maître d'œuvre. Il privilégie les dimensions d'animation et de proximité (services publics, équipements sportifs, petite enfance et scolaire, stationnement et habitat) dans un quartier important pour l'identité de Nice.</p> <p>La Ville de Nice a souhaité développer et mettre à disposition des habitants et des adhérents en nombre croissant des clubs sportifs de nouveaux équipements : un dojo et une salle d'escrime.</p> <p>Le futur Dojo s'implante au sous-sol de l'opération mixte logements/commerces réalisée par le groupement ADIM Sud Pôle Immobilier Côte d'Azur /Vinci immobilier / Logirem.</p> <p>Afin de répondre aux besoins, ce futur Dojo comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Un espace d'évolution sportive permettant d'accueillir 4 tatamis ainsi que des tribunes pour spectateurs ;</li><li>- 4 vestiaires ;</li><li>- Une salle de musculation ;</li><li>- Une infirmerie ;</li><li>- Et des locaux annexes.</li></ul>
Partenaires	<p>Partenaires techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- ADIM Sud Pôle Immobilier Côte d'Azur (membre du groupement en charge de la réalisation du projet)</li><li>- Vinci Immobilier (membre du groupement en charge de la réalisation du projet)</li><li>- Logirem (membre du groupement en charge de la réalisation du projet)</li></ul> <p>Partenaire financier :</p>

	- Etat / Ministère des Sports / ANS (CRTE)
Coût prévisionnel	Dépenses d'investissements : - 2 755 833 € HT (acquisition et aménagement)
Plan de financement	Budget total de 2 755 833 € HT : - dont 1 102 333,20€ à demander à l'Etat au titre du CRTE 2021-2022
Calendrier	- Etude de MOE en cours - Lancement prévisionnel des marchés de travaux 2021 - Démarrage chantier prévu fin 2021 - Livraison fin 2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	
Résilience du territoire	- Réaménagement d'un ancien local commercial et étoffement de l'offre en services d'une nouvelle opération immobilière mixte
Cohésion territoriale	- Renforcement de l'attractivité du quartier du Ray
Impact sur le tissu économique local et renforcement de la compétitivité des entreprises	N/A
Transition écologique et développement durable	- Rénovation énergétique des bâtiments publics - Réduction des émissions et de l'empreinte carbone de bâtiments publics grâce à la rénovation énergétique
Cohésion sociale et vie culturelle	- Amélioration des équipements publics et sociaux et du cadre de vie par la fourniture d'espaces pour la pratique sportive des arts martiaux et de l'escrime
Numérisation des territoires et innovation	N/A

## Fiche Projet Plan de Rénovation des Piscines

### CRTE 2021-2026 - Métropole Nice Côte d'Azur

Orientation stratégique n°	10 - Renforcement du programme de mise en cohésion du territoire métropolitain au service des entreprises et des citoyens
Action n°	39
Maître d'ouvrage	Ville de Nice
Description de l'action	<p>La Ville de Nice jouit d'un nombre important de piscines municipales qui représentent un attrait majeur pour la population locale. Ces infrastructures permettent d'offrir de nombreux créneaux pour la pratique de la natation dans le cadre des cours d'EPS et de l'UNSS des collèges de la ville. La réhabilitation des piscines va ainsi contribuer à améliorer et optimiser les conditions de pratique des différents usagers.</p> <p>L'objectif du plan de rénovation des piscines est de renouveler et réhabiliter le parc aquatique de la ville de Nice à travers un plan pluriannuel afin de répondre aux besoins et aux attentes de la population. En s'appuyant sur un diagnostic précis dont les résultats sont attendus début février, la Ville de Nice pourra engager et prioriser les travaux en tenant compte des enjeux énergétiques, de modernisation, d'attractivité, d'environnement et de développement économique.</p>
Partenaires	Partenaires financiers : <ul style="list-style-type: none"><li>- Etat / Ministère des Sports / ANS</li><li>- Contrat d'Avenir - convention application territoriale, côté Région à parité avec l'Etat</li></ul>
Coût prévisionnel	Dépenses d'investissements : <ul style="list-style-type: none"><li>- 4 458 332 € HT</li></ul>
Plan de financement	Le budget total du projet est de 4 458 332 € HT : <ul style="list-style-type: none"><li>- dont 2 300 000 € sollicités auprès du Ministère des Sports / ANS</li><li>- dont une identification au Contrat d'Avenir - convention application territoriale, côté Région à parité avec l'Etat</li></ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"><li>- Visites et diagnostics des 10 piscines : courant 2021</li><li>- Travaux de 2022 à 2026</li></ul>

<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	
Résilience du territoire	- Rénovation d'un réseau d'équipements sportifs structurant pour le territoire métropolitain
Cohésion territoriale	N/A
Impact sur le tissu économique local et renforcement de la compétitivité des entreprises	N/A
Transition écologique et développement durable	- Travaux de rénovation incluant des aspects de rénovation thermique permettant la réduction des consommations énergétiques des infrastructures
Cohésion sociale et vie culturelle	- Amélioration d'équipements sportifs structurants - Promotion de la pratique sportive par une attractivité renforcée des équipements
Numérisation des territoires et innovation	N/A

## Fiche Projet

### Plan de Rénovation des Terrains de Foot Synthétiques

#### CRTE 2021-2026 - Métropole Nice Côte d'Azur

Orientation stratégique n°	10 - Renforcement du programme de mise en cohésion du territoire métropolitain au service des entreprises et des citoyens
Action n°	40
Maître d'ouvrage	Ville de Nice
Description de l'action	<p>La Ville de Nice jouit d'un nombre important de terrains de grands jeux éclairés qui représentent un attrait majeur pour la population locale. Ces terrains permettent de proposer de nombreux créneaux de pratique sportive encadrés que ce soit en milieu scolaire (EPS), associatif ou municipal. L'amélioration des installations sportives dans leur ensemble va bénéficier à tous les pratiquants (scolaires, associations, clubs sportifs, activités municipales) car les conditions de pratique seront optimales avec la pose de nouveaux revêtements synthétiques de dernière génération. L'amélioration des locaux annexes, des vestiaires, des clôtures et des systèmes d'arrosage afin de limiter la consommation d'eau est également prévue.</p> <p>Le plan de rénovation des terrains de foot synthétiques est basé sur l'établissement d'une programmation sur une durée de 5 ans en s'appuyant sur une étude diagnostic de LABOSPORT sur 12 terrains entre 2020 et 2026. Le renouvellement des revêtements synthétiques des terrains de grand jeu est prévu en fonction de leur usure et de leur ancienneté supérieure à 8 ans qui dépasse la garantie constructeur. Leur utilisation à haute intensité ne permet plus de jouer dans de bonnes conditions.</p> <p>Les stades concernés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le stade de l'Oli ;</li><li>- Le stade Méarelli ;</li><li>- Le Stadium ;</li><li>- Le stade Nicolai ;</li><li>- Le stade Marchetti ;</li><li>- Le stade La Lauvette n°4 ;</li><li>- Le stade Georges Carlin ;</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le stade Lafayette ;</li> <li>- Le stade Forum Nice Nord ;</li> <li>- Le stade Bob Rémond ;</li> <li>- Le stade Hairabedian (terrains n° 1 et 2).</li> </ul>
Partenaires	Partenaires financiers : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat</li> <li>- Conseil Régional</li> </ul>
Coût prévisionnel	Dépenses d'investissements : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 499 999 € HT</li> </ul>
Plan de financement	Le budget total du projet est de 4 499 999 € HT : <ul style="list-style-type: none"> <li>- dont 783 333 € à solliciter auprès de l'Agence Nationale du Sport - AAP Rénovation des équipements sportifs</li> <li>- dont sollicitation potentielle auprès du Conseil Régional</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2020 : Rénovation du Stade de l'Oli.</li> <li>- 2021 : Rénovation de 3 terrains synthétiques (Méarelli, Stadium et Nicolai)</li> <li>- 2022 : Rénovation de 2 terrains synthétiques (André Bonny et La Lauvette n°5)</li> <li>- 2023 : Rénovation de 2 terrains synthétiques (Marchetti et La Lauvette n°4)</li> <li>- 2024 : Rénovation de 2 terrains synthétiques (Georges Carlin et Lafayette)</li> <li>- 2025 : Rénovation de 2 terrains synthétiques (Forum Nice Nord et Bob Remond)</li> <li>- 2026 : Rénovation de 2 terrains synthétiques (Hairabedian n°1 et n°2)</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	
Résilience du territoire	- Rénovation d'un réseau d'équipements sportifs structurant pour le territoire métropolitain
Cohésion territoriale	N/A
Impact sur le tissu économique local et renforcement de la compétitivité des entreprises	N/A
Transition écologique et développement durable	- Travaux incluant une optimisation des systèmes d'arrosage réduisant la consommation en eau des équipements
Cohésion sociale et vie culturelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration d'équipements sportifs structurants</li> <li>- Promotion de la pratique sportive par une attractivité renforcée des équipements et une pratique sportive optimale pour les différents publics utilisateurs (associations, clubs sportifs, scolaires, activités municipales)</li> </ul>



Numérisation des territoires et innovation	N/A



# Annexe 2 – Fiches actions liées à la relance et, fiches actions et projets de transition écologique

Annexe 2-2 : Tableau des projets

Thématique	Projet	Maître d'ouvrage	Montant	Cofinancement sollicité auprès de l'Etat	Calendrier	Effets attendus pour les citoyens et le territoire
Transition écologique	Création d'une déchetterie / Centre de tri Nice Ariane	MNCA (Régie pour la gestion des DMA)	1 248 143,50€ HT	998 514, 80€	Mai 2021 – décembre 2021	-Amélioration de la gestion durable et des capacités de traitement des déchets -Intégration des impératifs de transition écologique dans l'aménagement du site (éclairage, traitement des eaux de ruissellement, patrimoine arboré...)
	Création du lieu test d'activité agricole métropolitain	MNCA	1 786 096€ HT	1 428 876, 80€	2021-2022	-Consolidation de la filière agricole locale / des circuits courts d'approvisionnement / renforcement de son attractivité -Aménagement foncier respectueux des zones agricoles -Soutien à une agriculture biologique et locale -Insertion de jeunes actifs dans les métiers agricoles
	Création d'une plateforme de valorisation des	MNCA (Régie pour la gestion	7 274 927€ HT	5 819 942€ demandés dans le cadre de la candidature à l'AAP Biodéchets verts	2021-2024	-Organisation d'une filière de traitement et valorisation des biodéchets

	déchets verts et biodéchets	des DMA)				-Implication et sensibilisation citoyenne à l'effort de tri
Transition écologique	Climatisation du local de stockage de bobines à la halle Spada à Nice	VDN	73 333€ HT	58 666€	2021	-Rénovation thermique d'un local de stockage : réduction des consommations énergétiques -Conservation optimale des bobines de film (élément patrimonial d'importance)
	Climatisation des écoles	VDN	329 000€ HT	263 200€	2021	-Rénovation thermique des bâtiments scolaires : réduction des consommations énergétiques -Amélioration des conditions d'apprentissage et de travail
	Remplacement d'huissieries et protections solaires dans 10 écoles	VDN	2 000 000€ HT	1 600 000€	2021-2022	-Rénovation thermique des bâtiments scolaires : réduction des consommations énergétiques -Amélioration des conditions d'apprentissage et de travail
	Rénovation étanchéité et isolation du Groupe Scolaire Ste-Hélène	VDN	191 666€ HT	153 332,80€	2021	-Rénovation thermique des bâtiments scolaires : réduction des consommations énergétiques -Amélioration des conditions d'apprentissage et de travail
	Installation de préaux dans 10 écoles	VDN	625 000 €	191 666€	2021-2022	-Adaptation des cours d'écoles au réchauffement climatique : amélioration du confort et de la santé des élèves et personnels -Suppression des îlots de chaleur en milieu urbain

Transition écologique	Travaux d'amélioration des huisseries au sein de 6 établissements de la Petite Enfance	VDN	360 000€ HT	216 000€	2021	-Rénovation thermique des bâtiments scolaires : réduction des consommations énergétiques -Amélioration des conditions d'apprentissage et de travail
	Travaux d'amélioration des installations de chauffage au sein de 8 écoles par la mise en place de chaudière gaz à condensation	VDN	833 333€ HT	666 666,40€	2021	-Rénovation thermique des bâtiments scolaires : réduction des consommations énergétiques -Amélioration des conditions d'apprentissage et de travail
	Verdissement des cours d'école	VDN	1 675 672 HT	1 005 406 €	2021	-Renforcement du patrimoine végétal -Réduction des ilots de chaleur -Création de lieux de convivialité, d'espace de détente et pédagogique pour les enfants
	Stade des Arboras - Eclairage	VDN	778 452,23€ HT	409 865,28€ HT	2021	-Réduction de la consommation électrique -Transition énergétique -Amélioration des conditions de pratique sportive -Mise en conformité/Mise aux normes
Mobilités	Piste cyclable Chemin du Jacquon – Requalification	MNCA	106 649€ HT	85 319, 20€	D'octobre à décembre 2020	-Requalification et sécurisation d'une voirie -Favorisation des mobilités cyclables
	Création d'un parcours vélo dans le quartier des Moulins à Nice	MNCA	20 533€ HT	16 425,88€	2021	-Développement de dispositifs pour favoriser les mobilités cyclables -Favorisation des mobilités de

						désenclavement du QPV des Moulins -Sensibilisation des habitants à une pratique sécurisée du vélo
<b>Mobilités</b>	Création d'une piste cyclable en centre-ville de Nice dans le cadre de l'axe 2 de la Trame Verte	MNCA	4 000 000€ HT	2 000 000€	2021-2022	-Aménagement de la trame verte et prise en compte des impératifs de transition écologique (perméabilisation des sols, patrimoine arboré...) -Développement d'infrastructures cyclables favorisant la pratique des mobilités cyclables -Amélioration du cadre de vie des habitants et usagers
	BHNS Centre-Ville (Voiries Aménagement et matériel roulant)	MNCA	Montant actualisé 60 460 000€ HT	6 380 000€ demandés dans le cadre de la candidature au 4 <sup>ème</sup> AAP TSCP	2021-2023	-Réaménagement de la voirie -Amélioration de l'offre de transports permettant de favoriser l'usage des transports en commun et la mobilité -Amélioration du bilan carbone des mobilités / de la pollution de l'air
	Ligne T4 Nice – St-Augustin – Cagnes-sur-Mer	MNCA	247 000 000€ HT	20 700 000€ demandés dans le cadre de la candidature au 4 <sup>ème</sup> AAP TSCP	2021-2026	-Réaménagement des espaces publics environnant -Amélioration de l'offre de transports permettant de favoriser l'usage des transports en commun et la mobilité -Amélioration du bilan carbone des mobilités / de la pollution de l'air
	Extension ligne T2 sur rive droite du Var (câble)	MNCA	36 600 000€ HT	1 140 000€ demandés dans le cadre de la candidature au 4 <sup>ème</sup> AAP TSCP	2022-2026	-Renforcement de la desserte en transports en commun de la rive droite du Var -Amélioration de l'offre de transports

						<ul style="list-style-type: none"> <li>permettant de favoriser l'usage des transports en commun et la mobilité</li> <li>-Amélioration du bilan carbone des mobilités / de la pollution de l'air</li> </ul>
Mobilités	Création du T5 Pont Michel – Ariane Nord – La Trinité	MNCA	190 000 000€ HT	13 500 000€- demandés dans le cadre de la candidature au 4 <sup>ème</sup> AAP TSCP CP	2021-2026	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Réaménagement des espaces publics environnants</li> <li>-Amélioration de l'offre de transports permettant de favoriser l'usage des transports en commun et la mobilité de tous</li> <li>-Amélioration du bilan carbone des mobilités / de la pollution de l'air</li> </ul>
	Décarbonation de la flotte de bus Régie Lignes d'Azur (RLA)	MNCA (RLA)	79 055 000€ HT	5 310 000€	2021-2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Décarbonation des systèmes de transports : amélioration de la pollution de l'air / du bilan carbone des mobilités</li> <li>-Innovation dans les modes de transports décarbonés (mise en œuvre d'une filière hydrogène vert)</li> </ul>
Équilibre et solidarité des territoires	Réfection des réseaux et requalification de la rue Bosio	MNCA	641 666€ HT	513 332,80€	Phase 1 : 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Résilience des réseaux</li> <li>-Aménagement et requalification de l'espace public</li> <li>-Amélioration du cadre de vie des habitants et usagers</li> </ul>
	Nouveau quartier St-Jean d'Angély	MNCA	916 666€ HT	733 332,80€	2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Aménagement et requalification d'espaces publics</li> <li>-Favorisation de la vie économique locale et création d'une nouvelle centralité</li> <li>-Amélioration du cadre de vie des habitants et usagers</li> </ul>

						-Création de logements sociaux et d'équipements de loisirs
<b>Équilibre et solidarité des territoires</b>	Square Colonel Jeanpierre	VDN	526 983€ HT	210 793€	2021	-Aménagement et requalification de l'espace public -Prise en compte des impératifs de résilience et de transition écologique dans l'aménagement -Amélioration du cadre de vie des habitants et usagers
	Reconstruction du Pont de la Gourra à Tourrette-Levens	MNCA	698 369€ HT	339 826,45€	2021-2022	-Réfection et sécurisation d'une infrastructure de transport structurante pour le territoire du haut-pays -Amélioration des services publics essentiels que sont les ouvrages d'art routier pour la vie économique locale et celle des habitants
	RM 2205 – Murs de soutènement – Hameau du Pra (St-Dalmas-le-Selvage)	MNCA	166 666€ HT	133 332,80€	2021	-Réfection et sécurisation d'une infrastructure de transport structurante pour le haut-pays -Amélioration des services publics essentiels que sont les ouvrages d'art routier pour la vie économique locale et celle des habitants
	Ad'Ap Jean Bouin piscine	VDN	367 624, 06€ HT	294 099,25€	2021	-Mise en accessibilité d'un équipement sportif structurant : promotion de la pratique sportive et inclusion des personnes en situation de handicap
	Dojo du Ray	VDN	2 755 833€ HT	1 102 333€	2021-2023	-Amélioration des équipements

						<p>sportifs publics au sein du quartier du Ray</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Promotion de la pratique sportive auprès des publics de ces quartiers</li> <li>-Rénovation énergétique du bâtiment pour la réduction des consommations énergétiques</li> </ul>
	Plan de rénovation des piscines	VDN	4 458 332	2 300 000€	2021-2026	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Rénovation d'un réseau d'équipements sportifs structurant pour le territoire métropolitain</li> <li>-Amélioration des conditions de la pratique sportive, attractivité des équipements et promotion du sport</li> <li>-Travaux incluant des éléments de rénovation thermique pour la réduction des consommations énergétiques</li> </ul>
	Plan de rénovation des terrains de foot synthétiques	VDN	4 499 999€ HT	783 333€	2021-2026	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Rénovation d'un réseau d'équipements sportifs structurant pour le territoire métropolitain</li> <li>-Amélioration des conditions de la pratique sportive, attractivité des équipements et promotion du sport</li> <li>-Travaux incluant des éléments d'optimisation des systèmes d'arrosage pour la réduction des consommations d'eau</li> </ul>
<b>Enseignement supérieur, recherche et innovation, éducation</b>	Démonstrateurs	MNCA	4 102 002€ HT	45 000€	2021-2026	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Renforcement du dynamisme économique de la métropole</li> <li>-Soutien et structuration de filières économiques innovantes</li> </ul>

						d'importance -Soutien à l'innovation et à la R&D dans des filières d'avenir, concourant notamment à la transition écologique
Santé	Création de 2 maisons de santé	VDN	6 201 000€ HT	500 000€	2021-2024	-Renforcement de l'offre de soins du territoire pour l'amélioration de la couverture en services de santé aux populations -Soutien aux politiques publiques de prévention (sport-santé, consommations/pratiques à risque...)
	EHPAD Meridia – dépenses liées au CCAS	CCAS – MOU déléguée à la VDN	32 064 267€ HT	4 640 000€ Demandés auprès de l'ARS et de la CARSAT	2021 -2024	-Amélioration du confort des résidents, des personnels et des aidants -Renforcement du lien social intergénérationnel -Amélioration de l'offre de soin notamment aux personnes âgées dépendants -Innovation pour de nouvelles technologies en santé (site test) -Intégration de standards environnementaux dans la construction (BDM Bronze, CRQE Niveau Performant)
	Pôle Intergénérationnel Meridia – dépenses liées à la Ville de Nice	VDN	10 802 400€ HT	4 000 000€		
Culture	Fort du Mont Alban	VDN	4 583 333€ HT	1 833 333€	2021-2026	-Aménagement d'un bâtiment historique structurant pour l'attractivité touristique -Réhabilitation du patrimoine
Culture	Monte-charge MAMAC	VDN	266 667€ HT	80 000€	2021	-Maintien de la continuité d'activités pour le MAMC, site culturel

	Tiers-lieu du 109	VDN	6 750 000€ HT	1 500 000€	2021 – 2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>structurant pour le territoire</li> <li>-Modernisation de l'équipement pour la protection des œuvres, des personnels et la réduction des consommations énergétiques</li> <li>-Aménagement d'un site structurant pour la culture sur le territoire métropolitain</li> <li>-Renforcement de la filière culturelle : émergence de projets artistiques, synergies entre parties prenantes...</li> <li>-Développement du lien social autour de projets collectifs innovants</li> </ul>
	Réfection des réserves du Musée Chéret	VDN	125 000€ HT	30 000€	2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Maintien des activités de conservation et conservation optimale d'éléments du patrimoine artistique et culturel</li> <li>-Rénovation thermique des réserves muséales : réduction des consommations énergétiques du bâtiment</li> </ul>
<b>Culture</b>	Eglise du Gésu	VDN	6 680 000€ HT	2 672 000€	2021-2026	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Revalorisation d'un élément de patrimoine local d'importance et renforcement de son attractivité</li> <li>-Amélioration de la connaissance de l'édifice</li> </ul>
<b>Développement économique</b>	Zone d'Activités Economiques de St-Martin-Vésubie (Les Tourons)	MINCA	Phase 1 : 2 400 000€ HT (projet global de 4 285 915	464 480,37€ sur 2021 392 602,63€ sur 2022	2021-2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Aménagement d'une ZAE en conformité avec les standards environnementaux</li> <li>-Dynamisation de l'activité</li> </ul>

			€ HT)			économique locale et de l'attractivité d'un territoire rural -Création d'emploi sur le territoire de St-Martin-Vésubie
<b>Formation professionnelle et égalité femmes-hommes</b>	Travaux de mise aux normes du CFA	MNCA	2 590 438€ HT	2 072 483,20€	2021-2023	-Rénovation thermique d'un bâtiment public : réduction des consommations énergétiques -Amélioration des conditions d'apprentissage et d'enseignement / de l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle

\*Liste susceptible d'évolution d'un commun accord entre les parties

\*\*Sous réserve d'ajustement des fiches projets

# Annexe 3 – Fiches descriptives d'orientations stratégiques

## Orientation n°1

Numéro de l'orientation	1
Intitulé de l'orientation	Engagement dans une dynamique d'aménagements écologiques, source d'emplois et d'une plus grande attractivité de notre territoire
Description et objectifs de l'orientation	<p>En couvrant à la fois l'enjeu de la transition écologique et celui de l'amélioration de la qualité de l'air et du cadre de vie, le verdissement des aménagements sur le territoire métropolitain fait partie des sujets au cœur de l'ambition de Nice Côte d'Azur de devenir « la Ville verte de la Méditerranée ».</p> <p>En continuité avec les orientations du PCAET mais également avec les axes européens affichés dans le Green Deal, cette orientation permet de structurer l'approche métropolitaine autour de projets d'aménagement d'envergure tels que le prolongement de la coulée verte. Celle-ci offrira en effet à Nice un véritable « poumon vert » à travers l'aménagement d'un espace de promenade et de loisirs en plein cœur de la ville, inscrivant la métropole niçoise dans la trajectoire d'exemplarité dessinée par l'étude Future Cities.</p>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Superficie des espaces verts dans les communes centres des métropoles<sup>1</sup></li> <li>• Emissions de gaz à effet de serre<sup>2</sup></li> <li>• Emissions de polluants atmosphériques : PM2,5, PM10, Nox, Composés Organiques Volatils (COVNM)<sup>3</sup></li> <li>• Superficie des espaces verts dans les communes centres des métropoles<sup>4</sup></li> </ul>
Liste des actions prêtes à être engagées / projets à cadrer	<p><i>Les projets / actions fléché(e)s sur cette orientation stratégique sont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Nouveau quartier Saint Jean d'Angély (aménagement piéton et voirie) ;</i></li> <li>- <i>Réfection des réseaux et requalification de la Rue Bosio – Requalification ;</i></li> <li>- <i>Square Colonel Jeanpierre.</i></li> </ul>

## Orientation n°2

<sup>1</sup> Source : Contrat d'avenir Etat-Région en Provence-Alpes-Côte d'Azur 2021-2027

<sup>2</sup> Source : Contrat d'avenir Etat-Région en Provence-Alpes-Côte d'Azur 2021-2027

<sup>3</sup> Source : Contrat d'avenir Etat-Région en Provence-Alpes-Côte d'Azur 2021-2027

<sup>4</sup> Source : Contrat d'avenir Etat-Région en Provence-Alpes-Côte d'Azur 2021-2027

Numéro de l'orientation	2
Intitulé de l'orientation	Structuration d'une filière alimentaire et agricole éco-exemplaire privilégiant les circuits courts, l'optimisation du traitement des déchets et l'assignation au Projet Alimentaire Territorial (PAT) de l'objectif de renforcer la résilience alimentaire
Description et objectifs de l'orientation	<p>Tenant compte des enjeux de plus en plus stratégiques de la question agricole et plus largement alimentaire, la Métropole s'est dotée d'une politique agricole ambitieuse. En outre, elle va se doter d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) dont les objectifs rejoignent ceux du Plan Climat Air-Energie Territorial 2019-2025.</p> <p>Il y va également de l'amélioration du niveau d'autonomie alimentaire de la Métropole qui devient un sujet majeur dans un contexte de relocalisation des activités stratégiques. A cet égard, ce PAT métropolitain vise à chercher les solutions pour diminuer la vulnérabilité et la dépendance alimentaire de la métropole, ainsi que de disposer d'un véritable « plan de continuité » alimentaire métropolitain. Il s'agit de sécuriser les approvisionnements métropolitains et leur qualité, et de développer les liens entre les acteurs locaux du territoire élargi autour de l'alimentation durable.</p> <p>Ceci passe notamment par le développement de l'agriculture locale en agissant sur le foncier agricole, sur un territoire faisant face à une « urbanisation galopante » et souffrant du déclin des espaces agricoles, en facilitant et en développant significativement l'installation de nouveaux agriculteurs et éleveurs sur la métropole.</p> <p>Il s'agit enfin de mieux structurer les circuits de proximité entre producteurs et consommateurs, plus que jamais stratégiques dans un contexte de crise sanitaire, en menant des actions de valorisation et de promotion des produits alimentaires locaux.</p>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consommation d'espaces naturels et agricoles<sup>5</sup></li> <li>• Part de la surface agricole utile (SAU) dans la superficie totale<sup>6</sup></li> <li>• Taux de valorisation des déchets : non-inertes, issus du BTP, dangereux<sup>7</sup></li> </ul>
Liste des actions prêtes à être engagées / projets à cadrer	<p><i>Les projets / actions fléché(e)s sur cette orientation stratégique sont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Création du lieu test d'activité agricole métropolitain ;</i></li> <li>- <i>Création d'une installation de valorisation / traitement des biodéchets ;</i></li> <li>- <i>Construction d'une déchetterie/centre de tri Nice Ariane.</i></li> </ul>

### Orientation n°3

<sup>5</sup> Source : Contrat d'avenir Etat-Région en Provence-Alpes-Côte d'Azur 2021-2027

<sup>6</sup> Source : Contrat d'avenir Etat-Région en Provence-Alpes-Côte d'Azur 2021-2027

<sup>7</sup> Source : Contrat d'avenir Etat-Région en Provence-Alpes-Côte d'Azur 2021-2027

Numéro de l'orientation	3
Intitulé de l'orientation	Accélération du déploiement des mobilités et de transports verts
Description et objectifs de l'orientation	<p>La Métropole de Nice a initié dès 2009 son « Schéma de transport pour l'avenir » à 2030, réactualisé à 2040 et définissant les choix ambitieux de disposer d'un maillage performant et modernisé qui s'articule autour d'un véritable réseau de tramway et de pôles multimodaux, tout en répondant à l'ambition de Nice de devenir « la Ville verte de la Méditerranée ».</p> <p>En continuité avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), avec les priorités fléchées pour l'enveloppe REACT EU en 2021, et afin de répondre aux attentes des 49 communes aux besoins en mobilité très hétérogènes, la Métropole prévoit d'accélérer le déploiement de son schéma et compte maintenir son avance sur les thématiques de Smart Mobilité pour un système de gestion des déplacements optimisé et des mobilités moins émissives.</p>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Emissions de CO2 liées aux transports<sup>8</sup></li> <li>• Nombre de bus de transports urbains à faibles émissions (électricité, GNV, hydrogène)<sup>9</sup></li> <li>• Nombre de km de Voies réservées aux transports en commun (VRTC) sur les autoroutes et voies rapides<sup>10</sup></li> <li>• Nombre de lignes à haut niveau de service (HNS)<sup>11</sup></li> </ul>
Liste des actions prêtes à être engagées / projets à cadrer	<p><i>Les projets / actions fléché(e)s sur cette orientation stratégique sont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Création d'une piste cyclable en centre-ville de Nice dans le cadre de l'Axe 2 de la Trame Verte ;</i></li> <li>- <i>Création d'un parcours vélo dans le quartier des Moulins à Nice ;</i></li> <li>- <i>Requalification d'une piste cyclable au niveau du Chemin du Jacquon (Saint Laurent du Var) ;</i></li> <li>- <i>Création du T5 Pont Michel – Ariane Nord – La Trinité ;</i></li> <li>- <i>Ligne T4 - Nice Saint Augustin - Cagnes sur Mer (y compris matériel roulant et MOE) ;</i></li> <li>- <i>Extension ligne T2 sur rive droite du Var (câble) (y compris matériel roulant et MOE) ;</i></li> <li>- <i>BHNS centre-ville - Ariane Nord (y compris matériel roulant et MOE) ;</i></li> <li>- <i>Décarbonation de la flotte de bus (Régie Ligne d'Azur).</i></li> </ul>

#### Orientation n°4

Numéro de l'orientation	4
-------------------------	---

<sup>8</sup> Source : Contrat d'avenir Etat-Région en Provence-Alpes-Côte d'Azur 2021-2027

<sup>9</sup> Source : Contrat d'avenir Etat-Région en Provence-Alpes-Côte d'Azur 2021-2027

<sup>10</sup> Source : Contrat d'avenir Etat-Région en Provence-Alpes-Côte d'Azur 2021-2027

<sup>11</sup> Source : Contrat d'avenir Etat-Région en Provence-Alpes-Côte d'Azur 2021-2027

Intitulé de l'orientation	Accélération de la transition énergétique et ancrage du leadership métropolitain sur les sujets de Smart Grid
Description et objectifs de l'orientation	<p>Le choix d'une relance territorialisée incombe à la Métropole de développer la résilience de son patrimoine immobilier et d'en soutenir la transition énergétique afin de poser les bases d'une relance exemplaire. Ces impératifs, notamment d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, figurent ainsi parmi les principaux axes métropolitains à adresser pour la réduction des émissions à effet de serre : il en va à la fois de la réduction de la dépendance énergétique vis-à-vis des énergies fossiles, de l'amélioration de la qualité de l'air et du cadre de vie, mais également de la création d'emplois locaux et non délocalisables.</p> <p>A cet égard, ces mesures sont alignées non seulement avec le Plan Climat mis en place par le gouvernement mais également avec les axes prioritaires du plan de relance national France Relance ainsi que les priorités affichées dans le Green Deal européen.</p> <p>La légitimité de la Métropole de Nice à porter ce type d'initiatives est également ancrée dans son positionnement pionnier, en tant que Ville Intelligente, sur les sujets de Smart Grid.</p>
Indicateurs de résultat	
Liste des actions prêtes à être engagées / projets à cadrer	<p><i>Les projets / actions fléché(e)s sur cette orientation stratégique sont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Climatisation des écoles ;</i></li> <li>- <i>Remplacement d' huisseries et protections solaires dans les écoles (10 écoles) ;</i></li> <li>- <i>Rénovation étanchéité et isolation du groupe scolaire Saint Hélène ;</i></li> <li>- <i>Installation de préaux (suppression ilots de chaleurs) dans 10 écoles ;</i></li> <li>- <i>Climatisation du local de stockage de bobines à la halle Spada de Nice ;</i></li> <li>- <i>Remplacement huisseries et protections solaires dans 8 crèches ;</i></li> <li>- <i>Travaux d'amélioration des installations de chauffage au sein de 8 écoles par la mise en place de chaudière gaz à condensation ;</i></li> <li>- <i>Plan de verdissement des écoles ;</i></li> <li>- <i>Rénovation de l'éclairage du stade des Arboras.</i></li> </ul>

#### Orientation n°5

Numéro de l'orientation	5
Intitulé de l'orientation	Développement de solutions innovantes pour faciliter la reprise d'activité post-crise, la diversification économique et le développement des compétences

Description et objectifs de l'orientation	<p>Les défis fondamentaux posés à l'activité économique pendant la crise sanitaire et lors de la reprise d'activité sont de nature à questionner l'agilité et l'adaptabilité des zones d'activité, des stratégies urbanistiques ainsi que des façons de travailler.</p> <p>A ce titre, cette crise sanitaire fait appel au développement de solutions innovantes, à la fois parce qu'elle confirme l'intérêt de la démarche Ville Intelligente dans laquelle la métropole niçoise est pionnière, mais également car elle catalyse le déploiement de certaines initiatives autrefois encore en émergence, liées par exemple à l'innovation et l'expérimentation.</p> <p>Ayant désormais acté que la Ville de demain se doit d'émerger plus rapidement et dès aujourd'hui, la métropole niçoise appuie également le développement de compétences locales, de manière à conforter la résilience de ses emplois et la différenciation de son tissu économique.</p>
Indicateurs de résultat	
Liste des actions prêtes à être engagées / projets à cadrer	<p><i>Les projets / actions fléché(e)s sur cette orientation stratégique sont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Travaux de mise aux normes du Centre de Formation d'Apprentis ;</i></li> <li>- <i>Mise en place de démonstrateurs en vue du déploiement de technologies innovantes (3 projets).</i></li> </ul>

### Orientation n°6

Numéro de l'orientation	6
Intitulé de l'orientation	Affirmation du rôle de la Métropole dans l'industrialisation, la dynamisation du tissu économique local et la structuration d'écosystèmes d'acteurs innovants
Description et objectifs de l'orientation	<p>Dans la structuration de son tissu économique et afin de renforcer la résilience de ce dernier, la Métropole Nice Côte d'Azur se fixe une ambition double. Elle se doit en effet de pérenniser mais également de renouveler ses filières historiques, comme c'est le cas de la filière touristique et hôtelière (la métropole niçoise étant la deuxième destination touristique française après l'Ile-de-France).</p> <p>Cette nouvelle impulsion, indispensable à la résilience du tissu économique métropolitain, passe notamment par une stratégie destinée à « reconquérir » le foncier au service des entreprises et des acteurs de la recherche et de la formation. Elle passe également par la requalification des sites d'activité métropolitains, ayant pour objectif d'enrayer le vieillissement constaté des zones d'activités concernées et d'améliorer le développement durable des sites d'activité.</p> <p>La Métropole prévoit ainsi l'aménagement de nouveaux parcs</p>

	d'activités afin d'accueillir de nouvelles entreprises industrielles et innovantes sur le territoire et de permettre aux entreprises du Moyen Haut Pays impactées ou détruites par la tempête Alex de se relocaliser et redémarrer rapidement leurs activités.
Indicateurs de résultat	
Liste des actions prêtes à être engagées / projets à cadrer	<i>Les projets / actions fléché(e)s sur cette orientation stratégique sont :</i> - <i>Zone d'activités économiques de Saint Martin Vésubie.</i>

### Orientation n°7

Numéro de l'orientation	7
Intitulé de l'orientation	Initiation d'une nouvelle impulsion en faveur du renouveau des industries culturelles et créatives, et de valorisation du patrimoine culturel, touristique et historique métropolitain en favorisant l'innovation
Description et objectifs de l'orientation	<p>Les industries culturelles et créatives font partie des secteurs les plus fortement touchés par la crise sanitaire, alors qu'elles étaient déjà fragilisées du fait d'infrastructures et d'un patrimoine en quête de renouveau. La relance représente en ce sens une opportunité unique, un « momentum », pour initier une nouvelle impulsion sur ce secteur.</p> <p>Cette dynamique passe d'abord et à juste titre par les sujets patrimoniaux. Toutefois, et au-delà du patrimoine tangible, le renouveau de ce secteur ne pourra se réaliser qu'avec des actions qui renforcent également le patrimoine intangible, celui des compétences et du soutien à la création et à l'emploi artistiques.</p> <p>En ce sens, notre Programme d'investissement s'inscrit en alignement direct avec les orientations des 2 milliards d'€ du volet culture du plan de relance national de France Relance qui prévoit des guichets de financement spécifiquement dédiés au secteur de la culture. Ces guichets sont autant d'opportunités à saisir, notamment pour certains projets métropolitains d'envergure prévus sur ce sujet.</p> <p>Enfin, ces investissements sont stratégiques, car si le tourisme est une composante importante de notre économie locale. Nature et culture sont aussi des vecteurs d'attractivité qui dépassent ce seul secteur, ces atouts naturels permettent aussi de faire la différence lorsqu'il s'agit d'attirer des talents, des entreprises et des investisseurs, leviers indispensables pour sortir de la crise.</p>
Indicateurs de résultat	
Liste des actions prêtes à	<i>Les projets / actions fléché(e)s sur cette orientation stratégique</i>

être engagées / projets à cadrer	<p>sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Monte-charge MAMAC ;</li> <li>- « Tiers-lieu » du 109 ;</li> <li>- Réfection des réserves du Musée Chéret ;</li> <li>- Investissements sur l'Eglise Le Gesu ;</li> <li>- Rénovation du Fort du Mont Alban.</li> </ul>
----------------------------------	--

### Orientation n°8

Numéro de l'orientation	8
Intitulé de l'orientation	Renforcement du développement des équipements structurants de santé ainsi que des initiatives innovantes dans ce domaine
Description et objectifs de l'orientation	<p>S'agissant d'abord d'une crise sanitaire, la pandémie du Covid-19 a mis évidence un certain nombre de fragilités sociales et économiques liées à la santé, et ce, à au moins deux égards. Le premier concerne la question de la répartition encore contrastée de l'offre de soins sur le territoire, et à laquelle les populations âgées sont plus exposées du fait du Covid-19. Le second tient à la mise en évidence de fragilités d'entreprises du secteur de la santé dans leur gestion aussi bien organisationnelle (e.g. gestion de crise), stratégique (e.g. gestion des approvisionnements) qu'industrielle (e.g. gestion de la production).</p> <p>L'accès aux soins pour tous et partout est une préoccupation majeure de la Métropole de Nice. Ainsi, la Métropole niçoise a également acté l'amorce d'une nouvelle dynamique dans le secteur de la santé dont la préfiguration sera formalisée dans un schéma directeur de déploiement de maisons de santé à l'échelle de la métropole.</p> <p>Dans une logique d'accélération et d'appui à cette modernisation du secteur de la santé et des sports, la Métropole s'engage pleinement en accompagnant à l'installation d'équipements adaptés et répondant aux besoins ciblés de la population niçoise (Ehpad Meridia, etc.).</p>
Indicateurs de résultat	
Liste des actions prêtes à être engagées / projets à cadrer	<p><i>Les projets / actions fléché(e)s sur cette orientation stratégique sont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Création de 2 maisons de santé ;</i></li> <li>- <i>Création de l'EHPAD Meridia, un équipement intergénérationnel et innovant dans le quartier Meridia Nice ;</i></li> <li>- <i>Pôle Intergénérationnel Meridia – Groupe scolaire et petite enfance de la Ville de Nice</i></li> </ul>

### Orientation n°9

Numéro de l'orientation	9
Intitulé de l'orientation	Renforcement de la résilience et de la sécurisation du territoire
Description et objectifs de l'orientation	<p>Au lendemain de la crise sanitaire, de la tempête dévastatrice Alex ainsi que de l'exposition du territoire à des attaques terroristes, la question de la gestion des risques se pose plus que jamais aujourd'hui pour la métropole niçoise, et ce, sous toutes ses facettes.</p> <p>Au-delà de la réponse d'urgence qui doit et a été apportée suite à ces différents événements, la déclinaison du programme d'investissements métropolitains doit permettre d'ancrer ces actions dans une réflexion plus globale et stratégique. Elle se doit donc aussi de prévoir le déploiement de mesures concrètes et préventives pour renforcer la résilience du territoire face à ces occurrences par définition imprévisibles.</p> <p>Ces différents plans de prévention se traduiront par des actions ciblées de sécurisation des infrastructures ainsi que des approvisionnements en eaux, particulièrement stratégiques (notamment face aux risques terroristes).</p>
Indicateurs de résultat	
Liste des actions prêtes à être engagées / projets à cadrer	<p><i>Les projets / actions fléché(e)s sur cette orientation stratégique sont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Reconstruction du pont de la Gourra à Tourrette-Levens ;</i></li> <li>- <i>RM 2205 - Murs de soutènement - Hameau du Pra (St Dalmas le Sauvage) ;</i></li> </ul>

### Orientation n°10

Numéro de l'orientation	10
Intitulé de l'orientation	Renforcement du programme de mise en cohésion du territoire métropolitain au service des entreprises et des citoyens
Description et objectifs de l'orientation	<p>Depuis plusieurs années, la Métropole Nice Côte d'Azur est engagée dans une politique d'amélioration des services de proximité à destination des citoyens, notamment grâce à l'utilisation des technologies numériques. Les enjeux sont forts pour les Moyen et Haut pays afin de garantir une équité territoriale envers ces populations isolées.</p> <p>Via notamment la mise en place de programmes d'aménagements et d'équipements structurants au niveau des cœurs de village du Haut et Moyen pays, la Métropole Nice Côté d'Azur actionne à plus d'un titre les leviers stratégiques destinés à en faire une métropole inclusive et cohérente.</p>
Indicateurs de résultat	
Liste des actions prêtes à	<i>Les projets / actions fléché(e)s sur cette orientation stratégique</i>

être engagées / projets à cadrer

sont :

- *Ad'Ap Jean Bouin piscine ;*
- *Acquisition et aménagement du Dojo dans le cadre de la requalification du secteur du Ray (Acquisition, études et travaux) ;*
- *Plan de rénovation des piscines ;*
- *Plan de rénovation Terrains foot synthétiques.*



## **Protocole d'intention du Contrat de Relance et de Transition Écologique Métropole Nice Côte d'Azur**

Première métropole créée en France le 1<sup>er</sup> janvier 2012, sur le fondement de la loi du 16 décembre 2010, la Métropole Nice Côte d'Azur s'enracine d'abord dans la volonté librement exprimée de ses communes de construire ensemble un mode d'intégration nouveau, plus approfondi et mieux à même de répondre à la double exigence de cohésion sociale et territoriale, d'une part, et de préparation à la compétition européenne et internationale, d'autre part.

La Métropole Nice Côte d'Azur a été précurseur d'un modèle que le législateur a souhaité étendre en 2014. Sa naissance et son épanouissement sont d'abord et avant tout la concrétisation institutionnelle de la réalité vécue d'un bassin de vie fondé sur des relations multiséculaires entre le littoral et les espaces valléens de la Tinée et de la Vésubie.

Composée de 49 communes, son territoire représente le tiers de la superficie du département des Alpes-Maritimes. La population légale<sup>1</sup> est de 544 819 habitants, ce qui classe la métropole de Nice au 8<sup>ème</sup> rang des métropoles françaises. La ville-centre, Nice, avec ses 346 000 habitants, représente 63,5% de la population totale. Les six communes les plus peuplées (plus de 10 000 habitants) en représentent plus de 85% du total. Les 15% restants se répartissent entre les 43 autres communes, dont 19 comptent moins de 1000 habitants.

Cette répartition très diversifiée de la population s'exprime également dans la physionomie du territoire. Ses 1 400 km<sup>2</sup> de superficie englobent tout à la fois des zones littorales maritimes très urbanisées au sud, et des vallées culminant à plus de 3000 mètres d'altitude au nord desservies par des axes convergents en son centre.

Le territoire a pour principale caractéristique de présenter en quelques kilomètres seulement des diversités parmi les plus riches du pays, par la densité de la population, la concentration et la nature des activités, le climat, les paysages et le tissu économique. Le littoral concentre l'essentiel de la population et des activités, tandis que le Moyen et le Haut-Pays présentent les profils caractéristiques des zones de montagne, englobant les vallées de la Tinée et de la Vésubie, très durement meurtries par la tempête « Alex » les 2 et 3 octobre 2020<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2019

<sup>2</sup> Ainsi que la vallée contiguë de la Roya, située sur le territoire d'un autre EPCI (CARF)

Présenté par le Premier ministre le 3 septembre dernier, le Plan de relance s'élève à 100 milliards d'euros. Il constitue une réponse au choc macro-économique né du confinement, à l'incertitude liée à la situation sanitaire, et aux restrictions d'activité qu'elle impose.

Le plan de relance est à la fois une réponse contra-cyclique à un choc conjoncturel mondial et un plan d'investissement pour préparer la France de 2030. A cet égard, il fait le choix de trois piliers thématiques : la cohésion, la compétitivité et l'écologie.

Le plan de relance constitue pour la Métropole une opportunité importante de structuration économique, dans la confirmation ou la mutation de ses secteurs pour un territoire résilient en termes de transition écologique, d'emplois durables et de qualité de vie en particulier.

Sa mise en œuvre doit être rapide pour éviter la persistance des déséquilibres du cycle économique, dont la hausse du taux de chômage.

Elle doit en particulier jouer sur la commande publique, facteur important d'entraînement sur le reste de l'économie. Cette mise en œuvre doit s'appuyer sur les territoires, en venant soutenir des projets structurants. Dans la perspective de la transition écologique, la rénovation thermique des bâtiments publics constitue une mesure de soutien immédiate au secteur du bâtiment et un investissement nécessaire et judicieux pour l'avenir.

A des fins de cohésion territoriale et de transition numérique, le déploiement d'infrastructures de réseau sera un vecteur d'égalité et de compétitivité. Le soutien aux mobilités les plus durables renforcera l'offre de transports pour les citoyens.

Enfin, l'aide aux projets pour la cohésion sociale et territoriale traduira l'ambition de rayonnement de la Métropole Nice Côte d'Azur, au regard de sa singularité économique et sociale toute particulière marquée par la prépondérance et l'induction de secteurs spécifiques tels que le tourisme littoral et de montagne, l'événementiel, l'hôtellerie-restauration, la production spécialisée, l'immobilier et les services.

L'État et la Métropole s'engagent mutuellement à accompagner les entreprises et acteurs économiques du territoire dans leur inscription dans les mesures du Plan de relance, qu'il s'agisse des appels à projets d'industrialisation, d'emploi et de formation, de recherche, de développement ou de reconcentration de la production.

Ils s'engagent également, au travers du futur Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), à soutenir les investissements privés et publics dans le territoire au profit de l'emploi et des entreprises locales.

La Métropole de Nice Côte d'Azur et la Ville de Nice ont ainsi adopté des plans pluriannuels d'investissements 2021-2026, que l'État s'engage à accompagner, particulièrement avec tous les outils mobilisables dans le Plan de relance pour ceux prêts à démarrer dès 2021. L'intervention de l'État sur le territoire métropolitain dans le cadre des mesures d'urgence et du Plan de relance se traduit par des financements et des engagements.

En termes de **mesures d'urgence dans le contexte de crise sanitaire**, l'État intervient massivement en soutien de l'économie des Alpes-Maritimes. Au 15 février 2021, à l'échelle du département, 439M€ ont été versés au titre du fonds de solidarité. 19.444 entreprises ont bénéficié d'un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) pour un encours global de 2,547Mds €, dont 57% de TPE et 30% de PME.

Au niveau de la Métropole Nice Côte d'Azur, plus de 14.000 entreprises ont bénéficié de mesures d'accompagnement fiscal pour un montant correspondant à 165M€. 15,757M€ de reports d'échéances fiscales et 170,4M€ d'échéances sociales ont été consenties à ce jour. En outre, la baisse des impôts de production a permis 41,43M€ de baisse de CVAE 2020 et près de 7,2M€ de réduction des impôts fonciers des locaux industriels au bénéfice des entreprises du territoire métropolitain.

Pour sa part, la Métropole Nice Côte d'Azur a, dès juillet 2020, décidé la mise en œuvre de l'exonération de cotisation foncière des petites et moyennes entreprises des secteurs les plus touchés par la crise du Covid-19 (tourisme, hôtellerie, restauration, sport, culture, transport aérien et événementiel) créée par la 3<sup>ème</sup> loi de finances rectificative du 30 juillet 2020. Cette mesure a bénéficié en 2020 à 3 589 entreprises situées sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur, pour un montant total de 6,296M€, pris en charge à parité par l'Etat et la Métropole.

## Le Plan de relance au service des collectivités territoriales et de leurs établissements

Au-delà des mesures d'urgence économique, aux fins de préparer les transitions structurelles et dans le respect des orientations du Plan de relance, l'État s'engage envers la Métropole et ses communes à travers une augmentation très significative de la **dotation de soutien à l'investissement local** effective dès 2020, dotation qui sera à nouveau bonifiée en 2021 dans le volet métropolitain du Contrat d'avenir de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**En 2020**, par deux délégations complémentaires au programme annuel au titre du Plan de relance, l'Etat a décidé du soutien à 8 projets portés par la Métropole et la ville de Nice sont accompagnés à hauteur de 80 % de leur coût total, pour 4,239M€.

**En 2021**, l'État s'engage à financer au moins 10 autres projets par la DSIL complémentaire à hauteur de 2,5M€, par la DSIL exceptionnelle « rénovation énergétique des bâtiments » pour 1,3 M€, et par le FNADT plan de relance.

**En 2022**, voire dès 2021 si des dotations complémentaires interviennent en cours d'année, et sous réserve de leur complétude et de leur éligibilité, l'État contribuera au financement d'autres projets à hauteur d'au moins 2M€.

**Par la DSIL Plan de relance, l'Etat financera donc une vingtaine de projets de la Métropole de Nice Côte d'Azur et de la Ville de NICE à hauteur de plus de 8M€, sans préjudice des opportunités supplémentaires offertes par les appels à projets à venir en 2021 et 2022. Cette contribution sera inscrite dans le volet « accord de relance » du futur CRTE.**

D'autres dispositifs ont été décidés dont certains en cours d'instruction au bénéfice du territoire métropolitain et de ses établissements publics dans le cadre du Plan de relance, au travers d'appels à projets nationaux et régionaux. Ainsi, l'Agence de l'eau finance-t-elle à hauteur de **7,675M€** 40 projets de travaux et de renouvellements de réseaux portés par différents partenaires sur le territoire métropolitain, dont **26 projets de la Régie Eau d'Azur et 9 projets de la Métropole**, parmi lesquels :

- Les travaux pour la reconstruction d'une capacité de stockage sur le site de Saint Michel, pour 1,405M€
- La réhabilitation des réseaux d'eaux usées de CAGNES SUR MER, pour 818.250€
- Le verdissement de trois cours d'écoles pilotes, pour 335.808€
- Le renforcement du champ captant des Prairies – Sécurisation, pour 1,01M€

Les crédits ministériels affectés à la relance auront également tout leur rôle à jouer en termes d'accompagnement du projet de territoire et des investissements de la Métropole et de la Ville de Nice. Citons pour exemples, sous réserve de l'aboutissement des instructions en cours ou à venir :

- Le projet de tiers-lieu du 109, qui bénéficiera d'une subvention de 1,5M€ du ministère de la Culture, ainsi que la restauration de l'église du Gesù pour 2,59M€ et celle du fort du Mont Alban pour 1,83M€
- Le plan de rénovation des piscines, qui bénéficiera d'une subvention de 2,3M€ du ministère des Sports
- L'EHPAD Méridia – ville de NICE, qui bénéficiera sur deux opérations d'une subvention de 6M€ du ministère des Solidarités et de la Santé, lequel apportera également son soutien à la création de deux maisons de santé pour 0,5M€

En outre, l'une des particularités du territoire est l'impérieuse nécessité de mener rapidement un programme ambitieux de reconstruction des vallées sinistrées par la tempête Alex les 2 et 3 octobre 2020. Au-delà du drame humain et des mesures d'urgence engagées par l'État et par la Métropole de Nice Côte d'Azur dans les zones sinistrées de son périmètre, la constitution d'une Mission interministérielle de reconstruction des vallées (MIRV) a été l'une des priorités d'action du Gouvernement, avec la nomination dès les jours suivant la crise d'un Préfet délégué placé sous l'autorité du Préfet des Alpes-Maritimes.

Le **plan de reconstruction** devra s'articuler étroitement avec le contrat de relance et assurer non seulement la réparation des dégâts mais plus encore la résilience des communes concernées pour mieux tenir compte des risques, des contraintes et des enjeux de développement futurs. Entre autres actions, l'État a engagé en décembre 2020 une première enveloppe de 25,8 M€ à titre d'avances pour la reconstruction au profit des collectivités, dont **12,6 M€ pour la Métropole Nice Côte d'Azur**.

### **L'immobilier public : deux appels à projets nationaux particulièrement mobilisés sur le territoire de la Métropole de Nice Côte d'Azur :**

L'État investit massivement dans le cadre du Plan de relance pour le compte de **l'immobilier public**.

**51 projets** de l'immobilier de l'État seront financés sur l'ensemble du territoire métropolitain et du périmètre interministériel, pour un montant total de plus de **73,7M€**. Ces projets, à réalisation rapide, renforceront la commande publique à court terme et engloberont des opérations de portée nationale. Ils impliqueront également les collectivités territoriales et leurs établissements, au travers de leurs compétences et de leurs ambitions.

Partie intégrante du Plan de relance, ces financements importants viendront soutenir les politiques publiques de l'emploi, de la formation ou de la sécurité, en appui des actions des communes de la Métropole, du Département des Alpes-Maritimes, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et de la Métropole Nice Côte d'Azur elle-même.

Parmi ces 51 projets, répartis en deux appels à projets interministériels, peuvent être soulignés notamment :

- Le financement des études en vue de la construction du futur Hôtel des Polices de NICE, projet porté par la Ville de Nice et l'État sur le site de l'ancien hôpital Saint-Roch, pour 5 M€
- Les travaux de rénovations thermiques et énergétiques du campus de Valrose à NICE, pour 15,8 M€
- La réhabilitation énergétique des bâtiments E et F de la résidence Jean-Médecin à l'Université de NICE Côte d'Azur, pour 9,457 M€
- La rénovation des façades et des menuiseries extérieures de la CRS 6 à SAINT-LAURENT-DU-VAR, pour 370.000€
- La rénovation thermique et énergétique du campus de l'Université sur le site du doyen Trotabas à NICE pour 14,68 M€, et sur le site du Boulevard Herriot pour 12,9 M€
- La réfection des toitures, façades et isolations du bâtiment de Pôle Emploi rue Berlioz à NICE, pour 965.900€
- La rénovation énergétique de quatre bâtiments du campus de l'Université à VILLEFRANCHE-SUR-MER, pour 3,36 M€
- La rénovation des réseaux de climatisation et de chauffage du site de l'avenue Thiers, à NICE, de la direction départementale des finances publiques, pour 628.842€
- L'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques sur des sites du Ministère de l'Intérieur (préfecture et police nationale), pour 115.848€

## **La Relance de l'économie par l'investissement dans les structures, les compétences, le soutien aux entreprises et le budget des particuliers :**

Les établissements et entreprises publics bénéficient également de crédits importants dans le plan de relance, et portent des investissements conséquents sur le territoire de la Métropole, au bénéfice des collectivités locales et des habitants pour l'amélioration de leur quotidien. Il en est notamment ainsi :

Dans le domaine des transports, la SNCF et RFF mèneront ainsi en 2021 plus de 27,6M€ de **travaux structurels ferroviaires** à NICE, VILLEFRANCHE-SUR-MER et CAGNES-SUR-MER, parmi lesquels :

- le renouvellement de voies dans le tunnel de Cimiez et en gare de Nice-Ville, pour 9,9M€
- le confortement du tunnel de Villefranche, pour 10,3M€
- la mise en place d'écrans acoustiques à partir de Cagnes-ouest, pour 1,8M€
- la création de la halte de Nice-Saint Augustin, pour 3,3M€

Dans le domaine du patrimoine et de la culture, le **Plan cathédrale** interviendra à hauteur de 900.000€ pour des travaux de sécurité et de couverture sur la cathédrale Sainte-Réparate à Nice, dont le ministère de la Culture est maître d'ouvrage.

Dans le domaine de la santé publique, dans le cadre du **Ségur de la Santé**, l'ARS PACA a identifié plusieurs projets emblématiques portés dans le territoire et en cours d'instruction au niveau central. Ce programme national, valant Plan de relance sanitaire, est particulièrement ambitieux et comporte notamment une enveloppe qui sera déclinée dans les territoires par le ministère des Solidarités et de la Santé dans les mois à venir. D'ores et déjà, **47M€** ont été décidés pour le regroupement des laboratoires du CHU.

Les mesures en faveur des entreprises se traduisent par les appels à projets de France Relance au soutien à l'investissement notamment par le programme « Territoires d'Industrie », mais également sur le plan fiscal par une baisse des impôts de production de l'ordre de 48M€ à l'échelle de la Métropole Nice Côte d'Azur.

En matière d'emploi, à l'échelle du territoire métropolitain, plus de 273,3M€ ont été versés au titre de l'activité partielle, représentant près de 20 millions d'heures indemnisées. Le plan « 1 jeune, 1 solution » a permis à ce jour d'engager 26 M€ pour l'insertion, en complément des dispositifs du plan de relance en matière d'aide à l'embauche (10,1M€) ou de contrats d'apprentissage (13,6M€).

Pour les particuliers enfin, le Plan de relance accompagne par des primes la conversion du parc automobile ainsi que la rénovation thermique des logements. L'État consent en outre à d'importants efforts fiscaux, qui se traduisent localement par un montant de 186,65M€ de suppression de taxe d'habitation au bénéfice de 140.295 foyers, et de 47,8 M€ de baisses d'impôts sur le revenu pour 162.135 foyers fiscaux.

**Ce sont au total à ce jour plus de 1,135 Milliard d'Euros qui ont été ou seront très prochainement permis par le Plan de relance pour soutenir la commande publique, la transition écologique et l'économie du territoire de la Métropole de Nice.**

## **L'engagement de l'État et de la Métropole à conclure un CRTE et à mener à bien les projets définis par le plan d'investissements 2020-2026**

En complément des projets financés par la DSIL Plan de relance en 2020 et 2021, l'État s'engage à prendre en compte les demandes de soutien financier des autres opérations présentées par la Métropole et la Ville-centre dans leurs investissements, tant au travers des opportunités du Plan de relance et de ses différentes déclinaisons nationales et territoriales, que des crédits centraux disponibles et mobilisables pour l'accompagnement des grands projets à venir.

Le Contrat de relance et de transition écologique a vocation à formaliser, à partir d'un projet de territoire engagé avec les communes et l'ensemble des forces vives locales sur la période 2021/2026, un partenariat de long-terme entre l'Etat et la Métropole de Nice Métropole Côté d'Azur. Il intégrera les différentes contributions de l'Etat en investissement et définira la manière dont interviendra la participation de l'État pour la période 2021-2026. Le Plan de relance et ses outils seront mobilisés en tant que de besoin à cet effet pour

les années 2021-2022. Au terme d'un premier examen, plusieurs projets importants feront l'objet de financements à divers titres, sous réserve du dépôt de dossiers complets, de leur éligibilité et de leur engagement dans les comités de programmation et jurys de sélection des crédits concernés.

**Pour 40 projets de la Métropole Nice Côte d'Azur et de la Ville de Nice, prêts à démarrer, l'État s'engage à les accompagner à hauteur d'un montant estimé de plus de 70 Millions d'Euros avec des crédits du Plan de relance en 2021 et 2022, selon le tableau joint en annexe.**

Pour les investissements de plus long terme, jusqu'en 2026, l'État rassemblera dans le CRTE ses différents dispositifs d'intervention existants. Pour cela, tous les outils budgétaires et d'ingénierie seront utilement appelés à concourir, tant au plan national avec les appels à projets des directions et établissements publics de l'État qu'au plan local avec les délégations de soutien à l'investissement local en particulier.

Le **Contrat d'avenir** adopté le 5 janvier 2021 entre l'État et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant total de 5,1 Milliards d'Euros, sera l'un des vecteurs de cette mobilisation **au travers d'une convention territoriale d'application dédiée à la Métropole Nice Côte d'Azur (volet métropolitain du Contrat d'avenir).**

En complément de ces dispositifs nationaux et locaux de relance, l'État souhaite s'engager aux côtés de la Métropole Nice Côte d'Azur **en venant en appui des investissements prévus par l'établissement public sur son champ de compétences** pour en accélérer et en amplifier la réalisation, dans l'objectif général d'assurer une forte territorialisation du plan de relance, au service des populations. La Métropole de Nice Côte d'Azur et ses communes membres étant en effet des acteurs majeurs de la commande publique, il apparaît particulièrement utile de décider ensemble d'actions communes et d'en déterminer conjointement leurs modalités et leur organisation.

6

La Métropole Nice Côte d'Azur, la Ville de Nice et leurs établissements présentent un programme ambitieux d'investissements sur la période 2021-2026, pour un **total général de 2,5 Milliards d'Euros**.

**L'État, en complément des mesures déjà actées, s'engagera pleinement aux côtés de tous les autres partenaires parmi lesquels l'Union européenne, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Alpes-Maritimes et l'ensemble des autres organismes intéressés par ces projets, pour porter et soutenir ce programme sur la base de dossiers dont la complétude et l'éligibilité auront été constitués ensemble, dans le respect d'une trajectoire et d'une stratégie territoriale portées en commun.**

Cette stratégie territoriale à l'horizon 2026 sera le socle du futur CRTE, que les signataires s'engagent à conclure au plus tard le 30 juin 2021, au travers d'un **projet de territoire** compatible avec les enjeux de cohésion des territoires et de transition écologique. Il sera amené à traiter de tous les sujets des politiques publiques de la Métropole, des collectivités du territoire métropolitain, et de l'Etat, avec une vision stratégique partagée. Il sera élaboré avec le soutien des services de l'État, tant locaux que régionaux et centraux.

Il contribuera en tout premier lieu à la réussite du Plan de relance dans son ensemble en impliquant tous les acteurs du territoire, et accompagnera sur la durée du mandat la concrétisation du projet de chaque collectivité autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion en abordant de manière transversale l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie et emploi, habitat, commerce, agriculture, etc.).

En outre, l'État simplifiera le paysage contractuel en rapprochant ses dispositifs et ceux des différents partenaires au service des spécificités et enjeux de la Métropole Nice Côte d'Azur, en tant que **territoire de projet**.

Le CRTE sera accompagné d'un protocole financier annuel qui précisera les contributions de l'Etat et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre de ces actions.

L'État s'engagera, au travers du CRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun (notamment après 2022) et des crédits contractualisés au sein du contrat d'avenir Etat-régions. Un accès sera facilité aux dispositifs européens (en lien avec les Régions autorités de gestion des PO Feder-Fse) et des programmes spécifiques confiés à des opérateurs nationaux ou au secrétariat général à l'investissement.

L'État recensera dans le contrat, les sources de financement des actions qu'il pourra mobiliser, soit directement, soit au travers de ses différents opérateurs et programmes. Il précisera les conditions d'accès à ces différentes sources de financement des projets. Il mobilisera de manière adaptée les dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux des communes de l'intercommunalité (FNADT, DETR, DSIL).

### **Un pilotage et une gouvernance du CRTE ainsi conclu entre l'État et la Métropole Nice Côte d'Azur seront élaborés et mis en place.**

Un comité de pilotage du Contrat de relance et de transition écologique de la Métropole Nice Côte d'Azur sera créé. Il réunira à la fois les signataires et les partenaires du contrat (acteurs socio-économiques, société civile, citoyens) et se chargera de le faire vivre en suivant son évolution et son exécution.

Une équipe projet locale, composée à parité entre le représentant de l'État dans le département, les opérateurs partenaires et l'EPCI signataire, sera en charge du pilotage opérationnel et stratégique du contrat. Cette équipe sera également chargée de communiquer régulièrement sur l'avancée des actions engagées.

Elle sera pilotée :

- côté État par le Secrétaire général de la Préfecture, sous-préfet de l'arrondissement de Nice et sous-préfet en charge du plan de relance
- côté Métropole par le Directeur général des services ou l'un de ses adjoints spécialement délégué à cet effet.

Elle sera en lien permanent, par le biais des services de chaque entité, avec les services de l'État, des collectivités, des chambres consulaires et des organisations professionnelles d'employeurs et de salariés.

- **L'État** recensera dans le contrat les sources de financement des actions qu'il pourra mobiliser, soit directement soit au travers de ses différents opérateurs et programmes. Il précisera les conditions d'accès à ces différentes sources de financement des projets. L'aide de l'État n'est pas exclusivement financière et pourra également consister, dans le respect du droit de la concurrence, en un appui en ingénierie : assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au travers de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, du CEREMA ou de tout autre opérateur, au bénéfice de l'EPCI ou de ses communes membres.

- **La Métropole Nice Côte d'Azur** et ses partenaires élaboreront, dans la perspective de la conclusion du Contrat de relance et de transition écologique, **un projet de territoire stratégique et prospectif** déclinant les priorités et les grandes orientations des politiques publiques. Le projet de territoire exprime une vision stratégique, qui précise la manière dont les signataires s'inscrivent dans les grandes transitions (démographique, écologique, numérique et productive) à l'œuvre dans le territoire sous contrat. Il est élaboré de manière concertée avec les habitants, les acteurs socio-économiques et plus généralement l'ensemble des acteurs concernés par la thématique du contrat. Le projet de territoire repose sur un diagnostic, qui identifie les forces et faiblesses du territoire, dégage les principaux enjeux, établit un bilan des contractualisations précédentes, recense les dispositifs existants et les actions en cours de mise en œuvre, et est nécessairement articulé avec les documents de planification stratégique (PLUm, PLH, SDAASAP, SRDEII, SRADDET...) existants. Ce diagnostic débouche sur une vision et sur des orientations stratégiques, que le contrat territorial déclinera ensuite sous la forme de volets thématiques d'application.

Les signataires s'engagent à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du futur CRTE.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Le plan de relance a également vocation à s'appliquer sur le territoire métropolitain au travers des mesures fiscales, sociales et techniques, que les cocontractants s'engagent à promouvoir et à faciliter. Il soutient

également de nombreux projets privés sur le territoire, au travers des AAP destinés aux entreprises, que l'État et la Métropole s'engagent à accompagner conjointement.

Le volet financier du contrat assure la complémentarité de l'action des acteurs publics et privés impliqués sur le territoire.

Les interventions de l'État doivent être articulées avec celles d'autres financeurs en respectant les règles de répartition des compétences et de participation minimale des maîtres d'ouvrage, dans une logique de subsidiarité.

**Convaincus que les territoires sont au cœur de la relance et des grandes transitions (écologique, numérique, démographique et productive) à l'œuvre dans le territoire, les signataires s'engagent à agir en complémentarité, en coordination et en transparence au bénéfice de l'ensemble des acteurs, élus et population. Ce protocole d'accord État - Métropole vise en premier lieu à mettre en œuvre le plan de relance de manière adaptée, en valorisant les atouts et en agissant sur les besoins. Il constitue également un engagement dans la nouvelle démarche contractuelle proposée par le gouvernement, le futur contrat de relance et de transition écologique 2021-2026 devant permettre de répondre dans la durée aux enjeux et aux priorités d'action du territoire.**

Fait à PARIS, le 15 avril 2021

Le Premier Ministre



Jean CASTEX

Le Président de la Métropole  
Nice Côte d'Azur



Christian ESTROSI